



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية

السكرتاريه
ج. ب. 3243

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

CM/1006 (XXXIV)
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * * ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

TRENTE QUATRIEME SESSION ORDINAIRE

FEBVRIER 1980



RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LE

1.	Secrétariat Général	-	CM/1006 (XXXIV)	
2.	Bureau de Lusaka	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 1
3.	Bureau de Maputo	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 2
4.	Bureau de Dar Es Salaam	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 3
5.	Bureau de Yaoundé	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 4
6.	Bureau de Bangui	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 5
7.	Bureau de Niamey	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 6
8.	Bureau de Lagos	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 7
9.	Bureau d'Accra	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 8
10.	Bureau de Kampala	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 9
11.	Bureau de Nairobi	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 10
12.	Bureau de New York	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 11
13.	Bureau de Genève	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 12
14.	Bureau de Luanda	-	CM/1006 (XXXIV)	Add. 13

CM 1006

MICROFICHE

CONSEIL DES MINISTRES

TRENTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE

FEVRIER 1980

CM/1006 (XXXIV)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR
LA COMPTABILITE DU SECRETARIAT GENERAL POUR
L'EXERCICE FINANCIER PRENANT FIN LE 31 MAI 1979

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR
LA COMPTABILITE DU SECRETARIAT GENERAL POUR
L'EXERCICE FINANCIER PRENANT FIN LE 31 MAI 1979

I N T R O D U C T I O N

Conformément au programme élaboré par le Conseil des Vérificateurs externes, qui a été par la suite amendé par le Secrétariat général, la vérification de la comptabilité et des livres comptables du Secrétariat général devait être faite à partir du 6 août par les représentants de sept pays. Cependant, les représentants du Togo et de la Haute-Volta ne sont pas venus prendre part au travail de vérification. Leur absence n'a pas seulement alourdi notre charge de travail mais elle a fait que la vérification de la comptabilité de Bangui, de Yaoundé, et de Niamey qui devait être faite par ces vérificateurs a dû être faite par nous, à Addis-Abeba. En outre, le représentant de la Gambie a dû repartir plutôt que prévu pour des raisons impérieuses.

2. Suite à la demande du Secrétaire général administratif après la vérification de la comptabilité de l'exercice 1977/78, nous sommes heureux d'indiquer que nous avons pu, au cours de l'exercice sous examen, présenter des rapports sur les bureaux régionaux et sous-régionaux, rapports qui ont été et faits dans ces bureaux mêmes, cela à l'exception des bureaux de Bangui, Yaoundé et Niamey, pour les raisons susmentionnées. Nous sommes toutefois, profondément inquiets de voir que le Secrétariat général n'a pas été en mesure, et jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, de nous présenter le rapport financier et l'état annuel de la comptabilité de l'exercice prenant fin le 31 mai 1979. Cette situation sans précédent a, de toute évidence gravement affecté notre programme de vérification de la comptabilité du Secrétariat général.

3. Nous regrettons profondément d'avoir à signaler qui en dépit de nos nombreuses demandes, le Secrétariat général n'a pas mis d'interprète à notre disposition pour faciliter la communication entre les membres du Conseil.

4. Mandat : Aux termes de la Section 9(3) du Règlement financier, il est demandé au Conseil des vérificateurs externes de procéder à une vérification de la comptabilité de l'Organisation, y compris tous les crédits et tous les fonds spéciaux, tout en exprimant un avis sur l'état des finances de l'Organisation. Il appartient également au Conseil de faire des commentaires, quand cela s'avère nécessaire, sur l'efficacité ou la non efficacité de la gestion financière de l'Organisation tout comme sur les conséquences financières des pratiques administratives.

5. Portée de la vérification : Compte tenu du fait que le Secrétariat a été incapable de préparer et de soumettre à notre vérification un rapport financier complet, nous sommes dans le regret de ne pouvoir émettre une opinion sur l'état des finances du Secrétariat général. Par conséquent, sans un quitus de la vérification externe, l'exactitude de la comptabilité de l'exercice 1978/79 reste sujette à caution.

Action de suivi du rapport de l'année dernière

6. En nous référant à notre rapport sur la comptabilité de l'exercice 1977/78 et aux décisions du Comité Consultatif sur les questions budgétaires et financières, nous voudrions faire les commentaires suivants :

7. Les opérations de gestion : Bien que le Secrétaire général ait accepté le principe de la nécessité de moderniser les opérations de gestion des finances de l'Organisation en adoptant "la méthode de gestion par objectifs", nous n'avons rien vu qui prouve que les études nécessaires ont été entreprises. De même, dans le cadre du contrôle général, du fonctionnement du Secrétariat général, il est important d'établir, chaque année, une liste complète du personnel (nous sommes, bien sûr, conscients du fait que la Division du Personnel essaie actuellement d'établir une liste du personnel

du Secrétariat général). En outre, nous avons cette fois encore noté que les bureaux régionaux et sous-régionaux ne présentent pas de matière régulière leurs états et leur comptabilité mensuels et que lorsque les états sont, en fin de compte, reçus, ils ne font pas l'objet d'un examen approprié par le Secrétariat général. Il est évident que les fonctionnaires concernés n'assument pas correctement les responsabilités qui leur sont confiées.

8. Le système comptable et de contrôle : A la suite de notre recommandation acceptée par le Secrétariat général de procéder à une certaine forme de mécanisation de la comptabilité du Secrétariat général, nous avons été informés que le Directeur du Département des Finances qui vient d'être recruté s'est déjà rendu dans deux pays, dans le cadre d'une première étude de la question. Nous recommandons, toutefois, une fois de plus que la question fasse l'objet d'une attention particulière pour qu'une solution finale soit rapidement trouvée.

9. Dans le cadre d'une amélioration du système et des procédures comptables, dont le contrôle interne constitue un élément important, nous avons noté qu'une nouvelle unité, désignée sous le nom d'Inspectorat, a été mise sur pied. Cette unité n'est pas encore entrée en fonctionnement, parce que le personnel qui doit en constituer l'effectif n'a pas encore été recruté. Pour ce qui est de la section de la vérification interne du Secrétariat, nous sommes une fois de plus inquiets de constater que le Chef de cette unité n'a pas encore été reclasse. Nous sommes, également dans le regret d'indiquer que le poste de vérificateur interne du Secrétariat général est demeuré vacant pendant longtemps et nous recommandons par conséquent qu'une action soit menée pour pourvoir le poste le plus tôt possible.

10. Méthodes d'appréciation : Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons recommandé (et la recommandation avait été acceptée) qu'il y ait une analyse systématique du travail qui est censé faire le titulaire de

chaque poste du Secrétariat tout comme une surveillance continue et réelle de la performance de chaque fonctionnaire. A la suite de l'adoption récemment de la réforme des structures de l'Organisation, nous pensons qu'il est très important que l'ensemble de cette question soit réexaminé afin que les nouvelles structures puissent fonctionner pleinement.

11. Programme de formation : Nous sommes heureux d'indiquer que le Secrétariat général a informé les bureaux régionaux et sous-régionaux de cette question importante et nous recommandons que les mesures déjà prises soient suivies d'effet dès que possible, pour que les besoins en formation de l'Organisation puissent être totalement satisfaits.

12. Renforcement de l'effectif de la Division des Finances : Nous regrettons, une fois de plus, d'indiquer qu'il n'y a eu aucune amélioration pour ce qui est d'une répartition adéquate des tâches et des responsabilités au sein de la section des Finances. Comme nous l'avons souligné, dans notre rapport de l'année dernière, le commis comptable continue à exécuter des tâches relevant des responsabilités de deux agents des finances, cela en plus des tâches qui sont les siennes. Il résulte de ce fardeau qui pèse sur le commis en question que certains livres comptables qui sont d'une extrême importance ne sont pas tenus de manière appropriée; c'est le cas des cartes des avances recouvrables. Nous recommandons une fois de plus que les tâches soient réparties en fonction de la hiérarchie des postes et que des mesures appropriées soient prises pour que le commis comptable soit déchargé du travail de routine et qu'elle puisse se concentrer sur le travail plus important (d'agent des finances) pour lequel elle a prouvé sa compétence.

13. Titre de propriété - Résidence du Secrétaire général : En prenant leur décision de l'année dernière, les membres du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières ont suggéré au Secrétariat général de hâter la procédure du transfert de la résidence du Secrétaire général par l'obtention d'un titre de propriété. Nous avons toutefois été informés que cette question n'a pas encore trouvé sa solution.

14. Le film "Liberté dans l'Unité" (Liberty in Unity) : Il nous a été dit que le Comité des Programmes qui s'occupe de la question du film a préparé un rapport mais n'ayant pas vu ledit rapport, nous ignorons les recommandations qu'il contient. Nous recommandons que la question de ce film, qui a coûté à l'Organisation plus de 150.000 \$EU (cent quatre vingt mille dollars américains) soit activement suivie pour qu'elle puisse connaître une solution satisfaisante.

15. L'indemnité de subsistance (per diem) du Conseil des vérificateurs externes : Nous remercions le Comité Consultatif d'avoir tenu compte de notre demande d'augmentation des taux scandaleusement bas de l'indemnité de subsistance (per diem) payée au Conseil des vérificateurs externes. Nous savons que les nouveaux taux sont entrés en vigueur le 1er juin 1979; nous voudrions rappeler cependant qu'en présentant notre demande de l'année dernière, nous avons indiqué que le Conseil des vérificateurs externes a dû, au cours de l'exercice 1977/78, obtenir des prêts du Secrétariat général pour compléter l'indemnité de subsistance journalière payée pour A. Dis-Abéba. Etant donné que ces avances dûs par les membres du Conseil n'ont pas encore été réglées, nous recommandons, comme nous l'avons fait dans le passé; que le taux actuel de l'indemnité de subsistance (per diem) plus le pourcentage qui y a été ajouté, soit appliqué rétrospectivement depuis la date de notre arrivée à Addis-Abéba pour la vérification des comptes de l'exercice 1977/78. De cette façon, le Secrétariat général sera en mesure de régler la question de ces avances.

16. Contribution au budget ordinaire 1978/79 : Au cours de l'exercice sous examen, 48 Etats membres sur 49 devraient contribuer (la République de Djibouti étant exemptée), une somme totale de 11.964.391 \$EU. Seuls cependant, 26 Etats membres (54%) ont payé leurs contributions, soit en entier, soit en partie, ce qui a donné une somme totale de \$EU 26.228.677,22 (52%), le solde des contributions non payées s'élevant au 31 mai 1979 à \$EU 5.735.713,78 (48%).

17. Cartes de contributions : Nous avons remarqué que seule une face de la carte est utilisée pour l'enregistrement des contributions et qu'il y a rarement plus de trois enregistrements sur chaque carte, par an. Compte tenu de cela, pour faire des économies sur les dépenses en papier et pour qu'il y ait également une continuité dans l'enregistrement, nous recommandons que les deux faces de la carte soient utilisées. Chaque carte peut, de cette manière, être utilisée pendant une période de cinq années.

18. Etat des livres comptables au moment de la vérification : Les soldes des trop perçus de même que les arriérés des exercices précédents n'ont pas été reportés dans l'exercice sous examen. De plus, certaines contributions n'ont pas été enregistrées et les comptes n'ont pas été mis à jour et réglés. Il en a résulté que beaucoup de temps a été inutilement consacré à la détermination de la position des soldes non réglés au 31 mai 1979.

Arriérés de contributions au budget ordinaire pour les exercices financiers 1974/78

19. La somme de \$EU. 5.551.874,81 n'était pas réglée. De cette somme un montant de \$EU 2.676.071,91 a été reçu, le solde étant de \$EU 2885.782,90 au 31 mai 1979. Les détails relatifs au compte de chaque Etat membre figurent en annexe II. Il faut indiquer également qu'il n'y a pas eu d'évolution dans la situation des arriérés pour l'exercice 1974/75 qui s'élevaient à \$EU. 186.820,40. Nous voudrions attirer l'attention du Secrétariat général sur les Etats membres suivants qui, pour un certain nombre d'années, n'ont fait aucun effort pour régler leurs arriérés de contributions:

Empire Centrafricain

Guinée Equatoriale

Haute-Volta

Mali

Mauritanie

Sierra Leone

Tchad

Tunisie

20. Soldes en espèces: Les soldes au 31 mai 1979 s'élevaient à :

A. Fonds général

Compte devises	\$EU.	1.312.638,79
Compte en monnaie locale		58.920,24
Compte de la petite caisse		58,32

B. Fonds de roulement

		<u>147.711,92</u>
\$EU.		1.401.488,79
		=====

21. Chèques prescrits : Il nous a été indiqué que la validité des chèques est, en Ethiopie, de six mois. Cela veut dire qu'après cette période, les chèques non touchés sont prescrits. Nous avons remarqué cependant que la Section des Finances n'annule pas automatiquement les chèques datant de plus de six mois, la pratique étant que les chèques sont annulés lorsqu'ils datent de plus d'une année. Nous voudrions recommander que, pour l'exactitude des états bancaires apurés, tous les chèques non touchés après six mois, soient automatiquement annulés et que les montants en soient versés dans les recettes générales. Il est également recommandé que la liste des chèques non touchés soit suffisamment détaillée pour que des renseignements y figurent sur la date de l'émission du chèque, le bénéficiaire, l'objet et le montant.

22. Exécution du budget : Le total des crédits ouverts pour le Secrétariat général était, pour l'exercice sous examen, de \$EU 7.618.875,08. Les dépenses, y compris les obligations, ont été quant à elles de \$EU 6.352.671,38, ce qui a entraîné des économies s'élevant à un total de \$EU 1.266.203,70. Dix sept codes ont cependant fait l'objet d'un dépassement dont le total s'est élevé à \$EU 233.225,69.

Obligations et dépenses de l'exercice précédent

23. Les obligations de l'exercice prenant fin au 31 mai 1978 se sont élevés à un montant de \$EU 1.920.603,17 qui se divise en deux parties : d'une part celles du Secrétariat général avec une somme de \$EU 1.626.608,19 et d'autre part celles des bureaux régionaux avec une somme de \$EU 293.994,98. Les paiements réellement effectués au cours de l'exercice sous examen se sont élevés, pour le Secrétariat général à un total de \$EU 257.973,10, ce qui entraîne un solde non dépensé de \$EU 1.668.635,09. Etant donné que les obligations se trouvent basées sur un passif connu on ne peut pas comprendre que seuls 6% des obligations ont été réellement réglées, à moins que la somme figurant sous le titre obligations ne soit purement fictive. Il s'agit là d'une question qui doit faire l'objet d'un examen attentif puisqu'elle a trait au problème d'un contrôle budgétaire satisfaisant. Les obligations qui, à la fin de l'exercice, n'auront pas été réglées, doivent être enregistrées et doivent correspondre à la somme totale due. On ne doit pas permettre que des économies soient reportées lorsque des obligations restent non réglées.

24. Pour ce qui est des bureaux régionaux, nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'exactitude des paiements effectués par rapport aux obligations réelles pour la simple raison que le grand livre de contrôle n'avait pas été mis à jour au moment de notre vérification, en dépit du fait que des états mensuels sont présentés par les bureaux régionaux.

25. Assistance financière - Conférence sur les Réfugiés africains : En mai 1977, une somme de \$EU 100.000 a été déboursée au titre de l'"assistance" pour la tenue de la Conférence Panafricaine sur les Réfugiés africains. En nous fondant sur la correspondance, il ne nous a pas été possible d'établir si oui ou non cette assistance financière avait été autorisée par le Comité consultatif ou non. Par ailleurs, nous n'avons pas pu savoir avec certitude si oui ou non, il s'agissait d'une décision prise sans autorisation ou d'une subvention prévue au budget.

31. Prêts pour achats de voitures : Au cours de l'exercice sous examen, 12 fonctionnaires ont reçu des prêts pour acheter des voitures; aucun titre de cession n'a été signé pour ces prêts. Dans 10 autres cas, les polices d'assurances des fonctionnaires bénéficiaires étaient arrivées à expiration et il n'y avait aucune indication que les polices d'assurances tous risques avaient été renouvelées. La nécessité d'assurer "tous risques" les véhicules achetés avec l'assistance financière de l'Organisation jusqu'au remboursement intégral des prêts ne peut être suffisamment soulignée, cela pour des raisons qui sont évidentes; nous recommandons donc cette pratique.

32. Honoraires d'un consultant : Une somme de \$EU 1.449,28 a été payée en novembre 1978 à un architecte à titre de paiement partiel de ses honoraires de consultant (la totalité des honoraires s'élève à 12.840 Birr éthiopiens) pour la préparation des spécifications et du devis en vue de la réfection du "bâtiment A" à laquelle le Secrétariat se proposait de procéder. N'ayant toutefois pas vu le contrat ayant trait à ce travail, nous ne sommes pas en mesure de dire si oui ou non, à la date de la rédaction de ce rapport, la réfection en question a réellement commencé.

33. Contributions à la caisse de retraite du personnel : Nous avons eu à attirer l'attention sur le retard considérable qui est mis à verser à l'American Life Insurance les contributions mensuelles à la caisse de retraite des fonctionnaires. Un autre exemple de cet état de fait non satisfaisant est que les contributions des mois de février à mai 1978 n'ont été versées à la compagnie d'assurances qu'en août 1978. En dehors des risques que cette pratique implique, il y a une perte réelle pour ce qui est des intérêts payés sur les comptes individuels des contributions. Nous recommandons par conséquent, qu'à l'avenir les contributions soient versées à la fin de chaque mois.

34. Billets pour le congé dans les foyers et un voyage en mission : en août 1978, un billet pour le congé dans les foyers a été émis au bénéfice d'un Secrétaire général adjoint et un autre billet a été émis en sa faveur pour une mission à New York. Lorsqu'il est apparu que le moment des deux,

déplacements coïncidaient, le Département de l'Administration a demandé à l'intéressé de lui rendre le billet émis pour le congé dans les foyers en vue d'un remboursement dudit billet. L'idée était qu'un billet du même genre pourrait être émis de nouveau lorsque le fonctionnaire déciderait de partir en congé ou qu'un billet pourrait être émis qui tiendrait compte du voyage pour la mission à New York. Le fonctionnaire a, de lui même, refusé de rendre le billet et la souche du billet émis et utilisé pour la mission à New York n'a pas été jointe à la demande de remboursement des indemnités journalières (per diem) introduite par le fonctionnaire concerné; nous n'avons pas été non plus en mesure de vérifier à quelle date il est effectivement parti en congé.

35. La bibliothèque : Nous sommes dans le regret d'indiquer qu'en dépit des décisions prises par le Comité consultatif sur la base du rapport de l'année dernière, il n'y a eu aucune amélioration dans la tenue des registres de la bibliothèque. Un fait plus inquiétant encore est que le Chef par intérim de la Bibliothèque et des Archives n'a pas été en mesure de présenter les documents justificatifs sous le prétexte que lorsque le commis chargé de la bibliothèque a quitté Addis-Abéba en juin 1979 pour un stage de trois mois à l'étranger, lui même et la Secrétaire se trouvaient absents et qu'il n'y a pas eu de passation de service comme cela se devait. De même, compte tenu de la non disponibilité des clés du bureau où les registres étaient gardés, nous n'avons pas été en mesure de vérifier si oui ou non 152 livres (évalués à \$EU2.625,62) commandés et payés en 1977/78 ont été effectivement reçus.

36. La Clinique : En l'absence de l'infirmière principale, et compte tenu du fait que son assistante n'était pas informée sur l'état des stocks de médicaments, nous n'avons pas pu procéder à la vérification par sondages desdits stocks.

37. L'imprimerie : Il ne nous a pas été possible de procéder à la vérification de la comptabilité de cette unité, le fonctionnaire qui en est responsable était en congé. Tous les registres relatifs aux stocks étaient enfermés dans le bureau.

38. Nous avons établi le programme suivant pour la vérification de l'année prochaine.

PROGRAMME DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES

LIEU	VERIFICATEUR	DATES
		1980
1. Maputo	Lesotho	septembre 1 - 5
2. Lusaka	Lesotho	septembre 6 - 12
3. Luanda	Botswana	septembre 5 - 12
4. Kampala	Seychelles	septembre 5 - 12
5. <u>Dar-es-Salaam</u>	(a) Botswana)	septembre 13 - 24
	(b) Seychelles)	" " "
	(c) Lesotho)	" " "
6. Accra	Gambie	september 4 - 9
7. Niamey	Haute-Volta	septembre 4 - 9
8. <u>Lagos</u>	(a) Gambie)	septembre 10 - 18
	(b) Togo)	septembre " "
	(c) Haute-Volta)	
9. Nairobi	Gambie	september 19 - 24
10. Bangui	Togo	septembre 19 - 24
11. Yaoundé	Haute-Volta	septembre 19 - 24
12. Genève	Tunisie	septembre 8 - 14
13. Bruxelles	Tunisie	septembre 15 - 17
14. New York	Tunisie	septembre 18 - 24
15. <u>Addis-Abéba</u>	Tous les membres du Conseil	septembre 25 - 17 oct.

CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES AU BUDGET DE L'OUA 1978/79

Etat membre	pourcentage approuvé	contributions prévues	contributions payées	excédent de contributions	solde à régler au 31 mai 1979	Observation
Algérie	6,15	735.810,05	731.491,52	-	4.318,53	
Angola	2,36	282.359,63	-	-	282.359,63	
Bénin	0,54	64.607,71	30.679,63	-	33.928,39	
Botswana	1,96	234.502,00	234.502,00	-	-	
Burundi	0,61	72.982,79	72.595,85	-	386,94	
Cameroun	1,86	222.537,67	222.537,67	-	-	
Cape-Vert	0,54	64.607,71	82.348,87	17.741,16	-	
Comores	0,50	59.821,90	18.212,00	-	41.609,96	
Congo	1,35	161.519,28	-	-	161.519,28	
Djibouti	-	-	-	-	-	Exempté pour 1978/79
Egypte	7,57	905.704,40	-	-	905.704,40	
Ethiopie	2,00	239.287,62	239.287,82	-	-	
Empire Centrafricain	0,69	32.524,30	-	-	-	
Gabon	6,29	752.560,19	694.127,42	-	58.432,77	
Gambie	0,61	72.982,79	-	-	72.982,79	
Ghana	2,24	387.646,27	-	-	387.646,27	
Guinée	0,68	81.357,86	89.066,81	7.708,95	-	
Guinée-Bissau	0,95	113.661,71	-	-	113.661,71	
Guinée équatoriale	1,01	120.840,35	-	-	120.840,35	
Haute Volta	9,54	64.607,71	-	-	64.607,71	
Kenya	2,28	272.788,11	281.625,10	8.836,99	-	
Lesotho	0,54	64.607,71	64.607,71	-	-	

La Côte-d'Ivoire	3,13	374.485,44	246.030,88	-	128.454,56	(moins excédent de contribution en 1977/78 \$EU 64.227,28) moins excédent de contribution en 1977/78 \$EU 23.281,20 - solde : néant)
Libéria	1,81	216.555,40	193.274,28	-	23.281,20	
Libye	10,00	1.196.439,10	1.196.438,88	-	,22	
Madagascar	1,23	147.162,00	8.463,51	-	138.698,49	
Malawi	0,83	99.304,45	99.304,45	-	-	
Mali	0,54	64.607,71	-	-	64.607,71	
Maroc	4,30	514.468,81	-	-	514.468,81	
Maurice	1,55	185.448,06	185.274,63	-	173,43	(moins excédent de contribution en 1977/78 \$EU 173,43 - solde néant).
Mauritanie	0,94	112.465,28	-	-	112.465,28	
Mozambique	1,92	229.716,31	229.716,31	-	-	
Niger	0,72	86.619,62	86.619,49	475,87	-	
Nigéria	7,63	912.883,03	912.883,03	-	-	
Ouganda	1,13	141.179,81	-	-	141.179,81	(moins excédent de contribution de \$EU 2.740,97 plus \$EU 15.503,11 payé au bureau de Kampala au cours de l'exercice sous examen. Total : \$18.234,98 - solde : \$ 122.935,83).
Rwanda	0,50	59.821,96	59.821,96	-	-	
Sao Tome et Principe	1,29	154.340,64	-	-	154.340,64	
Sénégal	0,96	114.858,15	161.284,31	46.426,16	-	
Seychelles	1,55	185.448,06	-	-	185.448,06	
Sierra Leone	1,37	163.912,16	39.769,57	-	124.142,59	
Somalie	0,69	82.554,30	-	-	82.554,30	
Soudan	1,85	221.341,23	-	-	221.341,23	
Swaziland	1,96	234.502,06	-	-	234.502,06	
Tanzanie	1,64	196.216,00	-	-	196.216,00	
Tchad	0,61	72.982,79	-	-	72.982,79	
Togo	0,58	69.393,47	4.649,38	-	64.744,09	(est incluse dans le paiement la somme de \$EU 2.060,93 pour l'assistance aux pays victimes de la sécheresse solde : \$EU 66.000,00)
Tunisie	3,53	422.343,00	-	-	422.343,00	
Zaire	2,15	257.845,85	21.388,56	-	236.457,29	
Zambie	3,27	391.235,59	-	-	391.235,59	
TOTAL	100%	11.964.391,00	6.206.001,30	81.480,43	5.830.879,70	

AJOUTER/DEDUIRE

Erreurs et omissions

Côte-d'Ivoire	64.227,28	1	Excédent de contribution n'a pas été ajouté dans 1978/79	
Liberia	23.281,20	"	"	"
Maurice	173,43	"	"	"
Ouganda	2.740,87)			
Ouganda;;suite	<u>15.503,11)</u>		La contribution de l'Ouganda n' a pas été enregistrée sur la carte d'enregistrement.	
	105.925,89			
Assistance aux pays victimes de la sécheresse	<u>2.060,93</u>		Crédité au compte du Togo pour la contribution au budget ordinaire.	
	103.864,96			<u>103.864,96</u>
	=====		Solde non réglé au 31 mai 1979US\$.	<u>5.735.713,78</u> =====

ARRIERES DE CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE POUR
LES EXERCICES 1974/78

<u>EXERCICE</u>	<u>ETATS MEMBRES</u>	<u>MONTANT DU</u>	
1974/75	Empire Centrafricain	91.553,91	
"	Tchad	15.418,92	
"	Guinée équatoriale	31.140,79	
"	Kenya	0,54	
"	Tunisie	12.460,43	
"	Haute-Volta	<u>13.645,81</u>	
	TOTAL	186.220,40	
Montant non réglé au 31 mai 1978		<u>186.220,40</u>	186.200,40
Montant reçu au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 mai 1979		<u>NUL</u>	
1975/76	Empire Centrafricain	112.219,43	
"	Tchad	38.554,10	
"	Mauritanie	112.412,02	
"	Sierra Leone	106.312,41	
"	Tunisie	<u>12.497,08</u>	
	TOTAL	431.995,04	431.995,04
Montant non réglé au 31 mai 1978		<u>457.903,31</u>	
Montant reçu au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 mai 1979		<u>25.908,31</u>	
1976/77	Sierra Leone	148.520,86	
"	Tunisie	14.425,19	
"	Empire Centrafricain	115.516,23	
"	Tchad	91.155,67	
"	Congo	26.999,92	
"	Guinée équatoriale	39.291,24	
"	Mali	46.666,53	
"	Mauritanie	<u>132.018,55</u>	
	TOTAL	614.594,19	614.594,19
Montant non réglé au 31 mai 1978		981.559,80	
Montant reçu au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 mai 1979		<u>366.965,61</u>	

1977/78			
"	Burundi	30.516,00	
"	Empire Centrafricain	71.663,49	
"	Tchad	63.354,08	
"	Congo	140.211,18	
"	Guinée équatoriale	104.858,73	
"	Gambie	63.354,68	
"	Guinée	1.013,02	
"	Mali	56.084,47	
"	Mauritanie	97.628,52	
"	Maroc	148.983,52	
"	Sierra Leone	142.288,38	
"	Somalie	71.663,49	
"	Soudan	192.141,24	
"	Swaziland	134.739,85	
"	Tunisie	116.626,26	
"	Haute-Volta	56.084,47	
"	Zambie	<u>161.721,89</u>	
	TOTAL.....	1.652.973,27	1.652.973,27
	Montant non réglé au 31 mai 1978	3.936.191,26	
	Montant reçu au cours de l'exercice ayant pris fin		
	le 31 mai 1979	2.283.227,99	
		<u>=====</u>	
	Total des arriérés des exercices précédents au 31 mai 1979	<u>2.885.782,90</u>	\$

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
SUR LES COMPTES DU COMITE DE COORDINATION DE L'OUA
POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE
POUR L'ANNEE SE TERMINANT AU 31 MAI 1979

BUREAU SOUS-REGIONAL DE LUSAKA

1. Introduction : Les comptes et les livres comptables du Bureau sous-régional de Lusaka ont été examinés du 16 au 20 juillet 1979 par le représentant du Conseil, le vérificateur du Lesotho.
2. Champ de la vérification comptable : La vérification a été effectuée conformément aux principes généralement acceptés dans ce domaine et a porté sur des opérations comptables, sur lesquels la vérification externe a été jugée nécessaire.
3. Certification : J'ai obtenu tous les renseignements et toutes les explications demandés et je certifie qu'à mon sens, les comptes sont corrects sous réserve des observations consignées dans ce rapport.

FONDS GENERAL

4. Recettes : Fonds disponibles pendant l'année sous examen :

	<u>Dollars E.U.</u>
Solde en caisse de l'année précédente	3.049,15
Subvention du Secrétariat Général	38.307,00
Contribution du Gouvernement zambien	165.020,16
Recettes diverses	467,48
	206.848,79

Le solde en caisse au 31 mai 1979 s'élevait à 76.383,75 \$ KU (63.398,51 Kwacha zambiens).

5. Dépenses : A partir d'un budget approuvé de 76.614,00 \$ KU, il a été dépensé un total de 73.211,02 \$ KU, d'où une économie de 3.402,98 \$ KU. Il y a eu néanmoins des dépassements sur les 3 codes suivants :

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Dépensement</u>
213	Ajustement de poste	4.349,00	6.764,80	2.415,80
401	Entretien des véhicules	4.500,00	7.825,43	3.325,43
500	Communications	3.000,00	3.281,25	281,25
				<u>6.022,48</u>
				=====

6. Demandes de virement : Le 16 avril 1979, le Bureau a présenté une demande de virement s'élevant à 1.388,88 \$EU qui a été rejetée le 8 mai 1979 par le Secrétariat Général qui avait jugé que cette demande n'était pas pleinement motivée et qu'elle ne pouvait par conséquent être soumise au Comité Consultatif sur les questions budgétaires et financières. Le Bureau sous-régional n'a entrepris aucune démarche depuis cette date.

7. Avances recouvrables : Les avances recouvrables s'élevaient à la fin de l'année financière à 7.773,57 \$EU; la ventilation était la suivante :

Secrétariat Général	\$EU 4.782,44
Bureau de Dar-es-Salaam	626,65
Bureau sous-régional de Luanda	420,00
Voiture/Commis-comptable	1.944,48
	<u>7.773,57</u>
	=====

8. Assistance juridique : Les avances en faveur du Secrétariat Général comprennent la somme de 2.289,16 \$EU (1900,00 Kwachas Zambiens) représentant les honoraires versés en mars 1979, à un juriste zambien pour "une étude juridique et l'élaboration d'instruments permettant d'assurer à l'OUA en Zambie un statut juridique défini." Il a été porté à ma connaissance qu'aucune permission préalable de dépenses n'avait été demandée au Secrétariat Général; il est assez difficile de comprendre en outre la raison pour laquelle la Section juridique du Secrétariat Général n'avait pas été chargée de cette étude. Je recommande donc qu'une action soit entreprise le plus rapidement que possible pour obtenir une permission rétrospective de dépense.

9. Voiture de fonctions : Il avait été prévu au budget 1979/80, la somme de 7.996,19 \$EU pour l'achat d'une Peugeot 504 qui devait être livrée aux environs d'août 1979. Le rapport d'évaluation du Garage local, daté du 22 mars 1979 indique que la voiture de fonctions actuelle, qui a roulé 134.000 km., peut être revendue à 7.000,00 KZ. J'ai été informé du fait qu'elle sera vendue selon la procédure normale dès que la nouvelle voiture sera arrivée.

10. Demande de remboursement des taxes sur le pétrole : aucune action n'a été prise pour demander le remboursement des taxes sur le pétrole, qui ont été payées pendant l'année sous examen. Il est nécessaire d'entreprendre dès que possible les démarches en ce sens.
11. Contrôle des appels téléphoniques internationaux : Il n'existe aucune preuve permettant d'affirmer que le personnel paie les appels téléphoniques internationaux. Je recommande, puisque le Bureau ne dispose pas d'un télex, que l'on instaure un système permettant de contrôler ces appels téléphoniques fréquents, surtout en direction de Dar-es-Salaam. Il est intéressant de relever qu'un appel téléphonique effectué le 17 août 1979 vers Dar-es-Salaam a coûté 86,40 KZ.
12. Rapports précédents : Je ne suis pas au courant des résultats obtenus soit par le Bureau sous-régional soit par le Secrétariat Général, pour recouvrer les trop-perçus s'élevant à 1.963,85 \$EU en faveur de l'ancien directeur adjoint qui, nous l'avons appris, est employé actuellement par le OEA à Addis Abéba.

FONDS SPECIAL

13. Solde en caisse : Au début de l'année, le Fonds spécial accusait un découvert de 18.628,87 \$EU et l'année s'est terminée avec un découvert de 3.570,02 \$EU. Il faut y ajouter la somme de 39.156,63 dont le Fonds spécial était débiteur envers le Fonds Général au 31 mai 1979.

14. Recettes : Le Fonds spécial s'élevait à 246.798,58 \$ EU se répartissant comme suit :

Versement effectué par Dar-es-Salaam	\$EU 184.579,25
Contribution du Gouvernement Zambien	57.994,76
Produit de la vente de la Land Rover	4.216,87
Divers	7,70
	\$EU 246.798,58
	=====

15. Dépenses : Les dépenses de l'année sous examen ont atteint 266.260,15 \$EU ; elles sont ventilées comme suit :

A. Assistance matérielle aux mouvements de libération

ZANU et ZAPU, Front Patriotique	\$EU 204.788,01
SHLPO	7.397,83
FAC, Azanie	1.944,03
ANC, Afrique du Sud	59,96
	<u>\$EU 214.199,83</u>
	=====

B. Dépenses administratives et autres

Traitements et salaires	\$EU 4.257,27
Indemnité pour personnes à charge	1.043,55
Frais voyage à l'occasion des congés dans les foyers	120,48
Indemnité de fin de service	331,22
Frais médicaux	15,35
Entretien des véhicules	45.935,02
Frais bancaires	367,43
	<u>\$EU 52.070,32</u>
	=====

16. Frais de réparation de la Land Rover : A la demande du Secrétaire exécutif (lettre du 7 mai 1979) la somme de 4.563,22 \$EU a été payée pour couvrir les frais de réparation de la Land Rover, plaque minéralogique TZ 36699. Cette somme est censée être recouvrée auprès d'une compagnie mais aucune preuve d'un tel remboursement n'a pu être produite à la date de ce rapport. Il faudra suivre cette question.

17. Véhicules : Quatre camions sont utilisés, deux ont été reçus du Secrétariat exécutif de Dar-es-Salaam au début de l'année. Les deux autres camions ayant déjà plus de quatre ans d'utilisation, il faudra envisager leur vente.

18. Achat de denrées alimentaires et de carburant pour les mouvements de libération : Le Bureau de Lusaka a acheté de grandes quantités de denrées alimentaires et de carburant pour les mouvements de libération. Il a cependant été très difficile de s'assurer que les Mouvements ont bien reçu les quantités qui leurs étaient destinées. J'ai discuté de ceci avec le Directeur afin que l'on puisse obtenir une confirmation ferme des mouvements intéressés. Cette question vitale devra être suivie en temps dû.

CONCLUSIONS

19. Petite caisse d'avances temporaires : Il est de coutume de pratiquer des débours produits, selon les besoins du Bureau; les montants sont prélevés par le Directeur ou par son comptable sur leurs fonds personnels et ils en demandent plus tard le remboursement. Cette pratique est mauvaise et je recommande qu'il soit créé une petite caisse d'avances temporaires de 250,00 KZ qui devra être réalimentée lorsque le besoin s'en fera sentir.

20. Remerciements : Je remercie le Directeur et ses collaborateurs pour l'esprit de collaboration et l'aide dont ils ont fait preuve à mon égard dans l'exécution de la tâche qui m'avait été confiée.

(D.H. Tarr)

Membre du Conseil des Vérificateurs
Externes, Lesotho

Bureau sous-régional de Lusaka,
20 juillet 1979.

ETAT DES DEPENSES DU COMITE DE COORDINATION
POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE - LUSAKI
POUR LA PERIODE ALLANT DU 1ER JUIN 1978 AU 31 MAI 1979

Compte No.	Libellé	Credits ouverts	Total accumulé	Soldé non-engagé	Observations
	<u>CHAPITRE I - EMOLUMENTS ET SALAIRES</u>				
100	Emoluments et salaires du personnel	33.500,00	33.498,23	1,77	
102	Personnel temporaire				
	TOTAL CHAPITRE I	33.500,00	33.498,23	1,77	
	<u>CHAPITRE II - DEPENSES COURANTES DU PERSONNEL</u>				
200	Voyages du personnel lors du recrutement	-	-	-	
201	Voyages pour congé dans les foyers ou cessation de service	2.000,00	551,71	1.448,29	
203	Indemnité d'installation	-	-	-	
204	Indemnité pour personnes à charge	3.000,00	2.757,55	242,45	
205	Indemnité de logement	5.860,00	5.856,00	4,00	
206	Caisse de retraite OUA	4.130,00	4.124,31	5,69	
207	Système d'assurances OUA	1.675,00	1.253,69	421,11	
208	Régime des prestations médicales OUA	1.500,00	1.341,97	158,03	
212	Indemnité de frais d'études	1.000,00	581,83	418,17	
213	Ajustement de poste	4.349,00	6.764,80	(2.415,80)	
	TOTAL CHAPITRE II	23.514,00	23.232,06	281,94	
	<u>CHAPITRE III - VOYAGES EN MISSION OFFICIELLE</u>				
300	Mission officielle	4.500,00	2.792,24	1.707,76	
302					
305					
309					
	TOTAL CHAPITRE III	4.500,00	2.792,24	1.707,76	

Compte No.	Libellé	Crédits ouverts	Total accumulé	Solde non-engage	Observations
	<u>CHAPITRE IV - LOCATION ET ENTRETIEN DU MATERIEL ET DES LOCAUX</u>				
400	Loyer des locaux	-	-	-	
401	Entretien des véhicules	4.500,00	7.825,43	(3.325,43)	
402	Entretien du matériel	350,00	217,66	122,34	
403	Entretien des locaux	500,00	229,19	270,81	
404	Electricité et eau	600,00	-	600,00	
405	Transformation des locaux	-	-	-	
406	Assurance véhicules, matériel, etc.	1.000,00	317,11	672,89	
	TOTAL CHAPITRE IV	6.950,00	8.619,39	(1.659,39)	
	<u>CHAPITRE V - COMMUNICATIONS</u>				
500	Télégrames	3.000,00	3.281,25	(281,25)	
501	Téléphone				
502	Frais postaux				
503	Valise diplomatique				
504	Prot				
	TOTAL CHAPITRE V	3.000,00	3.281,25	(281,25)	
	<u>CHAPITRE VI - FOURNITURES ET SERVICES DIVERS</u>				
600	Papeterie et fournitures de bureau	1.000,00	425,58	574,42	
601	Commissions bancaires et timbre fiscaux	250,00	36,60	163,40	
603	(A) Représentation ordinaire	500,00	133,30	366,70	
	(B) Réception pour la Journée de l'OUA	700,00	81,93	618,07	
604	Bien-être du personnel	300,00	-	300,00	
606	Abonnements journaux et périodiques	300,00	229,95	70,05	
607	Autres services et fournitures	500,00	81,95	418,05	
608	Impression de documents	600,00	349,40	250,60	
	TOTAL CHAPITRE VI	4.150,00	1.388,71	2.761,29	

Compte No.	Libellé	Crédits ouverts	Total accumulé	Solde non-engagé	Observations
	<u>CHAPITRE VII - IMMOBILISATIONS</u>				
700	Terrains et locaux				
701	Rénovation des locaux				
702	Mobilier et agencement de bureau	1.000,00	409,14	590,86	
703	Matériel de bureau				
705	Matériel de télécommunication				
707	Matériel de transport				
708	Matériel d'interprétation				
709	Autres matériels				
	TOTAL CHAPITRE VII	1.000,00	409,14	590,86	
	<u>CHAPITRE VIII - CONFÉRENCES ET RÉUNIONS</u>				
F811	Séssion ordinaire du Comité de Libération				
F812	Réunion des Experts Militaires				
	TOTAL GÉNÉRAL	76.614,00	73.211,02	3.402,98	

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA
COMPTABILITE DU COMITE DE COORDINATION DE L'OUA POUR
LA LIBERATION DE L'AFRIQUE POUR L'EXERCICE
PREMANT FIN LE 31 MAI 1979

BUREAU SOUS-REGIONAL DE MAPUTO

1. INTRODUCTION

La comptabilité et les livres comptables du Bureau sous-régional de Maputo ont été examinés par le vérificateur externe du Lesotho du 11 au 13 juillet 1979.

2. PORTÉE DE LA VÉRIFICATION

La vérification a été faite conformément aux principes de vérification généralement acceptée et elle a porté sur des domaines choisis qui sont considérés comme devant permettre de faire une vérification externe satisfaisante.

3. ATTESTATION

J'ai obtenu tous les renseignements et toutes les explications que j'ai demandés et je certifie que, à mon avis, la comptabilité du Bureau sous-régional est correcte, sous réserve des commentaires que contient ce rapport.

FONDS GENERAL

4. RECETTES

Les fonds mis à la disposition du Bureau au cours de l'exercice sous examen ont été les suivants :

a) Solde de l'exercice précédent	\$ EU.	12.072,16
b) Subvention reçue		15.000,00
c) Avances temporaires tirées du Fonds spécial		28.072,16
		15.962,03
	\$EU.	44.034,19

5. ENVOI DE FONDS NON RECU

Par sa lettre du 16 avril 1979, le Secrétariat général a demandé à la Commercial Bank of Ethiopia, d'Addis-abéba, de transférer une somme de \$ 15.027,13 au Bureau de Maputo mais à la date de la rédaction de ce rapport (13 juillet 1979) le transfert n'avait pas encore été reçu. La question doit être activement suivie.

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES DU FONDS SPECIAL

Pour des raisons pratiques et compte tenu du retard excessif de l'envoi des subventions, le Bureau a eu à recourir à la pratique consistant à faire des transferts temporaires du Fonds spécial au fonds général. Je recommande que lorsque les états financiers envoyés par ce bureau sous-régional sont reçus au Secrétariat général, celui-ci effectue les transferts de fonds à temps.

7. DEPENSES

Pour des crédits budgétaires de \$EU 64.376,00, les dépenses, y compris les obligations, se sont élevées à \$EU 54.164,41. Le détail se présente comme suit :

Décaissements	\$EU 44.455,15
Obligations (de l'exercice précédent) réglées	3.666,20
Obligations non réglées	<u>3.043,06</u>
	\$EU 54.164,41
	=====

8. DEPASSEMENTS DE CREDITS

Les codes suivants ont fait l'objet d'un dépassement de crédits d'un montant total de \$EU 3.136,26 :

<u>n°</u>	<u>libellé</u>	<u>crédits ouverts</u>	<u>dépenses</u>	<u>dépassement</u>
206	Caisse de retraite et sécurité sociale	3.309,00	3.429,73	120,73
401	Entretien des véhicules	1.000,00	1.577,15	577,15
406	Assurance	1.000,00	1.116,16	116,16
500	Télégrammes	1.000,00	1.521,65	521,65
607	Autres fournitures	200,00	261,46	61,46
608	Imprimerie	200,00	1.939,11	<u>1.739,11</u>
				\$ 3.136,26
				=====

9. Avances recouvrables

Le total des diverses avances s'est élevé à \$EU 885,57 et le détail en est le suivant :

a) Bureau de Dar-es-Salaam	\$EU 33,53
b) Secrétariat général	112,00
c) Le Directeur du Bureau de Maputo	286,94
d) Le Comptable du Bureau de Maputo	<u>453,10</u>
	\$EU 885,57
	=====

10. AVANCES A REMBOURSER

Comme dit ci-dessus, des emprunts d'un montant total de \$15.962,03 ont été faits sur le fonds spécial pour faire face à des dépenses du fonds général. Dès que la subvention sera reçue, cette avance devra être remboursée.

FONDS SPECIAL11. RECETTES

Pour des crédits budgétaires de \$EU 299.291,66, les dépenses se sont élevées à \$EU 246.675,21 et le détail en est le suivant :

a) Assistance matérielle aux mouvements de libération	\$EU 241.899,76
b) Coûts administratifs et autres coûts	<u>4.775,45</u>
	\$EU 246.675,21
	=====

OBSERVATIONS GENERALES12. DECAISSEMENTS

Compte tenu de la nécessité pratique de faire périodiquement des décaissements sur le champs pour divers achats de marchandises et le règlement de services et compte tenu du fait que la limite actuelle de 300 Escudos (près de \$EU9) de la petite caisse ne peut pas correspondre aux besoins du bureau, je recommande que cette limite soit portée à 3.000 Escudos.

13. CARNETS DE ROUTE

Le bureau ne dispose pas encore de carnets de route pour ses véhicules afin de contrôler les coûts de transport. Il y a un besoin impérieux de combler cette lacune.

14. CHEQUES EMIS POUR PAYEMENT

S'il n'y a rien qui interdise de procéder autrement, le bureau doit renoncer à la pratique actuelle consistant à ne pas réclamer de relevés bancaires mensuels avec à l'appui les numéros des chèques émis pour payement, de sorte qu'à l'avenir la préparation et la vérification des apurements bancaires puissent se faire de manière satisfaisante.

15. CONTRIBUTION A LA CAISSE DE RETRAITE DU PERSONNEL

En raison du manque de fonds, le transfert à la banque des contributions à la caisse de retraite n'a pas encore été effectué.

16. LES INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Bien qu'étant à sa deuxième année d'existence, le Bureau de Maputo n'a pas encore reçu des instruments de travail mis à jour : le règlement financier et administratif tout comme les décisions pertinentes du Comité consultatif sur les questions budgétaires. Cette lacune doit être comblée au plus vite.

17. FORMATION

Le titulaire actuel du poste d'assistant comptable qui a pris ses fonctions en fin novembre 1978 a tenu la comptabilité et les livres comptables du Bureau du mieux qu'il pouvait. Cependant, il n'a pas encore été familiarisé aux procédures comptables de l'OUA. Je recommande qu'il soit envoyé au Bureau de Dar-es-Salaam pour un stage de courte durée.

18. REMERCIEMENTS

Je voudrais exprimer ma gratitude au Directeur et à son personnel pour la courtoisie qu'ils m'ont témoignée et l'aide qu'ils m'ont apportée tout au long de ma vérification.

(D.H. TARR)

Conseil des vérificateur externe (Lesotho)

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
CONCERNANT LA COMPTABILITE DU COMITE DE COORDINATION
POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE -- DAR-ES-SALAM
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MAI 1979

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
CONCERNANT LA COMPTABILITE DU COMITE DE COORDINATION
POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE, DAR-ES-SALAM
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MAI 1979

Introduction :

Les représentants du Conseil, le Botswana, le Lesotho et les Seychelles ont examiné du 23 au 31 juillet 1979 la comptabilité annuelle de l'exercice financier considéré. A cause de difficultés de transport et autres, le Représentant du Botswana n'a été en mesure de commencer le travail que le 26 juillet 1979.

2. Portée de la Vérification : Cette vérification a été effectuée selon les principes et les pratiques généralement en vigueur et a porté sur les opérations pour lesquelles elle a été jugée nécessaire.

3. Attestation de Vérification : La comptabilité a en général été bien tenue. Nous avons obtenu toutes les informations et explications dont nous avons besoin et nous certifions, qu'à notre avis, les comptes ci-joints reflètent l'état financier véritable et juste du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique compte devant être tenu des observations et qualifications contenues dans le présent Rapport.

Vérificateur Interne Résident

4. Comme il en a été fait mention dans le rapport précédent, ce poste est vacant depuis Mars 1978. Malgré la décision prise par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières demandant au Secrétariat Général de prendre des mesures réelles pour pourvoir ce poste, nous avons le regret de constater dans ce rapport que le poste de vérificateur n'a pas encore été pourvu. Compte tenu du volume croissant de travail dû principalement à l'augmentation des activités dans la comptabilité du Fonds Spécial, nous recommandons de nouveau qu'une action soit prise incessamment pour pourvoir ce poste.

Solde de Caisse

5. L'état de la caisse au 31 Mai 1979 se présentait comme suit :

31 Mai 1979

31 Mai 1978

Compte en dollars	\$EU 101.537,81	\$EU 76.647,62
Compte en monnaie locale	\$EU 54.151,87	\$EU 12.508,30
Petite caisse	\$EU 60,62	\$EU 23,45
Total	\$EU 155.750,30	\$EU 89.179,37

Ressources budgétaires

6. Le revenu provient des sources suivantes :

Subvention Secrétariat général	\$EU 441.105,97
Ressources diverses	959,17
Total	\$EU 442.065,14

Dépenses budgétaires

7. Les crédits pour l'année s'élevaient à 483.985,00 \$EU pour chaque Etat détaillé de crédits tandis que l'Etat Récapitulatif des crédits indiquait 479.485 \$EU, ce qui montre une différence de 4.500 \$EU. Toutefois, l'Etat des crédits du Bureau indiquait 478.985 \$EU et en l'absence d'une forme, ou d'une autre d'Ordonnance de Dépense du Secrétariat Général indiquant clairement le budget approuvé, il a été impossible de déterminer lequel de ces chiffres est correct.

Dépenses et engagements

8. La dépense totale pour l'exercice s'est élevée à 372.949,54 \$EU. D'autre part, 26.279,01 et 2.726,91 \$EU ont été payés en plus pour des engagements respectivement pour 1977/78 et 1979/80.

Dépassement

9. Le dépassement total tel qu'inscrit dans les Etats de Dépense s'élèvent à 36.578,78, au titre de 9 rubriques comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Rubrique	Crédit	Obligation et Dépenses	Dépassement
Entretien des véhicules	5.000,00	7.500,00	2.500,00
Entretien du matériel	1.000,00	1.500,00	500,00
Entretien des locaux	1.000,00	1.500,00	500,00
Eau et électricité	5.500,00	5.595,45	95,45
Frais postaux	600,00	883,08	283,08
Papeterie et matériel de bureau	4.000,00	4.500,00	500,00
Commissions bancaires, etc.	150,00	335,32	185,32
Journaux et périodiques	750,00	764,93	14,93
Sessions ordinaires du Comité de Libération	45.000,00	77.000,00	32.000,00
		TOTAL ... \$EU	36.578,78

L'excédent des dépenses sur les crédits relatifs aux Sessions Ordinaires du Comité de Libération, d'un montant de 32.000,00 \$EU sera passé en revue au moment de la clarification des points soulevés ci-dessus au paragraphe 7. Bien qu'il y ait eu de dépenses excessives pour certaines rubriques, la dépense totale pour l'exercice était dans les limites du chiffre du budget. Toutefois une demande d'octroi de crédits a été adressée au Secrétariat Général en Avril 1979 mais aucune approbation officielle n'a encore été reçue au moment de la rédaction de ce rapport.

Obligations pour l'année précédente

10. La somme de 38.256,81 \$EU a été imputée au budget de 1977/78 pour couvrir des engagements, pour cet exercice là, alors que la dépense réelle ne s'élevait qu'à 26.279,01 \$EU, ce qui constituait ainsi une charge supplémentaire de 11.977,80 sur le budget de 1977/78.

Versement supplémentaire de salaire -- Congé pour Etudes

11. En dépit de la décision du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières qui exigeait que le membre du personnel concerné rembourse le paiement supplémentaire de salaire lors du congé pour études, aucune action n'a encore été prise pour ce remboursement parce que l'autorisation en a été donnée par le Secrétariat Général. C'est pourquoi il a été recommandé qu'une décision finale soit prise pour récupérer le montant supplémentaire versé soit du

fonctionnaire qui a fait le versement soit du membre du personnel qui en a été le bénéficiaire. La somme en question s'élève à 4.195,65 \$EU.

Dépassement de versement d'indemnité d'ajustement de poste

12. On doit répéter qu'en dépit de la décision du Comité Consultatif sur les Questions Financières et Budgétaires aucune action n'a encore été prise pour récupérer le supplément payé aux membres du Personnel concernés. Ce supplément croit-on savoir fait en ce moment l'objet d'une dispute. Il s'élève à 9.093,87 \$EU.

Préparation des bulletins de salaire

13. Il a été remarqué qu'aucune vérification n'est effectuée sur les bulletins de paie après leur préparation pour s'assurer que les chiffres sont corrects ; il en résulte des paiements supérieurs ou inférieurs aux sommes dues. Bien qu'on ait corrigé ces erreurs, on considère cette pratique non satisfaisante et nous recommandons que toutes les factures et bulletins de salaire soient soigneusement vérifiés avant que les paiements ne soient effectués.

Caisse de retraite du personnel

14. La somme de 138.373,44 \$EU de cette caisse est encore conservée au Fonds Général par accumulation qui remonte à 1975. On croit savoir qu'on entreprend en ce moment, pour obtenir du gouvernement de la Tanzanie l'autorisation de transférer cet argent à un Compte Extérieur et éventuellement l'investir dans une compagnie d'assurance. On recommande que cette affaire soit suivie activement puisque ceux qui contribuent ne bénéficieront pas d'intérêt sur leurs contributions.

Compte d'Argent de Voyage : 6.787,00 \$EU

15. Malgré la décision du Comité Consultatif sur les Questions Financières et Budgétaires aucune action n'a été prise pour clore ce compte. Il semble que le Secrétariat Général n'ait pas encore donné d'instructions à cet égard.

Avances recouvrables

16. Aucun changement n'est intervenu dans la situation concernant les avances indiquées au para. 22 de notre rapport de 1977/78. On croit savoir qu'une action a été prise pour récupérer ces avances mais sans succès. Compte tenu de la durée de ces dettes et l'absence de documents suffisants pour étayer leur réclamation, il est évident qu'elles ne seront pas remboursées. C'est pourquoi nous recommandons que ces sommes soient annulées. Nous présentons ici ces dettes :

Gouvernement de Tanzanie :

18ème Session (Noshi) et

Congrès Panafricain de la Femme

\$EU 14.813,37

Gouvernement de Libye :

4.604,78

Gouvernement du Maroc :

1.142,00

Gouvernement du Sénégal :

2.387,17

Total ...

\$EU 22.947,12
=====Dettes totales sur avances

17. La somme due au 31 Mai 1979 était de 58.688,85 \$EU et se compose comme suit :

Personnel : \$EU 9.987,87

Secrétariat Général 15.104,19

Bureau Sous-Régional de Lusaka 3.411,87

Divers (y compris les 22.947,12 \$EU

mentionnés au para. 16) 30.184,92

Total

\$EU 58.688,85
=====

Dans la somme de 3.411,87 \$EU est inclus le montant de 828 \$EU dû par le Directeur du Bureau Sous-Régional de Lusaka, dette dont une partie remonte à 1975. Des mesures réelles sont entreprises pour ramener le Directeur à payer cette dette.

FONDS SPECIAL

18. Soldes de caisse : Les soldes de la comptabilité du Fonds Spécial par livre de comptes se présentent comme suit :

	<u>31 Mai 1979</u>	<u>31 Mai 1978</u>
	\$EU	\$EU
Compte N°1	5.138.529,73	5.573.537,89
Compte N°2	273.459,17	396.428,28
Compte en Shillings	13.754,43	143.707,58
	<u>5.425.743,33</u>	<u>6.113.673,75</u>
	=====	=====

Dépôt bancaire non crédité (1970-1974)

19. Une somme totale de 41.214,79 \$EU réapparaît encore dans la confrontation des relevés bancaires comme n'ayant pas été créditée au 31 Mai 1979. Comme nous l'avons fait remarquer dans notre rapport de l'année dernière, de l'argent a été reçu par le Bureau de Libération entre 1970 et 1974 pour laquelle des reçus ont été délivrés et l'argent aurait été déposé à la banque. Néanmoins, - étant donné que les reçus de dépôt pour la période en question ne sont plus disponibles pour un examen de vérification, il n'a plus été possible de savoir si les fonds ont réellement été déposés à la banque ou non. En dépit de notre recommandation de l'année dernière demandant que compte tenu de tout le temps qui s'est écoulé et du manque de pièces justificatives, la somme de 41.214,79 \$EU soit annulée, nous avons remarqué qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet dans le Rapport pertinent du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières.

Recommandation : Nous recommandons de nouveau que la somme de 41.214,79 \$EU soit annulée au titre du Fonds Spécial.

20. Budget : Le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 3.359.662,94 \$EU payable par tous les Etats membres, à l'exception de Djibouti - conformément au barème des contributions adopté. Le Revenu réel en provenance de 21 Etats membres pour le budget de l'exercice plus les arriérés de l'exercice précédent s'élevait au total à 3.601.355,14 \$EU. On trouvera les détails aux annexes 4 et 5.

21. Annexe relative aux Contributions

Selon les Etats des arriérés de contribution dus par les Etats membres, ces arriérés s'élèvent à 12.185.072,00 \$EU, ce montant étant presque identique aux arriérés de l'exercice précédent qui s'élevaient à 12.285.954,21 \$EU (pour des détails, voir Annexe 5). Nous exprimons, une fois de plus, notre grave préoccupation, bien que l'organisation ait, à maintes reprises, exhorté les Etats membres à respecter leurs engagements, l'état des arriérés est virtuellement demeuré statique. Considérant que sur 48 Etats membres, 21 seulement ont payé leurs dettes, il est évident qu'environ 56% de ces Etats membres sont lourdement endettés envers le Fonds de Libération.

Recommandation : On recommande de nouveau que des mesures soient prises pour le paiement des arriérés d'un montant de 12 millions dans les meilleurs délais ; au cas contraire, il faudrait prendre une action punitive contre les coupables. Comme dernier recours, on pourrait envisager d'éponger ces dettes.

22. Dépense : La dépense totale au titre du compte des contributions était de 2.735.947,15 \$EU comme suit :

<u>Mouvements de Libération</u>	<u>\$EU</u>
Subvention pour l'Administration	430.000,00
Aide matérielle	488.463,62
Fonctionnement du Centre de formation et autres coûts	563.418,52
Pré-versements pour achat de véhicules au titre du budget 1979/80	549.461,25
Subventions aux bureaux sous-régionaux	704.603,76
	<u>2.735.947,15</u>

On trouvera les détails aux annexes 6 et 7.

23. Compte des donations

Au cours de l'exercice considéré, des Etats membres, des pays amis et autres donateurs ont accordé au Comité de Libération un montant de 2.558.554,54 \$EU. Une dépense de 2.631.111,87 a été faite dans le cadre des activités de libération (voir Annexe 8 du présent rapport).

24. Donateurs locaux divers : La somme de 4.767,86 \$EU comprend 1.294,75 \$EU obtenus par la vente de pièces de rechange du véhicule, qui ont été donnés au Bureau il y a quelques années.

25. Classification du Compte des donations : Compte tenu de l'augmentation continue de ce compte, et considérant la perte de temps qu'implique l'analyse de versements au titre des dépenses dans les Livres comptables, nous recommandons l'introduction de codes de classification pour les dépenses comme procédé comptable interne.

26. Registres des biens : Malgré notre recommandation de l'année dernière et son acceptation par le Secrétariat Exécutif concernant l'introduction d'un registre général pour inscrire tous les véhicules achetés ainsi que leur vente, nous avons le regret de constater qu'aucune mesure n'a jusqu'ici été prise à cet égard.

Recommandation : Il est encore nécessaire de recommander l'introduction dans les meilleurs délais de ce registre de grande utilité.

27. Dépassement de paiements en Livres Sterling : £ 100.000 : Une commande de 36 Landrovers a été placée par l'intermédiaire d'un concessionnaire local de voitures et le 26 Août 1978. (Facture de versement N°56), le montant de l'achat a été versé par transfert télégraphique à la Leyland International, Royaume Uni. Alors qu'on ne devait payer que 151.788,84 Livres Sterling, la somme transférée s'élevait à 251.788,84, d'où la somme supplémentaire payée de 100.000 livres sterling au fournisseur. Cette importante erreur a été découverte au Bureau quelque temps après et une lettre a été envoyée au fournisseur le 20 Octobre 1978 lui demandant de restituer cette somme. Ce qu'il fit et l'argent a été reçu en Novembre 1978.

28. Il est évident que les procédures de contrôle interne n'ont pas été suivies de manière appropriée à propos de cette énorme transaction ; il en a résulté que le fournisseur a reçu un "prêt" irrégulier de 100.000 Livres pendant deux mois.

Recommandation : Nous jugeons nécessaire de recommander une fois de plus le renforcement du mécanisme du contrôle interne pour éviter des irrégularités.

29. Disparition de pièces de rechange pour véhicule : Au paragraphe 13 de notre rapport pour l'exercice financier clos au 31 Mai 1976, nous avons indiqué que deux caisses de pièces de rechange pour Peugeot 403 avaient été données au Comité de Libération depuis quelques années et comme on n'en avait pratiquement pas besoin, il avait été décidé de les vendre le 12 Décembre 1975.

30. Ces pièces ont été vendues au cours de l'exercice considéré à un montant de 1.294,75 qui a été créditée au compte des donations. Quelque temps après, il a été découvert que des pièces tels que volants, miroir, pignons et autres pièces avaient mystérieusement disparu des locaux.

31. Une enquête administrative interne a été entreprise et il a été découvert que les pièces avaient été irrégulièrement "enlevés" entre Juin et mi-Août 1978 et la perte s'élevait à 27.131,80 shillings (soit 3.288,70 \$EU). Du fait des installations d'emmagasinage médiocres, et compte tenu des difficultés à blâmer une personne particulière, il a été décidé de classer l'affaire par des avertissements administratifs appropriés.

32. Avances recouvrables : Les dettes au titre des avances au personnel au 31 Mai 1979 sont indiquées à l'annexe 9.

QUESTIONS GENERALES

33. Chèques émis : Notre attention a été retenue par le fait que des chèques émis ne sont pas utilisés dans les états d'apurement ; on se fie à l'inscription au titre de comptes de caisse.

Recommandation : Nous recommandons que pour des raisons d'efficacité et de clarté dans le contrôle de la comptabilité, que les états d'apurement bancaires soient élaborés compte tenu des chèques réellement émis.

34. Contrôle concernant les frais de voyage par avion : Compte tenu du nombre considérable de demandes d'émission de billets auprès des compagnies d'aviation pour des délégués des Mouvements de libération et autres devant se rendre en mission, à des conférences, etc..., nous recommandons, pour des raisons de contrôle interne, qu'une comptabilité sous forme de "Memorandum" soit instituée pour toute demande faite auprès de ces compagnies pour qu'on puisse vérifier à la lumière de ce memorandum, toutes les factures.

35. Carnets de Route : Le Bureau n'a pas encore institué le système de "carnet de route" pour le contrôle des déplacements des véhicules, y compris les frais de réparation et de carburant. Nous voudrions recommander qu'on envisage l'introduction de cette méthode de contrôle pour chaque véhicule.

36. Rapport de vérification interne : Jusqu'à la date d'élaboration du présent rapport, nous n'avons pas vu le Rapport de vérification pour l'exercice clos au 31 Mai 1979.

37. Motion de Remerciement

Nous exprimons notre profonde gratitude au Secrétaire Exécutif et à son personnel pour l'aide et la coopération qu'ils nous ont apportées de bon coeur pour nous permettre d'accomplir notre tâche. Nos remerciements vont également aux Secrétaires qui ont travaillé des heures supplémentaires pour compléter l'élaboration de ce rapport.

(Petso Petso)
BOTSWANA

(M. Krishna Naiken)
SEYCHELLES

(Dyke H. Tarr)
LESOTHO

Comite de Libération de l'OUI,
Dar-es-Salaam

31 Juillet 1979.

FONDS GENERAL
ETAT DETAILLE DES DEPENSES - DAR-ES-SALAM

CIV. 1006 (XXXIV) Add.3

Annexe I

Page 11

N° Comptes	Libellé	Crédits ouverts \$EU	Engagement \$EU	Dépense Totale	Solde Créditaire	Observations
	<u>CHAPITRE I - SALAIRES ET TRAITEMENTS</u>					
100	Salaires et traitements	202.125	-	140.355,95	61.769,05	
102	Personnel temporaire	-	-	-	-	
	TOTAL CHAPITRE I	202.125	-	140.355,95	61.769,05	
	<u>CHAPITRE II - DEPENSES COURANTES AFFERISSANTES AU PERSONNEL</u>					
200	Voyage à l'occasion du recrutement initial	-	-	-	-	
201	Voyage en congé dans les foyers	10.000	8.103,78	1.896,22	-	
202	Frais de voyage pour transfert	-	-	-	-	
203	Indemnité d'installation	5.000	4.007,27	992,73	-	
204	Indemnité pour personnes à charge	8.000	112,00	7.676,53	211,47	
206	Caisse de retraite de l'OUA	24.693	-	17.394,92	7.298,08	
207	Système d'assurance de l'OUA	7.000	-	2.977,94	4.002,06	
208	Prestations médicales de l'OUA	10.000	-	2.572,35	7.427,65	
209	Gratification pour fin de service	-	-	-	-	
212	Indemnité d'éducation	10.000	1.200,00	3.600,00	5.200,00	
213	Indemnité d'ajustement de poste	39.663	-	32.697,30	6.965,70	
205	Indemnité de logement	40.704	-	24.990,93	15.713,07	
	TOTAL CHAPITRE II	155.060	13.423,05	94.798,92	46.838,03	
	<u>CHAPITRE III - VOYAGE DU PERSONNEL EN MISSIONS OFFICIELLES</u>					
300	Missions officielles	35.000	7.584,10	27.415,90	-	
301	Missions politiques	-	-	-	-	
	TOTAL CHAPITRE III	35.000	7.584,10	27.415,90	-	
	<u>CHAPITRE IV - LOYER ET ENTRETIEN DU MATERIEL ET DES LOCAUX</u>					
400	Loyer des locaux	-	-	-	-	
401	Entretien des véhicules	5.000	394,52	7.105,48	(2.500,00)	
402	Entretien du matériel	1.000	576,09	923,91	(500,00)	
403	Entretien des locaux	1.000	792,44	707,56	(500,00)	
404	Eau et électricité	5.000	-	5.595,45	(95,45)	
405	Modification dans les locaux	-	-	-	-	
406	Assurance des véhicules et du matériel	1.000	506,33	493,67	-	
	TOTAL CHAPITRE IV	13.500	2.269,38	14.826,07	(3.595,45)	

N° Comptes	Libellé	Crédits ouverts \$EU	Engagement \$EU	Dépense Totale	Solde Crédoitaire	Observations
	CHAPITRE V - COMMUNICATIONS					
500	Télégrammes	4.000	823,03	3.176,97	-	
501	Téléphone	7.000	1.140,05	5.859,95	-	
502	Frais d'affranchissement	600	-	883,08	(283,08)	
503	Valises diplomatiques	-	-	-	-	
504	Frêt	500	-	-	500,00	
	TOTAL CHAPITRE V	12.100	1.963,08	9.920,00	216,92	
	CHAPITRE VI - FOURNITURES ET SERVICES DIVERS					
600	Papeterie et fournitures de bureau	4.000	564,89	3.935,11	(500,00)	
601	Commissions bancaires et timbres fiscaux	150	-	335,32	(185,32)	
603	Réception	2.500	-	1.441,95	1.058,05	
604	Bien-être du personnel	300	300,00	-	-	
605	Livres et périodiques pour bibliothèque	1.000	-	175,95	824,05	
606	Journaux et périodiques	750	-	764,93	(14,93)	
607	Autres fournitures et services	1.000	-	324,34	675,66	
608	Impression de documents	3.000	1.187,95	312,05	1.500,00	
	TOTAL CHAPITRE VI	12.700	2.052,84	7.289,65	3.357,51	
	CHAPITRE VII - IMMOBILISATIONS					
700	Terrain et construction	-	-	-	-	
701	Amélioration des locaux	-	-	-	-	
702	Nobilier et agencement	1.500	1.312,50	187,50	-	
703	Equipement de bureau	1.000	428,99	571,01	-	
704	Service de reproduction	-	-	-	-	
705	Equipement de télécommunication	-	-	-	-	
706	Matériel de presse et d'information	1.000	230,49	769,51	-	
707	Matériel de transport	-	-	-	-	
	TOTAL CHAPITRE VII	3.500	1.971,98	1.528,02	-	
	CHAPITRE VIII - CONFERENCE ET REUNIONS					
810	Session Ordinaire du Comité de Libération	45.000	184,97	76.815,03	(32.000,00)	
811	Autres réunions	-	-	-	-	
	TOTAL CHAPITRE VIII	45.000	184,97	76.815,03	(32.000,00)	
	TOTAL GENERAL	478.985	29.449,40	372.949,54	76.586,06	

N° Comptes	Libellé	Montant de l'engagement	Dépense	Solde
201	Frais de voyage à l'occasion de congé au foyer ou de fin de service	4.919,50	443,25	4.476,25
204	Indemnité de personnes à charge	25,00	25,00	-
206	Caisse de retraite de l'OUA	16.316,82	16.316,82	-
208	Système de prestations médicales de l'OUA	607,94	45,87	562,07
212	Indemnité d'éducation	1.200,00	-	1.200,00
300	Frais de voyage pour mission officielle	3.200,00	732,72	2.467,28
401	Entretien des véhicules	1.164,85	338,68	826,17
402	Entretien de l'équipement	286,30	-	286,30
403	Entretien des locaux	-	-	-
404	Electricité et eau	549,80	512,16	37,64
500	Télégrammes	884,14	668,38	215,76
501	Téléphone	2.500,00	2.477,25	22,75
603	Réception	2.111,01	1.564,21	546,80
604	Bien-être du personnel	300,00	287,35	12,65
606	Journaux et périodiques	108,53	31,71	76,82
608	Impression des documents	701,48	-	701,48
702	Mobilier et agencement	2.000,00	1.985,11	14,89
706	Matériel de presse et d'information	1.000,00	850,50	149,50
800	Conférences et réunions	381,44	-	381,44
		38.256,81	26.279,01	11.977,80

FONDS GENERAL

DAR-ES- SALAAM

AVANCES RETOURNABLES-SOLDE D'ENDETTEMENT AU 31 MAI 1979

1. D. Amoah-Kusi	540,00	900,00	-
2. J.L. Bitohoka	-	-	488,00
3. J. Ishengoma	-	628,79	-
4. Peter Jackson	67,18	-	-
5. C.K. Johnson	901,67	1.942,00	-
6. M. Bilal Mahmoud	1.471,25	-	-
7. M.L. Metteden	-	500,00	-
8. L.S. Oyaka	-	100,00	-
9. J. Ndirachuza	-	2.359,61	-
10. N. Sinkala	89,37	-	-
	3.069,47	6.430,40	488,00

Secrétariat général	15.104,19
Bureau sous-régional de Lusaka	3.421,87
Divers	30 184,32

+ Est incluse dans ce montant, la somme des \$EU 828,00 représentant l'avance personnelle accordée à M. M.K. Simumba, Directeur du Bureau sous-régional de Lusaka. Il y a un reliquat de dette de 500 \$EU remontant au 26 novembre 1975.

FONDS SPECIALBURAU DE LIBERATION A DAR-ES-SALAAMContributions reçues période : 1/6/78 - 31/5/79

(tous les chiffres sont en dollars américains)

1.	Algérie	568.495,10
2.	Bénin	67.654,54
3.	Burundi	25.077,30
4.	Cameroun	46.015,38
5.	R.A. d'Egypte	128.223,48
6.	Ethiopie	39.967,83
7.	Ghana	108.863,08
8.	Guinée	107.151,82
9.	Kenya	78.942,53
10.	Libéria	287.543,76
11.	Libye	423.280,45
12.	Maroc	510.662,42
13.	Mozambique	96.758,53
14.	Nigéria	256.342,28
15.	Seychelles	52.074,78
16.	Soudan	178.885,89
17.	Tanzanie	44.941,75
18.	Togo	25.856,60
19.	Rwanda	33.596,70
20.	Sénégal	403.417,71
21.	Zambie	117.603,21

3.601.355,14

=====

FONDS SPECIAL

DAR-ES-SALAAM

ARRIERES DE CONTRIBUTIONS AU 31.5.78 - ESTIMATIONS POUR 1978/79
CONTRIBUTIONS RECUES DU 1.6.78 AU 31.5.79 ET CONTRIBUTIONS
EN SUSPENS AU 31.5.79

Etats membres	Arriérés au 31/5/78	contributions	contributions reçues entre 1/6/78-31/5/79	arriérés de cont. 31/5/79	dépenses de versement
1. Algérie	381.380,14	206.619,27	568.495,10	19.504,31	-
2. Angola	79.288,05	79.288,05	-	158.575,10	-
3. Bénin	328.677,24	18.142,18	67.64,54	279.164,88	-
4. Botswana	296.412,11	65.649,39	-	362.261,50	-
5. Burundi	48.448,71	20.493,94	25.077,30	43.865,35	-
6. Cameroun	(16.474,55)	62.489,73	46.015,38	-	-
7. Cap-Vert	18.142,18	18.142,18	-	36.284,36	-
8. Empire Centrafricain	521.400,76	23.181,67	-	544.582,43	-
9. Tchad	440.067,42	20.493,94	-	460.561,36	-
10. Comores	16.798,32	16.798,32	-	33.596,64	-
11. Congo	235.158,56	45.355,45	-	280.514,01	-
12. R.A. d'Egypte	2.108.073,55	254.326,49	128.223,48	2.234.176,56	-
13. Ethiopie	(27.225,43)	67.193,26	39.967,83	-	-
14. Guinée équatoriale	102.904,88	33.932,60	-	136.837,48	-
15. Gabon	185.155,49	211.322,80	-	396.782,29	-
16. Gambie	367.311,20	20.493,94	-	387.805,14	-
17. Ghana	108.853,08	108.853,08	108.863,08	108.843,08	-
18. Guinée	43.895,94	22.845,71	107.151,82	-	40.409,17
19. Guinée-Bissau	31.916,30	31.916,80	-	63.833,60	-
20. Côte-d'Ivoire	146.625,54	105.157,45	-	251.782,99	-
21. Kenya	2.342,21	76.600,32	78.942,53	-	-
22. Lesotho	252.533,05	18.142,18	-	270.675,23	-
23. Libéria	269.504,59	60.809,90	287.543,76	42.770,73	-
24. Libye	87.314,20	335.966,30	423.280,45	05	-
25. Madagascar	33.008,84	41.323,85	-	74.332,69	-
26. Malawi	343.826,48	27.885,20	-	371.711,68	-
27. Mali	183.769,08	18.142,18	-	201.911,26	-
28. Mauritanie	269.623,61	31.580,83	-	301.204,44	-
29. Maurice	52.074,78	52.074,78	-	104.149,56	-
30. Maroc	1.581.756,95	144.465,51	510.662,42	1.215.560,04	-
31. Mozambique	64.505,53	64.505,53	96.758,53	32.252,53	-
32. Niger	(20.493,62)	24.189,57	-	3.695,95	-
33. Nigéria	(0,08)	256.342,28	256.342,28	-	,08
34. Rwanda	16.798,35	16.798,32	33.596,70	-	,03
35. Sao Tome et principe	43.339,65	43.339,65	-	86.679,30	-
36. Sénégal	276.206,56	32.252,76	403.417,71	-	94.958,39
37. Seychelles	52.074,78	52.074,78	52.074,78	52.074,78	-
38. Sierra Leone	332.214,40	46.027,38	-	378.241,78	-
39. Somalie	23.548,61	23.181,67	-	46.730,28	-
40. Soudan	258.392,37	62.153,76	178.885,89	141.660,24	-
41. Swaziland	161.051,63	65.849,39	-	226.901,02	-
42. Tanzanie	(10.156,72)	55.098,47	44.941,75	-	-
43. Togo	355.605,05	19.486,05	25.856,60	349.234,50	-
44. Tunisie	932.599,32	118.596,10	-	1.051.195,42	-
45. Ouganda	(15.486,61)	39.644,02	-	24.157,41	-
46. Haute-Volta	308.263,22	18.142,18	-	326.405,40	-
47. Zaire	1.012.322,88	72.232,75	-	1.084.555,63	-
48. Zambie	2.259,91	109.860,98	117.603,21	-	5.442,32
	12.285.954,21	3.359.662,94	3.601.355,14	12.185.072,00	140.809,95

FONDS SPECIALDAR ES SALAAMAide financière accordée aux Mouvements de Libération1er juin 1978 au 31 mai 1979

(Tous les chiffres sont en dollars)

Subvention de l'Administration

<u>Mouvement</u>	<u>Crédit</u>	<u>Somme payée</u>	<u>Bilan</u>
1. Front patriotique (Zimbabwe)	200.000	200.000	-
2. SWAPO (Namibie)	100.000	100.000	-
3. ANC (AS)	65.000	65.000	-
4. PAC d'Azanie (AS)	65.000	65.000	-
	<u>430.000</u>	<u>430.000</u>	<u>-</u>
	=====	=====	=====

AIDE MATERIELLE

<u>Mouvement</u>	<u>Crédit</u>	<u>Somme payée</u>	<u>Bilan</u>
1. Front patriotique (Zimbabwe)	500.000	233.090,65	266.909,35
2. SWAPO (Namibie)	350.000	96.054,93	253.945,07
3. ANC (AS)	120.000	70.213,92	49.786,08
4. PAC d'Azanie (AS)	100.000	89.104,12	10.895,88
	<u>1.070.000</u>	<u>488.463,62</u>	<u>581.536,38</u>
	=====	=====	=====

FONDS SPECIALDAR-ES-SALAAMAutres Dépenses

	\$EU
1. Entretien du Centre de Formation	404.657,45
2. Salaires et traitement - personnel	18.980,33
3. Indemnité de personnes à charge - personnel	3.032,51
4. Indemnité de logement - personnel	1.200,00
5. Frais de voyage - personnel	8.877,85
6. Gratifications- personnel	1.274,25
7. Frais médicaux - personnel	799,92
8. Entretien des véhicules	81.008,21
9. Commissions bancaires et pertes dues à la chute du dollar des E.U.	7.587,62
10. Dépenses diverses	36.000,38
	<u>563.418,52</u>
	=====

Prépaiement Bud. et 1979/80

1. Versement d'avance sur prix de véhicules dont l'achat est approuvé pour affectation aux Mouvements de Libération au cours de 1979/80	549.461,25
	=====

Subventions pour les bureaux sous-régionaux

1. Bureau de liaison de Luanda	195.000,00
* 2. Bureau sous-régional de Lusaka	249.603,76
3. Bureau de liaison de Maputo	260.000,00
	<u>704.603,76</u>
	=====

* Ce chiffre comprend une somme de \$EU 57.994,76 (K47.455,00)
représentant la contribution de la Zambie versée au bureau à Lusaka.

FONDS SPECIALDAR-ES-SALAAMCompte de Donations

	\$ EU	\$ EU
Bilan comptable au 31 Juin 1978		3.786.287,75
<u>Donations reçues</u>		
1. Gouvernement de l'Arabie Saoudite	2.000.000,00	
2. Gouvernement de Yougoslavie	20.000,00	
3. Gouvernement de Jordanie	500.000,00	
4. Gouvernement du Sénégal	1.986,02	
5. Gouvernement du Liberia	9.975,01	
6. Gouvernement de la Jamaïque	14.689,68	
7. Divers donateurs étrangers	7.135,97	
8. Divers donateurs en Zambie	<u>4.767,86</u>	<u>2.558.554,54</u>
		6.344.842,29
<u>Dépenses encourues</u>		
1. Achat de véhicules destinés aux mouvements de Libération	1.894.396,08	
2. Subvention en nature versée au P/C	195.869,07	
3. Coût de transport aérien des cadres de ZIPA des Centres de formation aux bases d'opération	514.751,85	
4. Donation retournée au Gouvernement d'Iran	5.000,00	
5. Subvention versée au Mouvement Anti-Apartheid d'Allemagne de l'Ouest	10.000,00	
6. Donation retournée à la Cour de Justice du Comité de Nassau à la suite de l'accusation contre le donateur - M. Williams	10.000,00	
7. Donation de M. Gaspar Innis de Barbados non honorée par la banque	1.020,00	
8. Commissions bancaires	<u>74,87</u>	<u>2.631.111,87</u>
	SCLDE	<u>3.713.730,42</u>

FONDS SPECIAL

Avances remboursables
Solde d'arriérés au 31 mai 1979

	<u>Avance sur salaire</u>	<u>Prêt pour voiture</u>	<u>Avance pour voyage</u>
1. J.M. Dongwe	-	1.362,50	-
2. D. Kaduta	-	-	280,30
3. M.L. Metteden	-	-	(5,52)
4. J. Rudemwa	39,59	-	-
5. J. Solemani	-	-	800,00
	<u>39,59</u>	<u>1.362,50</u>	<u>1.074,78</u>

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES
DU CONSEIL PHYTO - SANITAIRE INTERAFRICAIN
A YAOUNDE POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE
1978/1979

1. Introduction

La mission de contrôle du Conseil Phyto-Sanitaire de Yaoundé devait être, suivant le programme de travail établi par les Vérificateurs Externes, assuré par le Représentant de la Haute Volta.

Mais à la suite de l'absence de ce représentant, j'ai procédé au siège du Secrétariat Général, à la vérification des comptes de ce Conseil à partir des duplicata des documents qui sont adressés, mensuellement, au siège de l'OUA et centralisés au Département Financier.

Le Contrôle n'a pas porté sur la tenue de la comptabilité dont les livres sont déposés au Bureau de Yaoundé.

2. Gestion Financière

A défaut d'un contrôle sur place, il n'a pas été possible de rapprocher les mouvements de trésorerie et de certifier leurs soldes. Toutefois, l'examen de la copie du journal de trésorerie, des extraits de compte fournis par la banque et des états de rapprochement effectués par le comptable a permis d'établir la concordance entre le solde de compte fourni par la Banque et celui résultant des écritures.

Le Bureau de Yaoundé dispose pour effectuer ses dépenses d'un compte courant bancaire ouvert auprès de la BIAO du Cameroun sous le numéro 36651801 C et d'un fonds de roulement de 5.000 francs CFA.

Ce compte qui est libellé en francs CFA est affecté aussi bien pour régler les dépenses locales que pour acquitter les salaires et les indemnités du Personnel Statutaire.

Ce qui n'est pas conforme à la réglementation interne de l'Organisation qui prévoit que les émoluments du Personnel statutaire doivent être servis en dollars USA.

3. Gestion Budgétaire

Les crédits autorisés par le Conseil des Ministres pour le Bureau de Yaoundé au titre de l'exercice budgétaire 1978/79 se chiffrent à 246,717.00 \$ US. Les dépenses effectuées au cours de cet exercice se sont élevées à 154,431.02 \$ US. auxquelles il convient d'ajouter les restes à payer évalués à 47,806.48 \$ US, soit au total 202,237.00 \$ US.

L'examen de la situation budgétaire a permis de relever certains dépassements au niveau des rubriques suivantes :

Code	Rubriques	Crédits alloués	En US \$	
			Montants dépensés	Dépassements
201	Frais de voyage à l'occasion des congés	2,000.00	4,165.42	2,165.42
208	Prestations médicales	3,000.00	4,504.65	1,504.65
305	Voyages et mission du Personnel	10,500.00	13,648.09	3,148.09
401	Entretien de Véhicules	2,200.00	2,602.74	402.74
404	Services Publics(eau électricité)	1,500.00	1,607.45	107.45
502	Frais de PTT	4,000.00	4,470.56	470.56
601	Frais bancaires	500.00	2,767.87	2,267.87
607	Autres fournitures et Services	250.00	363.37	113.37
	Total	23,950.00	34,130.15	10,180.15

4. Gestion Administrative

Il résulte de l'analyse des pièces justificatives des dépenses que le comptable du Bureau de Yaoundé calcule les indemnités pour frais de voyage et de séjour en dollars USA et les acquitte en francs CFA sur la base du taux conventionnel de conversion du dollar soit 255 francs CFA au lieu de le régler en dollars comme le stipule le Règlement de l'Organisation c'est à la rigueur au cours du jour. Ce qui a grevé le budget de ce bureau de charges supplémentaires injustifiées.

Les cas ci-après énumérés illustrent bien l'impact de cette procédure :

- Régularisation des frais de mission du Dr. Paul Addoh à Munich et Nairobi payée en francs CFA suivant bordereau N° 2/9 du 5/9/1978 et par chèque N° 963.933 pour un montant de 261.80 \$ US. converti en franc CFA sur la base de 255 soit 66.759 Frs CFA alors que le cours du jour du dollar, à cette date, n'est que de 220 d'où un trop perçu de 9.163 CFA.

- Indemnité de déplacement du Dr. Paul Addoh réglées suivant bordereau N° 5/9 du 5/9/1978 et chèque N° 963.934 pour un montant de 1,842.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 469.710 Fr CFA au lieu de 220 d'où un trop perçu de 64.470. Fr CFA.

- Régularisation de la mission du Dr. Paul Addoh perçue suivant bordereau N° 8/9 du 6/9/978 et par chèque N° 963.935 pour un montant de 250.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 63.750 CFA au lieu de 220 soit un trop perçu de 8.750 fr. CFA.

- Régularisation de la mission en Tanzanie du Dr. Paul Addoh payée suivant bordereau N° 2/11 du 4/11/1978 et par chèque N° 1.397.227 pour un montant de 422.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 107.610 fr.CFA au lieu de 198 d'où il résulte un trop perçu de 24.054 Fr. CFA.

- Régularisation de la mission à Lagos du Dr. Paul Addoh payée suivant bordereau N°3/11 du 4/11/1978 et par chèque N° 1.397.234 pour un montant de 345.00 \$ US convertis en francs CFA au cours de 255 soit 87.975 Fr. CFA au lieu de 198 d'où il résulte un trop perçu de 19.975 Fr CFA.

- Régularisation de la mission à Lagos de M. Mbielle Abel Lebrun payée suivant bordereau N° 5/11 du 4/11/1978 et par chèque N° 1397229 pour un montant de 204.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 52.020 Fr. CFA au lieu de 198 d'où il résulte un trop perçu de 14.535 Fr. CFA.

- Avancé sur frais de mission au Caire et à Rabat du Dr. Paul Addoh réglée suivant bordereau 12/11 du 8/11/1978 et chèque N° 1397238 pour un montant de 1,150.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 293.250 FrCFA au lieu de 198 d'où il résulte un trop perçu de 65.550 Fr CFA.

- avance sur frais de mission au Caire de Mr. Kawame Ben Laddy réglée suivant bordereau N° 19/11 du 10/11/1978 et par chèque N° 1.397.247 pour un montant de 688.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 175.440 Fr CFA d'où il résulte un trop perçu de 39.216 fr. CFA.

- Avance sur frais de mission au Caire de M. Mbiele Abel Lebrun suivant bordereau N° 20/11 du 10/11/1978 pour un montant de 688.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 175.440 Fr. CFA au lieu de 198 d'où il résulte un trop perçu de 39.216 Fr. CFA.

- Régularisation des frais de mission au Caire et à Rabat du Dr. Paul Addoh payée suivant bordereau N° 7/12 du 18/12/1978 et par chèque N° 1012.093 pour un montant de 520.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 132.600 Fr. CFA au lieu de 198 d'où il résulte un trop perçu de 29.640 fr. CFA.

- Régularisation des frais de mission au Caire de Mr. Kawame Ben Laddy suivant bordereau N° 1/1 du 8/1/1979 et par chèque N° 2 035.305 pour un montant de 177.00 US \$ converti en francs CFA au cours de 255 soit 45.135 CFA au lieu de 211 d'où il résulte un trop perçu de 7.788 Fr. CFA.

- Régularisation des frais de mission au Caire de M. Mbiele Abel Lebrun payée suivant bordereau N° 2/1 du 9/1/1979 et par chèque N° 2.035.306 pour un montant de 240.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 61.200 Fr CFA au lieu de 211 d'où il résulte un trop perçu de 10.560 Fr. CFA.

- Avance sur frais de mission à Accra de Dr. Paul Addoh réglée suivant bordereau N° 2/3 du 15/3/1979 et par chèque N° 2035336 pour un montant de 309.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 78.795 Fr. CFA au lieu de 212 d'où il résulte un trop perçu de 13.287 Fr CFA.

- Avance sur frais de mission au Caire de M. Paul Addoh payée suivant bordereau N° 10/3 du 23/3/1979 et par chèque N° 2035352 pour un montant de 586.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 149.430 Fr CFA au lieu de 212 d'où il résulte un trop perçu de 25.198 fr CFA.

- Indemnité pour frais de mission à Douala de M. Paul Addoh réglée suivant bordereau N° 6/4 du 16/4/1979 et par chèque N° 2.035.385 pour un montant de 521.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 132.855 fr CFA au lieu de 212, d'où il résulte un trop perçu de 22.403 Fr CFA.

- Régularisation des frais de mission à Douala de M. Mbiele Abel Lebrun payée suivant bordereau N° 20/4 du 26/4/1979 et par chèque N° 2 036 006 pour un montant de 277.89 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 70.860 Fr CFA au lieu de 212 d'où il résulte un trop perçu de 11.949 Fr CFA.

- Avance sur frais de mission à Lome du Dr. Paul Addoh payée suivant bordereau N°21/4 du 24/4/1979 et par chèque N° 2035395 pour un montant de 254 31 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 64.848 au lieu de 212 d'où il résulte un trop perçu de 10.353 Fr CFA.

- Avance sur frais de mission à Tunis du Dr. Paul Addoh réglée suivant bordereau N° 6/5 du 15/5/1979 et par chèque N° 2036011 pour un montant de 1.500 \$ US converti au cours de 255 soit 382.500 Fr CFA au lieu de 220 d'où il résulte un trop perçu de 52.500 Fr CFA.


- Régularisation des frais de mission à Tunis du Dr. Paull Addoh payée suivant bordereau N° 17/5 du 20/5/1979 et par chèque N° 2036038 pour un montant de 1,226.00 \$ US converti en francs CFA au cours de 255 soit 322.630 Fr CFA au lieu de 220 d'où il résulte un trop perçu de 42.910 fr CFA.

5. Conclusion

Il résulte de ce qui précède que le Bureau de Yaoundé n'est pas géré suivant les normes fixées par la réglementation administrative et financière de l'Organisation.

Pour remédier à cette situation et éviter, à l'avenir, de telles anomalies il est suggéré aux services financiers^{et} administratifs du Secrétariat Général de procéder à la vérification systématique et périodique des opérations effectuées par les Bureaux Régionaux à partir des documents adressés, mensuellement, au Siège de l'Organisation en vue d'en déceler les irrégularités et de les redresser en temps opportun.

Addis Abeba, le 17 Août 1979


KARRAY Bombaker

Représentant de la Tunisie
Vérificateur Externe des Comptes de l'OUA

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES
DU BUREAU INTERAFRICAIN DES SOLS
(BIS) A BANGUI POUR L'EXERCICE
BUDGETAIRE 1978/79

1. Observations Générales

La mission de contrôle des comptes du Bureau Inter africain des sols à Bangui a été, suivant le programme de travail établi par le Conseil des Vérificateurs externes, confiée au Représentant du Togo.

Mais suite à l'absence de ce représentant, j'ai procédé, au Siège du Secrétariat Général de l'OUA, à la vérification des comptes de ce Bureau à partir du duplicata des documents comptables adressés mensuellement et centralisés au Département Financier de l'Organisation.

Par ailleurs, le contrôle n'a pas porté sur la tenue de la comptabilité dont les livres sont déposés sur place et n'a concerné que la période allant du 1er Juin 1978 au 30 Avril 1979, les documents relatifs aux opérations du mois de mai 1979 n'étaient pas à la date du contrôle, parvenus au Secrétariat Général.

2. Gestion Financière

En l'absence de situation de trésorerie cumulée à la clôture de l'exercice comptable et des relevés bancaires correspondants, il n'a pas été possible de vérifier la gestion financière de ce Bureau et de la certifier.

Toutefois, le rapprochement effectué entre les relevés bancaires fournis mensuellement et les opérations comptabilisées dans le journal de banque jusqu'au mois d'avril 1979 a permis d'établir la concordance entre les soldes figurant sur les extraits des comptes bancaires et ceux résultant de la comptabilité.

Le bureau de Bangui dispose, pour assurer ses dépenses, d'un compte bancaire ouvert auprès de l'Union Bancaire en Afrique Centrale, sous le N°19.263 C et d'un fonds de roulement pour couvrir les petites dépenses en espèces.

Le compte courant bancaire est libellé en francs CFA et toutes les charges y compris les émoluments servis au Personnel Statutaire sont acquittés en cette monnaie, alors qu'ils devraient l'être en dollars USA comme le prévoit le Règlement Financier.

Cette pratique est non seulement en contradiction avec l'esprit de la réglementation de l'Organisation mais elle a engendré à celle-ci des charges financières supplémentaires en raison des fluctuations du cours du dollars USA qui auraient pu être évitées si on avait recouru à l'ouverture de 2 comptes courants bancaires.

Le premier qui est libellé en dollars USA, serait utilisé pour loger les subventions budgétaires et pour régler les salaires et les indemnités du Personnel Statutaire.

Le deuxième ouvert en francs CFA serait affecté aux dépenses locales et alimenté par le compte en dollars USA au fur et à mesure des besoins.

Ce système, en plus des simplifications des écritures et la facilité d'exploitation des documents et livres comptables qu'il pourrait engendrer, aurait l'avantage de limiter les effets négatifs de la fluctuation monétaire.

3. Gestion Administrative

L'analyse des pièces justificatives des dépenses a permis de relever les irrégularités suivantes :

- 1 - Indemnités de logement : - Les indemnités de logement servis à Mr. Ratsirahouana Faustin pour la période allant du 1er/2/1979 au 30/4/1979 et à Mr. Johnson Noël pour la période du 1er/3/1979 au 31/5/1979 suivant bordereau N° 31/2 du 20/2/1979 et 5/3 du 22/3/1979 pour les montants respectifs de 720.00 \$ US et 240.00 \$ US ont été acquittées en francs CFA calculés sur la base du cours conventionnel de l'OUA pour le dollar USA soit 1 \$ US = 255 CFA alors que le cours réel, à cette date, n'était que de 213 CFA environ.

Cette façon de procéder est contraire aux dispositions du règlement qui ne prévoit de réajustement de la dévaluation du dollar que pour le salaire de base à l'exclusion de toutes autres indemnités et en l'occurrence l'indemnité de logement qui devait être payée en dollars USA, convertis à la rigueur, au cours du jour.

- 2 - Indemnités de frais de voyages et de séjour : - Ces indemnités qui sont calculées en dollars USA sont aussi payées en francs CFA suivant le cours conventionnel de l'OUA soit 1 \$ US = 255 CFA alors qu'elles devraient être acquittées en dollars USA et sans réajustement de la dévaluation de cette monnaie comme le prévoit le Règlement de l'Organisation.

Cette façon de procéder est illustré par les cas énumérés ci-après :

- Remboursement de frais de voyage à Mr. Michel Doymbaye et sa famille à l'occasion de congé au foyer suivant bordereau N° 1/2 du 5/2/1979 pour un montant de 124,80 \$ US réglé par chèque N°13 215 005 sur la base de 255 soit 31.825 CFA.
- Remboursement de frais de voyage à M. May Jean et sa famille à l'occasion du congé au foyer, suivant bordereau 2/2 du 5/2 1979, pour un montant de 247.24 \$ US payé par chèque N° 13.215.006 sur base de 255 soit 63.045 CFA.
- Règlement au profit de M. H.A. Rasheed d'une indemnité de frais de voyage et de séjour pour la participation au Congrès sur le Sol au Canada suivant borderau N° 20/2 du 15/2/1979 pour un montant de 908,00 \$ US converti en francs CFA sur la base de 255 soit 231.540CFA et perçu par chèque N° 13.215.024.
- Octroi au profit du M. H.A. Rasheed pour la réunion des Directeurs à Lagos d'une indemnité de frais de séjour de 976.92 \$ US suivant bordereau N° 21/2 du 15/2/1979 calculée sur la base de 255 soit 249.115 CFA/acquittée par chèque N° 13.215.025.
- Paiement au profit de M. H.A. Rasheed d'une indemnité de frais de voyage et de séjour pour la réunion d'un groupe Interafricain de consultants scientifiques de l'OUA/CSTR sur le sol à Lagos suivant bordereau N°29/2 du 20/2/1979 pour un montant de 1,329.00 \$ US, converti en francs CFA, sur la base de 255 soit 338.895 CFA et réglé par chèque N° 13.215.033.

- Attribution d'une indemnité de frais de séjour et de voyage au profit de M. MA. Rasheed pour participer à la réunion du Comité de Planification de sol à Lagos d'un montant de 978.00 \$ US suivant bordereau N° 30/2 du 20/2/1979 payé en francs CFA sur la base de 255 soit 249.390 CFA perçu par chèque N° 13.215.034.
- Règlement au profit de Mr. M.A. Rasheed d'une indemnité pour frais de mission pour participer à la réunion sur la carte hydraulique Internationale de l'Afrique à Addis Ababa d'un montant de 424.00 \$ US, suivant bordereau N° 25/2 du 26/2/1979 converti sur la base de 255 soit 108.120 CFA.
- Indemnités de frais de séjour attribuée au Dr. M.A. Rasheed pour une mission de consultation auprès du Secrétaire Exécutif à Lagos suivant bordereau N° 10/4 du 30/4/1979 pour un montant de 1,942.00 \$ US réglé par chèque N° 13 215.036 en francs CFA sur la base de 255 soit 495.210 CFA.
- Indemnités de frais de séjour allouées à M. Johnson Noël pour une mission de consultations à Lagos suivant bordereau N° 11/4 du 30/4/79 pour un montant de 1,942.00 \$ US réglé par chèque N° 13.215.036 sur la base de 255 soit 495.210 CFA.
- Indemnité journalière d'un montant de 75.00 \$ US réglée au profit de M. Johnson Noël suivant bordereau N° 11/6 du 22/6/1978 et par chèque N° 13 214 960 sur la base de 255 soit 19.215 CFA
- Indemnités de frais de séjour et de voyage pour un montant de 1.166.00 \$ US réglées à M. Ratsirahonana suivant bordereau N° 6/8 du 24/8/1978 et par chèque N° 317 sur la base de 255 soit 297.330 CFA.

4. Conclusion : Il résulte de ce qui précède que la gestion administrative et financière du Bureau de Bangui n'est pas conforme à la réglementation interne de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Il est recommandé de procéder à l'ouverture d'un compte en dollars USA qui servira à loger les subventions budgétaires et à couvrir les dépenses engagées en cette monnaie d'une part et d'autre part de faire vérifier, périodiquement, par le Département Financier de l'Organisation les opérations effectuées par ce bureau en vue de relever les irrégularités commises et de les régulariser en temps opportun.

Addis Ababa, le 14 Août 1979.



KARRAY BOUBAKER

Représentant de la Tunisie
Vérificateur Externe de l'OUA

Rapport de vérification des comptes du Centre d'Etudes
Linguistiques et Historique par Traduction orale
de Niamey pour l'exercice budgétaire

1978/1979

I. Introduction

La mission de contrôle du Bureau de Niamey pour l'exercice 1978/1979 devait être, d'après le programme de travail des vérificateurs Externes, assurée par le Représentant de la Haute Volta.

Mais suite à l'absence du dit représentant, j'ai procédé, au Siège de l'OUA, à la vérification des comptes de ce Bureau à partir du double des documents comptables qui sont adressés mensuellement et centralisées au Secrétariat Général.

Ce contrôle n'a pas porté évidemment sur la tenue de livres comptables qui sont déposés sur place.

II. Gestion Financière

A défaut d'un contrôle sur place, il n'a pas été possible de rapprocher les mouvements de trésorerie et de certifier leur soldes.

Cependant, l'examen du double du journal de trésorerie, des relevés bancaires et des états de rapprochement des soldes fournis mensuellement a permis d'en établir la concordance.

Le Bureau de Niamey dispose pour couvrir ses dépenses de 2 comptes bancaires ouverts auprès de la Banque de Développement de la République du Niger sous le numéros - 04.12.986 et 01.13.795 et d'une caisse pour assurer les menus dépenses en espèces. Ces comptes sont libellés en francs CFA et toutes les charges, y compris les salaires et les indemnités servis au Personnel Statutaire, sont réglées dans cette monnaie, alors que le Règlement Financier de l'OUA prévoit dans son article IX paragraphe 2 que le dollar USA est la seule unité de compte.

En dehors de cet aspect réglementaire qui n'a pas été respecté, cette pratique a entraîné pour l'Organisation des pertes de change supplémentaires en raison des fluctuations monétaires. Cela aurait pu être évité si on a recouru à l'ouverture de 2 comptes, l'un libellé en dollars US et l'autre en francs CFA.

Le premier serait affecté pour loger les subventions budgétaires virées par le Secrétariat Général d'une part et d'autre/^{part} pour acquitter les émoluments les indemnités et les frais de séjour pour le Personnel statutaire qui doit être d'après le Règlement du Personnel, rémunéré en dollars US.

Le deuxième servirait à régler les salaires du Personnel non statutaire, les frais médicaux et à couvrir les dépenses locales. Ce compte serait alimenté par des virements du compte en dollars US échelonnés en fonction des besoins réels en dépenses.

Outre les simplifications dans les écritures et la facilité d'exploitation et de contrôle des livres et des documents comptables qu'elle pourrait apporter, cette méthode a le mérite de limiter les effets de la fluctuation monétaire si elle ne pourrait pas les enrayer.

En effet, compte tenu de la modicité des dépenses locales par rapport aux charges salariales qui ne présenteraient 20 % environ des dépenses totales et qui devraient être liquidées en dollars US, les pertes de change qui résulteraient de la conversion du dollars USA en CFA seraient très limitées.

Bien mieux, le comptable réglait, dans plusieurs cas, les salaires en partie en dollars US et en partie en francs CFA. Ce qui a fait supporter à l'Organisation des charges supplémentaires résultant de la double reconversion, les avoirs de ce bureau étant déjà convertis en francs CFA.

III. Gestion Budgétaire

Les crédits autorisés par le Conseil des Ministres pour le Bureau de Niamey au titre de l'année budgétaire 1978/1979 s'élèvent à 242,391.00 \$ US.

1) Recettes

Les subventions virées par le Secrétariat Général au profit de ce Bureau se sont élevées à 182,037.93 \$ USA auxquelles il faudrait ajouter celle de l'UNESCO qui s'est élevée à 15.000.00 \$ US.

2) Dépenses

Les dépenses engagées par ce Bureau se sont chiffrées à 203,841.47\$ US ainsi répartis :

Juin 1978	12,327.39 \$ US
Juillet 1978	18,658.31 \$ US
Août 1978	13,636.08 \$ US
Septembre 1978	23,042.67 \$ US
Octobre 1978	12,698.07 \$ US
Novembre 1978	9,663.80 \$ US
Décembre 1978	22,470.70 \$ US
Janvier 1979	22,704.81 \$ US
Février 1979	10,678.60 \$ US
Mars 1979	17,341.61 \$ US
Avril 1979	10,686.59 \$ US
Mai 1979	28,932.84 \$ US
Total	<u><u>203 841.47 \$ US</u></u>

3 Exécution du Budget

L'exécution budgétaire a été dans l'ensemble, respectée à l'exception de quelques dépassements mineurs se situant au niveau des rubriques suivantes :

En \$ US

Code	Rubriques	crédits alloués	Montants dépensés	Dépassements
- 217	Frais de sécurité Sociale	2.000.00	2,871.13	871.13
401	Entretien véhicules	3,000.00	5,542.89	2,542.89
- 406	Assurance véhicules	1,500.00	1,564.36	64.36
605	Documentation	500.00	648.83	148.83
607	Fournitures divers	600.00	759.18	159.18
609	Traduction	600.00	606.48	6.48
		8,200.00	11,992.87	3,792.87

IV Gestion Administrative

Le vérificateur interne signale, dans son rapport sur l'exercice considéré que certains agents du Bureau de Niamey se font délivrer à l'occasion de leurs congés annuels, des titres de transport émis à leur profit par l'OUA qu'ils n'utilisent pas et se font rembourser par la Compagnie aérienne le montant de ces billets.

Bien que le Règlement du Personnel ne prévoit pas, expressément, l'utilisation effectuée de cet avantage, il me semble que ce comportement n'est pas digne d'un agent de l'Organisation.

V Conclusion

Il résulte de ce qui précède que la gestion financière du Bureau de Niamey n'est pas conforme à l'esprit du Règlement Financier de l'OUA.

Il est suggéré de procéder, dans les meilleurs délais, à l'ouverture d'un compte bancaire en dollars USA qui sera affecté au virement des subventions budgétaires d'une part et d'autre part au règlement des salaires et avantages accessoires du Personnel Statutaire et d'un compte libellé en francs CFA destiné à couvrir les dépenses locales et qui sera alimenté par le compte en dollars USA au fur et à mesure des besoins de la gestion.

Ce système devrait être généralisé à toutes les représentations de l'Organisation de l'Unité Africaine à l'Etranger.

Pour parvenir à cet objectif, il serait utile que les services du Secrétariat Général élabore une instruction générale réglementant la gestion financière des avoirs de l'Organisation, la diffuser à tous ses Bureaux à l'Etranger et de veiller à son application.

Addis-Abeba, le 10 Août 1979

KARRAY BOUBAKER



Le Représentant de la Tunisie
Vérificateur Externe des Comptes de l'OUA

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA
COMPTABILITE DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE,
TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE, POUR LA
PERIODE ALLANT DU 1 JUIN 1978 AU 31 MAI 1979

La vérification de la comptabilité du Bureau régional de Lagos était prévue du 19 au 27 juillet 1979, et devait être faite par les représentants du Togo, de la Haute-Volta et de la Gambie. Les représentants du Togo et de la Haute-Volta étant absents et le temps imparti au vérificateur présent pour faire son travail étant limité, celui-ci a eu la tâche encore plus ardue.

2. Portée de la vérification

Tout en étant conforme aux pratiques et procédures établies, la vérification a porté sur :

- i) une étude du système comptable et de la procédure de contrôle interne.
- ii) l'examen d'un échantillon de bordereaux de décaissements et de recettes, de la tenue du livre de caisse et de la récapitulation de l'état des crédits.
- iii) l'examen minutieux des registres des avances et du livre de contrôle.
- iv) l'examen des contributions à la caisse de retraite et à la caisse de sécurité sociale.
- v) l'examen des loyers des maisons de l'OUA.

J'ai obtenu tous les renseignements et explications que j'ai demandés et, sous réserve des commentaires ci-après, je certifie que la comptabilité du bureau représente l'état réel des activités de la CSTR au cours de l'exercice sous examen.

3. Etat de la comptabilité

La comptabilité a été généralement bien tenue, sauf en ce qui concerne le manque d'une coordination appropriée avec les bureaux sous-régionaux. J'ai pu constater que la comptabilité de chacun des bureaux sous-régionaux de Bangui, de Yaoundé et de Nairobi a été envoyée en retard pour être intégrée dans la comptabilité principale, ce qui a eu pour effet un grand nombre de transactions à la fin de l'exercice financier. J'ai constaté également qu'il y a eu des retards dans le remboursement des avances, en raison notamment du fait que le bureau de la CSTR à Lagos n'est pas tenu informé. J'ai discuté de la question avec le Chef comptable et le contrôleur interne et des propositions ont été faites pour l'amélioration du système. A la date de rédaction de ce rapport, seule la comptabilité du bureau de Lagos était prête, celle des différents bureaux sous-régionaux n'y étant pas encore été intégrée.

4. Contrôle financier interne

Le rapport du contrôleur financier interne (Réf: 1A/1/79) daté du 12 juillet 1979 a été communiqué au vérificateur externe au moment de son inspection. Compte tenu du contrôle adéquat auquel le contrôleur financier interne a procédé et du fait qu'un seul vérificateur externe a dû faire la vérification de la comptabilité du bureau de Lagos, c'est un examen d'échantillons que le vérificateur externe a fait pour la majeure partie de sa vérification. Des observations ont été retenues dans le rapport du contrôleur financier interne et ont fait l'objet d'une discussion avec le chef comptable dans le but d'améliorer la situation. Il est juste cependant d'indiquer que la majeure partie du travail d'examen de la comptabilité a été faite par le contrôleur financier interne.

5. Soldes bancaires et numéraires en caisse

Les soldes bancaires et les numéraires en caisse reportés au 1 juin 1978 se présentaient comme suit :

compte courant à la cooperative Bank	\$EU. 40.192,45
compte-dépôt à la Coopérative Bank	175,41
compte étranger à la Barclays Bank	142.929,89
compte Dollar à la Barclays Bank	(7.007,25)
petite caisse	0,79
	<hr/>
	\$EU 176.299,29
	=====

Les soldes étaient au 31 mai 1979 les suivants :

compte étranger à l'Union Bank Nigeria Ltd	\$EU.	92.473,21
compte Dollar à l'Union Bank Nigeria Ltd		106.486,57
compte courant à la cooperative Bank		100.590,18
compte dépôt à la cooperative Bank		53.577,04
petite caisse		121,14
		<hr/>
	\$EU	353.248,14
		=====

J'ai pu voir des reçus de la banque pour tous les soldes en banque ainsi que les apurements bancaires. En raison d'une erreur typographique, le reçu délivré par la banque pour le compte en dollars de la Cooperative Bank fait apparaître une différence de \$EU 760. L'attention du chef comptable a été attirée sur cette erreur pour conection.

L'erreur sur le solde contenu dans le journal de caisse et qui a été soulignée par le contrôleur financier interne au paragraphe 7 de son rapport et qui fait apparaître une différence de NG 576,74 a fait l'objet d'une enquête. Elle est due à un mauvais enregistrement dans le journal de caisse et elle a été corrigée.

6. Apurements bancaires

Les états apurés relatifs aux comptes à l'Union Bank Nigeria Ltd. et à la Cooperative Bank ont été soigneusement examinés. Les sommes non réglées apparaissant sur les états apurés des comptes de la Cooperative Bank et dont certaines remontent à août 1978 doivent faire l'objet d'une enquête et d'un règlement immédiats. Des erreurs mineurs apparaissant dans le livre de la petite caisse et sur les documents bancaires doivent, elles aussi, faire l'objet des ajustements nécessaires ; ces erreurs ont été discutées pour être corrigées.

7. Recettes

Les recettes de l'exercice ont eu pour sources :

i) les contributions des gouvernements des Etats membres	\$EU	1.377.005,89
ii) la subvention reçue du Secrétariat général		300.000,00
iii) les recettes diverses		73.697,47

\$EU 1.750.703,36

=====

8. Dépenses

les transactions effectuées au cours de l'exercice ont donné les résultats suivants :

Budget approuvé		\$EU. 1.681,543,00
Total des dépenses \$ 1.320.921,66)		1.419.951,27
Total des obligations 99.029,61)		
Economies		<u>\$EU. 261.591,73</u>

9. Obligations

Le bureau de la CSTR de Lagos a eu des obligations approuvées d'un total de \$EU 58.000 au cours de l'exercice 1978/79. Sur cette somme, un montant de \$EU 36.920 a été dépensé, ce qui laisse un solde de \$EU 21.080. Nous suggérons que les bureaux qui demandent l'approbation de leurs obligations, communiquent auparavant les détails de leurs engagements réels.

10. Inventaire et stock des publications

Je n'ai pas pu examiner l'inventaire du bureau de la CSTR/Lagos pour l'exercice sous examen. Il m'a été expliqué que l'établissement de l'inventaire n'était pas achevé au moment de mon inspection. Il faut toutefois souligner que compte tenu du stock très important de publications et de matériel dont dispose le bureau, il est nécessaire de tenir un inventaire à jour. A la suite de la recommandation contenue dans le précédent rapport du Conseil des vérificateurs externes, il m'a été indiqué qu'un registre a été maintenant ouvert pour l'enregistrement de tous les achats et de tout le matériel du bureau.

11. Maisons de l'OUA à Lagos

La question de la location des maisons de l'OUA n'a pas connu d'amélioration. Il m'a été dit qu'un comité spécial a été mis sur pied pour examiner la question des loyers et les autres questions relatives aux maisons de l'OUA, et que ce comité a présenté son rapport et ses recommandations. Autant que j'ai pu le vérifier, voici les arriérés de loyer non encore réglés par les Ambassades suivantes :

Ambassade d'Egypte	₦ 526 = \$EU.	5.359,52
" du Cameroun		3.131,48
" du Libéria		4.712,52

Les maisons vides qui n'ont pas encore été louées et dont l'état continue à se détériorer nécessitent une rapide mise en bon état. En dehors de la perte de recettes que cet état de fait entraîne, il y a le fait que le coût de leur remise en état ne cesse d'augmenter.

12. Terrains et bâtiments

La somme de \$EU 5.000 qui a été notée pour le code 700 au titre de la location des terrains et des bâtiments, n'a pas été dépensée. Il m'a été expliqué que le Secrétariat général est en relation avec le Gouvernement nigérian pour obtenir une exemption de paiement de tous les arriérés concernant les loyers des terrains et des bâtiments et pour qu'il soit dispense à l'avenir du paiement de ces loyers.

13. Projets conjoints

J'ai discuté avec le chef comptable et le contrôleur financier interne des propositions concernant la comptabilité et le contrôle financier des projets conjoints. J'ai pu constater qu'il y a un manque de coordination et un contrôle interne inadéquat lorsqu'il s'agit des dépenses effectuées pour les projets conjoints. J'ai demandé au contrôleur financier interne d'élaborer, en collaboration avec le chef comptable, un programme de contrôle interne de tous les projets conjoints des bureaux de la CSTR/OUA, pour éviter des dépenses excessives tout comme les dépenses inutiles.

14. Avances

Le registre des avances indique les soldes non réglés suivants :

solde au 1/6/78	\$EU. 26.888,11
plus paiements nets moins sommes recouvrées au cours de l'exercice	(1.376,04)
	<hr/>
	\$EU. 25.512,07
	<hr/>

Le détail du solde non réglé se présente
comme suit :

avances pour achat de voiture	\$EU. 18.604,50
avances de salaire	947,53
avances sur frais de mission	5.396,21
diverses avances	563,83
	<hr/>
	\$EU. 25.512,07
	<hr/>

15. Remerciements

Je voudrais exprimer mes remerciements pour toutes les dispositions qui ont été prises pour moi sur instructions du Secrétaire exécutif qui était hospitalité au moment de ma visite, je remercie également l'ensemble du personnel de la CSTR pour l'assistance et la coopération qu'ils m'ont apportées durant ma vérification.

M.I. SECKA

Représentant de la Gambie.

27 juillet 1979.

RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DE LA GAMBIE SUR LA COMPTABILITE DU
BUREAU REGIONAL CONJOINT OUA/FAO/OMS ACCRA POUR L'EXERCICE CLOS
AU 31 MAI 1979

J'ai vérifié du 14 au 18 juillet 1979 la comptabilité du bureau régional conjoint OUA/FAO/OMS, Accra, pour l'exercice clos au 31 mai 1979.

Portée de la vérification

La vérification a été effectuée conformément aux principes, pratiques et procédures bien établis. Sa partie a été déterminée en grande partie par le temps alloué par le Secrétariat général, et par les opérations financières et comptables que j'ai considérées nécessaires à une vérification efficace.

Situation comptable

Le bureau d'Accra ne tient ni comptes ni registres comptables. Il n'y existe pas de grand livre pour l'inscription des dépenses et des recettes. N'y existaient que des bordereaux de paiement et des talons de chèques indiquant les dépenses effectuées. Etant donné qu'il n'y avait aucun livre de crédits, je ne puis indiquer les sommes dépensées ni les codes au titre desquels ces dépenses ont été effectuées. Les erreurs de calcul dans l'établissement des bulletins des salaires ont été portées à l'attention du Directeur exécutif pour qu'il apporte les corrections nécessaires. Il semble qu'il n'y ait eu aucun contrôle interne en ce qui concerne les dépenses effectuées puisque les chèques émis ne devaient porter qu'une seule signature.

La situation comptable actuelle est peu satisfaisante et nécessite l'adoption de systèmes comptables et de règlements financiers appropriés du Secrétariat général.

Compte bancaire

Le bureau régional a un compte bancaire externe à la Barclays Bank of Ghana Limited. Ce compte faisait apparaître au début de l'année un découvert de (¢ 1.180,70) soit 429,34 \$EU. Au 31 mai 1979, le crédit s'élevait à 25.905,46 \$EU (¢ 71.240,02). Je ne suis pas en mesure d'attester l'exacti-

tude de ce compte puisque je n'ai pu voir aucun état d'apurement. Le certificat de Barclays Bank indiquant le solde du compte bancaire au 31 mai 1979, est joint au présent rapport.

Crédits budgétaires et dépenses

Les crédits budgétaires approuvés par le Conseil des Ministres au titre de l'exercice financier clos au 31 mai 1979 pour le bureau régional d'Accra se chiffraient à 87.566 \$EU. Les subventions reçues au cours de l'exercice s'élevaient à 61.264 \$EU. Les dépenses (telles qu'indiquées par le relevé bancaire) pour la même période étaient de 34.912 \$EU dégageant ainsi une économie de 526,54 \$EU au titre du budget approuvé.

Recommandations

Je recommande vivement que le bureau régional s'assure le concours d'un des comptables de l'OUA qui se chargera de tenir les registres comptables appropriés, et les comptes du bureau et d'établir les états financiers. L'absence des registres comptables est due en grande partie au fait qu'il n'y a pas d'agent comptable à temps plein pour tenir la comptabilité. Je recommande également que les chèques émis par le bureau régional portent au moins deux signatures aux fins de contrôle. Je n'ai pas pu voir le rapport et les recommandations du vérificateur interne bien qu'il ait procédé à des contrôles internes. Il conviendrait d'incorporer la comptabilité du bureau régional dans la comptabilité principale du Secrétariat.

M.I. SECKA
Représentant de la Gambie

20 juillet 1979

MIS/Ese

RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA
COMPTABILITE DU BUREAU INTERAFRICAIN DES LANGUES,
KAMPALA, OUGANDA, POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS AU 31 MAI 1979

1. Introduction Les représentants des Seychelles et du Botswana ont procédé du 2 au 8 août 1979 à la vérification des registres comptables et des états financiers du bureau de Kampala au siège à Addis-Abéba, Le représentant des Seychelles n'a pas pu se rendre à Kampala en raison de la situation grave qui y prévalait.
2. Portée de la vérification La vérification a été entreprise conformément aux principes et pratiques généralement admis. Elle a porté sur les opérations administratives financières et comptables que nous avons considérées nécessaires à une vérification efficace.
3. Attestation de vérification D'après les bulletins et pièces justificatives soumis au siège, les comptes et les registres du bureau de Kampala ont été bien tenus. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires pour mener à bien notre vérification et nous certifions, en ce qui nous concerne, que les états financiers ci-joints donnent une idée exacte de l'état des finances du bureau de Kampala, sous réserve des observations formulées dans le présent rapport.
4. Budget et Dépenses -
 - a) Les affectations budgétaires approuvées par le Conseil des Ministres au titre de l'exercice financier clos au 31 mai 1979 pour le Bureau de Kampala, s'élevaient à 164.186 \$EU. Les dépenses effectuées au cours de l'exercice se chiffraient à 115.299,30 \$EU. y compris la somme de 13.851,05\$ engagée pour honorer les obligations dues à la fin de l'exercice, dégageant ainsi une économie de 48.886,70 \$EU. soit 30% du budget approuvé. Cette importante économie s'expliquerait par le fait que certains postes n'ont pas été pourvus au cours de l'exercice. Nous avons constaté des dépassements au titre de quatre codes y compris la somme de 715,70 \$EU. au code 100A pour lequel aucun crédit n'avait été prévu dans le budget.

<u>Code N°</u>	<u>crédit</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Dépassement</u>
100A	-	715,70	715,70
300	4.500	5.428,19	928,19
605	1.500	1.923,03	423,03
607	.750	792,65	43,66
Total	6.750 \$EU	8.859,58 \$EU	2.109,58 \$EU.

b) Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune demande de virement n'a été soumise pour examen et approbation par l'autorité concernée. Ci-joint (Appendice 1) l'état révisé des affectations et des dépenses.

5. Sources de financement Les sources de financement étaient les suivantes:

subventions - Secrétariat général 71.961,91 \$EU.
reçues du : - Gouvernement ougandais 15.503,11

Dépenses encourues par le Secrétariat général 12.635,95

Recettes diverses :

Vente des publications 7.296,91 \$EU
Vente de la voiture 4.871,08
Interêt sur prêt pour achat
de voiture 68,79 + 12.236,78 \$EU.
112.337,75 \$EU.

6. Les subventions d'un montant de 60.00 \$EU. envoyées à Kampala entre avril et mai 1979 par l'intermédiaire du bureau de Nairobi n'ont pas encore été créditées au compte du bureau de Kampala. Il conviendrait que le vérificateur interne suive cette question de près lors de sa prochaine visite.

7. Soldes des numéraires en caisse et des liquidités bancaires

Les soldes des numéraires en caisse et des liquidités bancaires au 31 mai 1979 étaient les suivants :

Uganda Commercial Bank	\$EU. 5.321,32
Standard Bank	4.903,03
Petite caisse	98,54
	<hr/>
	\$EU. 10.322,89
	=====

8. Avances recouvrables - La situation des avances recouvrables au 31 mai 1979, était la suivante :

Prêt pour achat de voiture	\$EU. 3.875
Avance sur salaires	20,95
	<hr/>
Total	\$EU. 3.895,95
	=====

9. Communications Code 500 - Les communications téléphoniques pour la période allant de janvier à mai 1978 se chiffrant à 8.074,10 Shs. ougandais ont été couvertes par le Budget 1978/79. Il semble qu'aucune somme n'ait été engagée au cours de l'exercice précédent, pour couvrir cette dépense. Nous avons également constaté que la somme de 10.406,10 Shs. ougandais versée entre octobre 1978 et mai 1979, n'avait pas encore été créditée au compte mensuel par le service téléphonique. Il serait opportun que le vérificateur interne suive cette question de près. Nous recommandons également que l'on vérifie toutes les factures des communications téléphoniques afin de s'assurer que tous les sommes payées ont effectivement été créditées au compte mensuel par les services téléphoniques.

10. Système d'Assurance de l'OUA. Dans le rapport du conseil concernant l'exercice précédent, il avait été fait mention au paragraphe 10, de la somme de 12.212,06 \$EU déposée à l'International Monetary Bank of Cayman qui a procédé à une liquidation volontaire, il y a de cela plusieurs années. Cependant, le comité consultatif a décidé que le Secrétariat général devrait poursuivre ses efforts pour recouvrer cette somme. Au cours de la vérification nous avons constaté que le Secrétariat général avait adressé le 16 mars 1979, une lettre au liquidateur de la compagnie d'Assurances lui demandant de

rembourser la somme ci-dessus mentionnée. Mais cette lettre est restée jusqu'ici sans réponse. Entretemps, deux fonctionnaires ont quitté l'Organisation, une somme de 6.751,75 \$EU. a été prélevée du fonds de l'Organisation et cela semble-t-il, sur avis du conseiller juridique de l'Organisation.

11. Remarque générale

a) Rapport du vérificateur interne - On a constaté que le rapport du vérificateur interne en date du 17 janvier 1979, n'a pas été communiqué au Directeur du bureau de Kampala afin de recueillir son commentaire. Par conséquent, nous n'avons pas pu nous rendre compte si les questions soulevées dans ledit rapport ont été réglées de façon satisfaisante et nous invitons le Secrétariat général à s'assurer que le rapport du vérificateur interne soit transmis dans les meilleurs délais au Directeur du Bureau de Kampala afin de recueillir ses commentaires.

b) contrôle interne. Nous avons constaté que les bordereaux de paiement n'étaient pas contrôlés avant que les paiements soient effectués. Ce qui pourrait avoir des conséquences graves si l'on n'y remédie pas à temps. Nous avons également constaté que le vérificateur interne n'avait pas examiné les relevés et les comptes mensuels présentés par le bureau de Kampala depuis janvier 1979 bien que nous sachions que les bureaux régionaux et sous-régionaux relevaient directement du vérificateur interne adjoint. Celui-ci a expliqué qu'il n'avait pas examiné les relevés et les comptes parce qu'il a dû assurer d'autres responsabilités du fait de l'absence du chef vérificateur interne mais nous savons que ce dernier est allé en congé à la mi mars 1979. Nous invitons donc le Secrétariat général à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

c) Présentation des comptes et relevés. Le bureau de Kampala ne nous a pas présenté les comptes et les relevés pendant la période fixée par le Secrétariat général. Nous sommes conscients de la situation difficile dans laquelle le Directeur a dû travailler à Kampala aussi espérons-nous qu'il sera mieux à même de soumettre à l'avenir les états et relevés de façon régulière. Il convient de suivre cette affaire.

d) les copies du livre de caisse et du certificat bancaire ne sont pas soumis au Secrétariat général pour faciliter la vérification de l'état d'apurement. Apparemment personne n'a jamais demandé ces documents.

(signé)

M.K. NAIKEN

SEHELLES

(signé)

PETSO PETSO

BOTSWANA

8 août 1979

Organisation de l'Unité Africaine

Addis-Abéba.

DEPENSES DU BUREAU DE KAMPALA AU 31 MAI 1979

Code	Libellé	crédits 1978/79	dépenses	obliga- tions \$EU	Total	Solde	Remarques
100	Traitements et salaires	63.910,00	46.317,10	-	46.317,10	17.592,90	
100A	Dévaluation du dollar	-	715,70	-	715,70	(715,70)	
102	Personnel temporaire	1.200,00	1.185,66	-	1.185,66	14,34	
200	Dépenses courantes affectées au personnel	-	-	-	-	-	
	Voyage à l'occasion du recrutement initial	-	-	-	-	-	
201	Voyage à l'occasion des congés dans les foyers	2.500,00	-	-	-	2.500,00	
202	Voyage à l'occasion d'un transfert	-	-	-	-	-	
203	Indemnité d'installation	-	-	-	-	-	
204	Indemnités pour personnes à charge	5.000,00	2.512,28	-	2.512,28	2.487,72	
205	Indemnité de logement	14.700,00	9.739,73	-	9.739,73	4.960,27	
206	Fonds de retraite de l'OUA	8.646,00	5.028,76	-	5.028,76	3.617,24	
207	Système d'Assurance de l'OUA	3.180,00	-	553,08	553,08	2.626,92	
208	Prestation médicale de l'OUA	3.500,00	2.288,91	-	2.288,91	1.211,09	
212	Indemnité de frais de scolarité	2.000,00	82,72	-	82,72	1.917,28	
213	Indemnité d'ajustement des postes	18.000,00	10.248,37	-	10.248,37	7.751,63	
300	Frais de voyage du personnel en mission officielle	4.500,00	3.616,19	1.812,00	5.428,19	(928,19)	
400	Loyer du bureau	-	-	-	-	-	
401	Entretien des véhicules	3.000,00	2.341,48	-	2.341,48	658,52	
402	Entretien du matériel	1.000,00	43,03	-	43,03	956,97	
403	Entretien des locaux	750,00	416,85	-	416,85	333,15	
404	Services publics (Electricité et eau)	1.000,00	49,99	-	49,99	950,01	
406	Assurance des véhicules et du matériel	1.500,00	1.219,33	-	1.219,33	280,67	
500	Communications	5.000,00	3.574,24	-	3.574,24	1.425,76	
600	Papeterie et fournitures de bureau	1.500,00	1.426,97	-	1.426,97	73,03	
601	Commissions bancaires	350,00	338,34	-	338,34	11,66	
	à reporter	141.236,00	91.145,65	2.365,08	93.510,73	47.725,27	

	report	141.236,00	91.145,25	2.365,08	93.510,73	47.725,27
603(i)	Hospitalité ordinaire \$EU. 500					
603(ii)	Réception lors de journée de l'OUA \$EU.700	1.200,00	72,03		72,88	1.127,12
604	Bien-être du personnel	300,00				300,00
605	Livres et périodiques	1.500,00	1.923,03		1.923,03	(423,03)
607	Fournitures et services divers	750,00	792,66		792,66	(42,66)
608	Publication de 2 livres scolaires	10.000,00	14,03	9.985,97	10.000,00	
609	Traduction	200,00				200,00
703	Mobilier et matériel de bureau	1.500,00		1.500,00	1.500,00	-
706	Les installations pour l'interprétation	-				
707	Achat de véhicules	7.500,00	7.500,00		7.500,00	
	Total	164.136,00	101.440,25	13.851,05	115.299,30	48.886,70
						48.886,70

Economie nette de l'exercice :

Soldes bancaires et numéraires en caisse

Les soldes bancaires et le numéraire en caisse de l'année écoulée sont les suivants :

(i) Standard Bank Ltd.	K. Shs. 324.610,80	\$EU (38.279,58)
Argent liquide	K. Shs. 239,20	\$EU 28,21
		<u>\$EU 38.251,37</u>
		=====

Les soldes bancaires et les numéraires en caisse au 31 mai 1979 sont de :

Standard Bank Ltd.	K. Shs. 20.2117,90	\$EU 23.834,66
Argent liquide	K. Shs. 500,00	\$EU 59,96
		<u>\$EU 23.893,62</u>
		=====

J'ai vérifié le relevé des comptes des soldes bancaires à la Standard Bank Ltd.

5. Crédit budgétaire et dépenses

Le crédit budgétaire approuvé par le Conseil des Ministres au titre de l'exercice sous examen était de \$EU 3.992,82. Un montant de \$EU 339.184,27 a été dépensé de cette somme avec une économie réelle de \$EU 60.097,73. Une obligation de \$EU 2.687,42 a été affectée au Bureau de l'IBAR. Il faut toutefois noter que cette dépense n'inclut pas les paiements qu'a effectués le Bureau de la CSTR à Lagos au nom du bureau de l'IBAR à Nairobi ; au moment de l'examen des finances du Bureau de la CSTR, Lagos, les comptes des bureaux régionaux n'étaient pas finalisés.

Le relevé des dépenses selon les livres de l'IBAR, bureau de Nairobi, est le suivant :

Dépenses :

Budget voté		399.282,00
Dépense totale	336.496,85	
Obligation	<u>2.687,42</u>	<u>339.184,27</u>
	Economie réelle	60.097,73

6. Compte des Recettes :

Des recettes ont été réalisées à partir des sources suivantes :

(i) Subvention du Bureau de la CSTR, Lagos	\$EU 185.000,00
(ii) Contribution du Gouvernement Kenyan	\$EU 341.174,74
(iii) Recettes diverses	\$EU 30.617,78
Revenu total	<u>\$EU 556.792,52</u>

La somme de \$EU 341.174,74 étant la contribution du Gouvernement Kenyan comporte les arriérés de contribution de l'année précédente que je n'ai pas pu vérifier. Puisque cette contribution est payée directement au bureau de l'IBAR, Nairobi, et que la répartition des contributions est faite au Siège de l'OUA, il est nécessaire que le bureau de l'IBAR, Nairobi, reçoive d'avance des instructions formelles sur le montant des contributions imparties au Gouvernement Kenyan. Le bureau de l'IBAR, Nairobi, pourra ainsi vérifier l'exactitude ou non de la contribution versée.

7. Contrôle des Fonds

Les finances révèlent un manque de fonds au bureau de l'IBAR au début de l'exercice financier, lorsqu'un découvert de \$EU 38.279,58 a été enregistré auprès de Standard Bank Ltd.

Outre l'intérêt calculé sur le découvert, le bureau de l'IBAR, Nairobi, a eu de sérieuses difficultés à obtenir des facilités de caisse pour un compte extérieur puisqu'il ne dispose pas de fonds.

Une situation contraire s'est produite lorsque le bureau de la CSTR a débloqué le fonds et que le Gouvernement Kenyan a versé directement sa contribution au bureau de l'IBAR, Nairobi. Le bureau de la CSTR, Lagos, a envoyé une lettre demandant de retourner le surplus de fonds. En Avril 1979 la somme de \$EU 68.000 a été remboursée au bureau de la CSTR, Lagos.

Une vérification interne s'avère indispensable pour l'attribution de fonds au bureau de l'IBAR et les recommandations suivantes sont proposées pour examen :

- (i) Les subventions du bureau de la CSTR, Lagos, doivent parvenir à l'IBAR, Nairobi, à des intervalles réguliers afin d'éviter des découverts.
- (ii) Les contributions que reçoit directement le bureau de l'IBAR, Nairobi, doivent être immédiatement communiquées au bureau de la CSTR, Lagos, afin de faciliter les ajustements de comptes nécessaires.
- (iii) Les paiements qu'effectue l'IBAR au nom de la CSTR doivent être pris en considération lorsque les subventions sont envoyées au bureau de l'IBAR, Nairobi.
- (iv) Les Fonds doivent être affectés au bureau de l'IBAR, Nairobi, au titre des projets conjoints.

8. Rapport du Vérificateur Interne

J'ai étudié le rapport du Vérificateur Interne ayant pour référence IL/2/79 du 28 juin 1979. Le Directeur de l'IBAR doit examiner un certain nombre d'observations matérielles. En ce qui concerne les livres de comptes qu'il est nécessaire d'ouvrir au bureau de l'IBAR, il est recommandé que le bureau de la CSTR, Lagos, désigne un agent pour régulariser la situation. Il sera demandé à cet agent de se rendre au bureau de l'IBAR, Nairobi, pour s'assurer que tous les livres de comptes et les autres pièces comptables entrent dans le système de la comptabilité du bureau de l'IBAR, Nairobi.

9. Vente des Publications

J'ai examiné le registre dans lequel est notée la vente des publications. Les ventes pour lesquelles l'agent-comptable a émis des reçus individuels ne sont pas cochés dans le registre. J'ai donné des instructions pour qu'à partir du 1er juin 1979 tous les reçus délivrés à la vente des publications soient enregistrés dans la colonne correspondante du registre. Cela facilitera non seulement la vérification des ventes mais aidera le bureau de l'IBAR à noter toute somme à recouvrer.

10. Les avances

Aucune liste des avances n'était prête au 31 mai 1979. Le vérificateur interne a procuré des cartes d'enregistrement des avances afin de lui permettre d'opérer. Il ne m'a pas été possible de vérifier la situation concernant les avances.

11. Accident de la voiture officielle 47CD IK

Une somme totale de K. Shs. 42.000 a été perçue auprès de Minet IGDC Ltd., assureurs de la voiture officielle mentionnée ci-dessus qui a eu un accident grave et a été sérieusement endommagée. Le Directeur a décidé de revendre la voiture endommagée à K. Shs. 10.000, ainsi les assureurs ont versé une somme totale de K. Shs. 32.000 à l'IBAR. Des réparations très coûteuses ont été effectuées sur le véhicule pour la remettre en bon état. Mes vérifications ont révélé que jusque là une somme de K. Shs. 26.734,05 a été dépensée pour les réparations avec une économie de K. Shs. 5.265,95.

Dans le journal de caisse, aucune mention n'a été faite du montant de K. Shs. 32.000 reçu des assureurs. Ce montant a été plutôt placé en compte d'attente à la Standard Bank Ltd.

Il a été difficile de verser ce montant au compte extérieur de l'IBAR à cause du problème de réglementation monétaire.

Le Directeur a été informé de l'irrégularité de la transaction et des mesures sont maintenant prises pour enregistrer les écritures comptables dans le journal de caisse conformément au règlement financier du Secrétariat.

12. Les obligations

Le montant total du budget approuvé au titre du Bureau de l'IBAR, Nairobi, était de \$EU 2.687,42. Le Vérificateur Interne a signalé des dépenses excédentaires s'élevant à \$EU 1.615,19 sur trois autres codes qu'il m'a été difficile de vérifier parce que les comptes ne sont pas finalisés dans les bureaux sous-régionaux.

13. Caisse de Retraite des fonctionnaires

L'accent a été mis sur le danger que présente le retard enregistré au versement des contributions de retraite à l'American Life Insurance. En outre, les comptes individuels des contributions des membres du personnel n'existent pas. J'ai eu à discuter de cette question avec le Directeur de l'IBAR comme signalé dans le rapport du vérificateur interne.

14. Expression de Reconnaissance.

Je voudrais exprimer ici ma sincère gratitude au Directeur et aux membres du personnel pour la coopération et le concours qu'ils m'ont accordés au cours de la période de vérification. Mes remerciements vont plus particulièrement au Directeur qui a répondu en tout temps à mes questions et à mes observations.

H.I. SECKA

Représentant de la République de Guinée

Le 3 août, 1979.



RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES DE
LA DELEGATION PERMANENTE DE L'ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE A NEWYORK POUR L'EXERCICE
BUDGETAIRE 1978/1979

I. Introduction

Conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Organisation de l'Unité Africaine, j'ai procédé à la vérification des Comptes de la Délégation Permanente de l'Organisation à New York durant l'exercice 1978/1979. Ce contrôle a porté sur la gestion administrative et financière et sur la tenue de la comptabilité.

II. Tenue de la comptabilité

La comptabilité tenue par la Délégation de New York comporte les documents suivants :

- journal de banque
- le grand livre des avances recouvrables
- le grand livre des salaires
- le récapitulatif budgétaire

Toutes les opérations de recettes et de dépenses sont appuyées des pièces justificatives et des autorisations administratives correspondantes. Le double de ces documents est adressé, régulièrement au Siège du Secrétariat Général. La comptabilité et les documents annexes sont tenus d'une façon convenable.

III. Gestion Financière

Le Bureau de New York dispose, pour effectuer les opérations financières d'un seul compte bancaire ouvert auprès de la Chemical Bank sous le numéro 015-002861. Bien que ne rentrant pas dans le cadre de la mission de vérification de l'exercice budgétaire 1978/1979, j'ai jugé utile de procéder, à la ^{date du} ~~la~~ ^{contrôle,} au rapprochement entre le relevé de compte fourni par la banque et celui figurant à la comptabilité.

L'examen de ces documents a permis d'en établir la concordance.

En effet, le solde résultant des écritures, à la date du 19 juillet 1979, accuse un solde créditeur de 78,289.96 \$ US.

Celui fourni par la banque accuse un solde créditeur de 78,708.86 \$ US

Desquels il y a lieu de déduire les 2 chèques émis et non encore encaissés :

- chèque N°61.55 émis au profit de Africa Confidential	
à Londres d'un montant de de	US \$ 60.00
-Chèque N° 61.57 émis au profit de Mr. Youssef Shenounda d'un montant de d'un montant de	US \$ 358.90
	<hr/>
	US\$ 78,289.96

Par ailleurs, le virement de 65,000.00 \$ US effectué par Addis Ababa au profit du Bureau de New York à titre d'avance pour l'achat d'un local à usage administratif a été déposé à la Chase Manhattan Bank.

IV. Gestion Budgétaire

Le budget du Bureau de New York approuvé par le Conseil des Ministres pour la gestion 1978/79 s'élèvent à 762,756.00 \$ US dont 400,000.00 \$ US sont destinés à l'aquisition d'un local pour la représentation de l'OUA.

1) Recettes

Les recettes réalisées par ce Bureau au cours de l'exercice considéré, se sont élevées à 337,067.00 US \$ ainsi d'étaiillés :

a) Subventions de fonctionnement

virement du 16/8/1978	100,000.00	\$ US
" du 21/12/1978.....	50,000.00	\$ US
virement du 24/1/1979.....	121,401.78	\$ US
S/Total	<hr/>	271,401.78 \$ US

b) Subvention d'investissement

virement du 19/9/79	65,000.00	\$ US
---------------------------	-----------	-------

c) Divers

665.00 \$ US

Total Général

 337,067.00 \$ US

2) Dépenses

Les dépenses effectuées au cours de cet exercice se sont chiffrées à 405,061.78 \$ US, auxquels il y a lieu d'ajouter les restes à payer qui s'élèvent à 950.00 \$ US soit au total 406,011.78 \$ US.

3) Exécution du Budget

L'analyse de la gestion budgétaire a permis de relever certains dépassements de crédits au niveau des rubriques suivantes : en US \$

Code	Libellé	Crédits alloués	Montants dépensés	Dépassements
201	Voyages au Foyer	13,200.00	14,387.80	1,187.80
208	Prestations Médicales	16,624.00	18,391.53	1,767.53
300	Voyages en mission officielle	13,000.00	15,470.92	2,470.92
401	Entretien des véhicules	11,000.00	13,590.92	2,590.92
402	Entretien des équipements	300.00	927.85	127.85
404	Services Publics	600.00	614.05	14.05
406	Assurance véhicules	2,500.00	3,237.80	737.80
500	Communications	15,000.00	18,524.41	3,524.41
603	Réceptions	8,500.00	8,554.36	54.36
706	Equipement d'information	3,500.00	3,696.60	196.60
	TOTAL	84,724.00	97,396.24	12,672.24

V. Gestion Administrative


L'examen de la gestion administrative n'a pas révélé d'irrégularités particulières à l'exception de certaines anomalies constatées dans le calcul des indemnités de remboursement des frais de séjour et de scolarité qui n'étaient pas conformes au Règlement du Personnel de l'OUA mais qui ont été, par la suite, régularisées.

VI. Conclusion

La gestion administrative financière et comptable du Bureau de New York est, dans l'ensemble, satisfaisante.

New York, le 26 Juillet 1979,

KARRAY BOUBAKER


Le Représentant de la Tunisie

Vérificateur Externe des comptes de l'OUA

Rapport de vérification des comptes
de la Délégation Permanente de
L'Organisation de l'Unité Africaine
à Genève pour l'exercice budgétaire
1978/1979

I. Introduction

Conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Organisation de l'Unité Africaine, j'ai procédé à la vérification des comptes de la Délégation Permanente de l'Organisation de l'Unité Africaine à Genève pour l'exercice budgétaire 1978/79.

Ce contrôle a porté sur la tenue de la comptabilité, la gestion administrative et financière de ce Bureau.

II. Tenue de la comptabilité

La comptabilité tenue par le bureau de Genève comporte :

- le journal de banque
- le journal de caisse
- le grand livre des avances recouvrables
- le récapitulatif budgétaire
- l'état des inventaires

Toutes les opérations de recettes et de dépenses sont appuyées par les pièces justificatives et les bordereaux correspondants.

La comptabilité a été tenue par Mr.H. Abdulla pour la période du 1er Juin 1978 au 28 Février 1979 et par M. J.L. Adeyinka à compter du 1er mars 1979. La tenue des livres et des documents comptables a été nettement améliorée depuis la désignation de M. J.L. Adeyinka au service comptable.

III. Gestion Financière

Bien que ne rentrant pas dans le cadre de l'exercice budgétaire 1978/79 objet du contrôle, j'ai jugé nécessaire de vérifier la situation de trésorerie de ce Bureau .

1) Caisse : le bureau de Genève dispose d'un fonds de roulement pour un montant de 500 F.S. pour régler certaines dépenses en espèces. A la date du 27 juillet 1979, le journal de caisse accuse un solde débiteur de 292,45 FS qui est conforme à l'encaisse détenue par le comptable.

2) Banque : Le bureau de Genève ne disposait jusqu'à la fin du mois de février 1979 que d'un seul compte bancaire en Francs Suisses ouvert auprès de l'Union des Banques Suisses sous le numéro 264.71900 R. Mais depuis le début du mois de mars 1979, date de la prise en fonction du nouveau comptable Mr. Adeyinka, un autre compte libellé en dollars USA est ouvert auprès de la même Banque sous le numéro 264.71 960 P.

Ce dernier compte est utilisé pour loger, d'une part, les subventions allouées par le Secrétariat Général de l'OUA et d'autre part pour couvrir les dépenses afférentes aux salaires, avantages accordées au Personnel statutaire et au remboursement des frais de voyage et de séjour. En ce qui concerne les **charges** relatives aux salaires du personnel non statutaires, au remboursement des frais médicaux ainsi que les dépenses locales, celles-ci sont prélevées sur le compte libellé en francs suisses. Ce qui est conforme aux dispositions du Règlement Financier de l'OUA qui stipule dans son article IX paragraphe 2 que l'unité de compte est le dollars USA. Ce qui se pratiquait avant cette date est non seulement contraire au dit Règlement Financier mais occasionne à l'OUA des charges supplémentaires superflues résultant de la fluctuations monétaires.

En effet, bien que les salaires et les avantages servis au Personnel statutaire sont réajustés au fur et à mesure de la dévaluation du dollar USA et que les dépenses locales ou celles afférentes au Personnel non statutaire soient réglées en francs suisses, la pratique qui consiste à convertir en francs suisses la totalité des subventions reçues du Siège de l'OUA dont le montant s'est élevé au cours de l'exercice 1978/79 à 515,000.00 \$ US, de les loger dans le compte libellé en francs suisses au moment de leur virement, par le Secrétariat alors que leur utilisation s'effectue au fur et à mesure des besoins, et d'acquitter les salaires, les avantages sociaux et les frais de voyages et de séjour en monnaie locale, a engendré pour l'OUA des pertes de change supplémentaires résultant des fluctuations du cours du dollar USA.

A titre d'exemple, le cours du dollar USA à l'achat à la date du 27 Juillet 1979 s'élevait à 1,58 FS, le 30 Juillet 1979 il a été changé contre 1,60 FS et 1,61 FS le 2 Août 1979.

Comme les subventions reçues du Siège du Secrétariat Général qui sont libellées en dollars US couvrent, en principe, un trimestre de dépenses leur virement, en totalité, d'un compte en dollars US au compte en francs suisses, occasionne à l'OUA un manque à gagner qu'on aurait pu éviter en effectuant les virements partiels nécessaires pour faire face aux dépenses.

Par ailleurs, le rapprochement des soldes des comptes bancaires figurant sur les relevés fournis par la Banque à la date du 31 juillet 1979 avec ceux résultant des écritures du Journal de Banque a permis d'en établir la concordance.

La situation de ces comptes fait ressortir des soldes suivants :

<u>Compte en dollars USA N° 264.71960 P</u>	
DébitEUR de	US \$ 3,822,16
<u>Compte en Francs Suisses N° 264.71900 R</u>	
DébitEUR de	FS 239,818.85

IV. Gestion Budgétaire

Les crédits autorisés par le Conseil des Ministres pour la Délégation Permanente à Genève, au titre de l'exercice 1978/79 s'élèvent à 545,729 \$ US

1) Recettes

Les recettes encaissées par ce Bureau se sont élevées à 684,184.76 \$ US détaillés comme suit :

a) Subventions reçues

<u>date</u>	<u>Montants en US \$</u>
8/6/1978	200,000.00
20/10/1978	170,000.00
13/2/1979	120,000.00
21/2/1979	65,000.00
24/4/1979	60,000.00
	<hr/>
S/total	615,000.00

b) Intérêts sur prêt accordé pour achat de voiture	77.08
c) Recettes diverses	<u>69,110.68</u>
Total général	684,187.76

2) Dépenses

Les dépenses totales engagées par le Bureau de Genève au cours de l'exercice considéré se sont élevées à 614,758.87 \$ US répartis mensuellement comme suit :

<u>Mois</u>	<u>Montant en \$ US</u>
Juin 1978	50,211.64
Juillet 1978	29,633.84
Août 1978	45,749.19
Septembre 1978	41,571.68
Octobre 1978	29,513.15
Novembre 1978	78,388.32
Décembre 1978	41,082.71
Janvier 1979	58,593.55
Février 1979	47,151.10
Mars 1979	60,520.85
Avril 1979	59,686.08
Mai 1979	72,656.76
Juin 1979	<u>614,758.87</u>
Total	614,758.87

3) Exécution du Budget

L'examen de la situation d'exécution du budget a permis de relever certains dépassements au niveau des rubriques suivantes :

Code	Rubriques	Crédits alloués	Montants dépensés	Dépassements
100	Emoluments du personnel	137,800.00	144,829.54	7,029.54
100(a)	Réajustement de la dévaluation du dollar	110,800.00	187,927.37	77,127.37
201	Voyages au foyer et séparation	13,544.00	29,459.41	15,915.41
208	Prestations médicales OUA	15,000.00	22,691.34	7,691.34
400	Location des immeubles	22,500.00	27,692.28	5,192.28
401	Entretien des véhicules	3,000.00	4,153.46	1,153.46
500)	Communications	9,000.00	13,285.44	4,285.44
504)				
601	Commissions et frais bancaires	350.00	2,629.42	2,279.42
603(i)	Réceptions	1,300.00	1,652.49	352.49
607	Autres fournitures et services	1,600.00	1,609.83	9.83
	Total	314,544.00	435,930.58	121,386.58

auxquels il faudrait ajouter les restes à payer au titre de cet exercice qui se chiffrent à 68,012.68 \$ US.

V. Gestion Administrative

L'examen des pièces justificatives de dépenses a permis de relever certaines anomalies ayant trait à l'application du barème des indemnités de frais de séjour qui ont été régularisées par la suite à l'exception d'une opération de remboursement de frais médicaux au profit de Melle Mary Mukayuhi, recrutée sur la base contractuelle de courte durée et qui, d'après le Règlement du Personnel de l'OUA, ne peut prétendre au remboursement des frais médicaux.

En effet, par bordereau N° 6/3 du 16/3/1979, il a été réglé à celle-ci la somme de 101,52 FS représentant 80 % des frais médicaux qu'elle a engagés.

Elle a remboursé, par voie de retenue à la source sur son salaire du mois de juillet le montant de 52,00 FS. Elle reste par conséquent, redevable envers le Bureau de Genève de 49,52 FS qu'il faudrait régulariser à l'occasion d'un prochain payment.

VI. Conclusion :

Il résulte de ce qui précède que la Délégation de Genève a enregistré une nette amélioration dans la gestion administrative, financière et comptable grâce à la compétence et à la diligence du nouveau comptable qui a d'ores et déjà, apporté toutes les régularisations et tous les correctifs qui s'imposent à la gestion dudit Bureau.

Je saisis cette occasion pour attirer l'attention du Secrétariat Général de l'Organisation sur l'importance du découvert bancaire enregistré par le Bureau de Genève au 31 juillet 1979 qui s'est élevé à cette date, à 239,818.85 FS soit l'équivalent de 148,955.81 \$ US.

Outre les charges financières que cela pourrait engendrer, cette situation risquerait d'entraver ou de réduire l'activité de ce Bureau.

Pour parer à cette situation, il est suggéré de réajuster, à l'avenir le budget de gestion de cette Délégation, en lui allouant les crédits nécessaires à son fonctionnement.

Genève, le 3 Août 1979



KARRAY BOUBAKER

Le Représentant de la Tunisie
Vérificateur Externe des Comptes de l'OUA.

RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE SUR LES COMPTES
ANNUELS DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL
DU COMITÉ DE LIBÉRATION DE L'OUA À LUANDA
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT AU 31 MAI 1979

INTRODUCTION

Conformément au programme établi par le Secrétariat Général, le vérificateur externe de la République du Botswana devait procéder du 18 au 22 juillet 1979 à la vérification des comptes du Bureau sous-régional du Comité de Libération de l'OUA à Luanda pour l'année sous examen. Les difficultés que j'ai eues avec les autorités de l'immigration à mon arrivée à l'aéroport de Luanda le 16 juillet 1979 ne m'ont pas permis de commencer mon travail avant le 19 juillet 1979.

2. Champ de la vérification

La vérification a été effectuée conformément aux principes et aux méthodes généralement reconnues. Elle a porté sur des opérations administratives, financières et comptables considérées comme essentielles.

3. Certification

J'ai obtenu tous les renseignements et explications qui au mieux de ma connaissance étaient nécessaires à la vérification et je certifie qu'à mon sens et sous réserve des observations consignées dans le présent rapport, les états annuels reflètent correctement la situation comptable.

4. Création du Bureau de Luanda

Suite à la décision prise lors d'une conférence qui s'était tenue en décembre 1977 à Tripoli, concernant la création du bureau sous-régional à Luanda en vue d'encourager et de coordonner tous les efforts déployés pour libérer la région australe de l'Afrique, le Bureau sus-mentionné a été établi officiellement le 14 septembre 1979.

Le Gouvernement de la République Populaire de l'Angola, dans l'esprit habituel de fraternité et de coopération, a mis gratuitement à la disposition de l'OUA un grand ensemble de bureaux. Il a aussi assuré le mobilier et l'agencement des bureaux.

5. Vérification interne

Au moment où ce rapport était rédigé, le Bureau de Luanda n'avait pas encore reçu le rapport du contrôleur financier de l'OUA.

6. Planton/réceptionniste et chauffeur

Ces agents ont reçu chacun 3.646 \$ par an, sans permission du Secrétariat général. Ces salaires sont supérieurs à ceux prévus dans le budget.

7. Nomination du Directeur

Il semble que la nomination du Directeur n'ait pas été confirmée à ce jour par le Secrétariat Général (plus de 9 mois depuis la création du Bureau de Luanda).

8. Système de contrôle interne

Le comptable fait des demandes d'achat, se charge des commandes, de la préparation des bordereaux de paiement, procède à des prélèvements en numéraire sur le compte bancaire, il paye les salaires. Les bordereaux de paiement ne font pas l'objet d'une vérification préalable. Il est recommandé qu'un système de contrôle interne soit établi pour les transactions courantes et qu'il soit intégré dans le système habituel.

9. Livre de la petite caisse

Aucun livre n'est tenu s'agissant de la petite caisse. On utilise actuellement des feuilles volantes. Il est vivement recommandé qu'un cahier avec couverture cartonnée serve immédiatement à toutes les transactions concernant la petite caisse.

10. Evidence de mauvaise consommation de pétrole

Il s'est avéré qu'il n'existe pratiquement aucun contrôle sur la consommation de pétrole. Il est très difficile en l'absence de carnets de mouvement des voitures de déterminer la consommation de chacun des deux véhicules. Je recommande vivement que l'on utilise de tels carnets afin que la consommation soit vérifiée aisément.

11. Dépassements

Il y a eu des dépassements sur les codes suivants :

Code	Libellé	Crédits ouverts	Total accumulé	Dépassement accumulé	%
300	Missions officielles	3.000,00	3.216,07	216,07	7,22
703	Matériel de bureau	2.500,00	3.338,83	838,83	33,55
707	Matériel de transport	7.000,00	8.557,70	1.557,70	22,25

La demande de virement s'est élevée à 2.612,60 \$ et a été soumise au Secrétariat Général pour examen. Le rapport financier du Fonds Général pour l'exercice prenant fin au 31 mai 1979 figure en appendice 1 au présent rapport.

12. Inventaire

La liste du mobilier donné par la République anglaise au Bureau sous-régional de Luanda figure en appendice 2 au présent rapport.

13. Ventilation des dépenses

Se référer à l'appendice 3 de ce rapport pour obtenir la ventilation des dépenses effectuées à partir des diverses rubriques budgétaires.

14. Avances recouvrables - Avances sur salaire

Avances consenties au personnel au 31 mai 1979 :

<u>N o m</u>	<u>Avance sur salaire</u>
Omari A.S. Holaki	802,50 \$

15. Conclusion

Je remercie le Directeur et ses collaborateurs qui m'ont accordé toute la collaboration nécessaire dans l'accomplissement de mon travail de vérification.

ETSO PETS0

(Vérificateur externe, Botswana)

Bureau sous-régional de Luanda,
21 juillet 1979.

RAPPORT FINANCIER

RECETTES

	\$ EU
Subvention du Secrétariat Général	35.718,00
Dépenses encourues par le Secrétariat Général au nom du Bureau de Luanda	2.100,33
Subvention versée mais non reçue au 31 mai 1979	<u>16.275,64</u>
	54.093,97

DEPENSES

	\$ EU
Total des dépenses à partir des crédits ouverts	46.663,26
Engagements à partir des crédits ouverts	8.172,80
Retenues pour pension sur les salaires, non payées au 31 mai 1979	1.128,16
Dépenses et engagements non réglées au 31 mai 1979	<u>55.964,22</u>

Le budget pour 1978/1979 s'est élevé à 71.930,00 \$EU mais seule la somme de 54.093,97 \$EU a été versée. Dans certains cas, les crédits ouverts ont été dépassés et il a fallu faire des demandes de virement. Il convient de reconnaître cependant que les dépassements ont été maintenus dans des limites raisonnables.

Solde en caisse au 31 mai 1979	\$EU	342,46
Compte monnaie locale (34.994,15 Kwanzas)		1.181,35
Subvention du Secrétariat Général envoyée mais non reçue		<u>16.275,64</u>
	\$EU	<u>17.799,45</u>

INVENTAIRE

Bureau 1

2 grandes tables de bureau
2 petites tables de bureau
2 chaises
2 tables/téléphone
3 sofas
1 corbeille à papier

Bureau 2

1 grande table/bureau
1 petite table
3 chaises
2 sofas
2 corbeilles à papier

Bureau 3

2 grandes tables/bureau
4 chaises
1 table/téléphone
1 corbeille à papier

Bureau 4

1 petite table/bureau
1 chaise

Salle de réunion

11 tables
24 chaises
1 appareil T.V.
1 téléphone (non-
raccordé)

Salon

2 tables/téléphone
4 sofas
1 tabouret
1 console
1 grande table/bureau
2 chaises

Réception

1 table/bureau
2 chaises

Bureau B.P.

1 table/bureau
1 chaise

Cuisine

1 Réfrigérateur
2 chaises
1 cuisinière

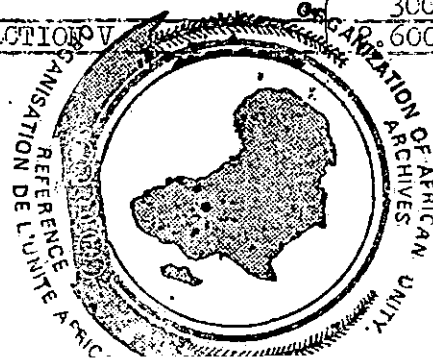
BUREAU SOUS-REGIONAL DE LUANDA
ETAT DES CREDITS POUR LE MOIS DE MAI 1979 (REVISE)

Appendice 3

Page 6

Compte No.	Libellé	Crédits ouverts	Engagements	Dépenses		Solde non-engagé	Observations
				Total par mois	Total accumulé		
	<u>CHAPITRE I - TRAITEMENTS ET SALAIRES</u>						
100	Traitements et salaires	23.640,00	313,00	2.499,17	18.520,07	4.806,93	Dépenses encourues pour le recrutement du Secrétaire
102	Recrutements temporaires	-	-	-	-	-	
	<u>TOTAL CHAPITRE I</u>	<u>23.640,00</u>	<u>313,00</u>	<u>2.499,17</u>	<u>18.520,07</u>	<u>4.806,93</u>	
	<u>CHAPITRE II - DEPENSES COURANTES DU PERSONNEL</u>						
200	Frais de voyage à l'occasion des nominations	-	-	-	-	-	La somme de 2.262,76 n'a pas été payée à ce jour au personnel
201	Frais de voyage à l'occasion des congés dans les foyers	-	-	-	-	-	
202	Frais de voyage à l'occasion de mutation	-	-	-	-	-	
203	Indemnité d'installation	2.000,00	-	-	1.473,00	527,00	
204	Indemnité de charges de famille	1.500,00	-	91,66	616,62	883,38	
206	Caisse de retraite de l'OUA	2.575,00	2.262,76	-	-	312,24	
207	Système d'assurance de l'OUA	1.190,00	-	-	-	1.190,00	
208	Régime de prestations médicales de l'OUA	1.000,00	-	-	-	1.000,00	
209	Gratification de fin de service	-	-	-	-	-	
212	Indemnité de frais d'études	2.800,00	-	-	-	2.800,00	
213	Indemnité d'ajustement de poste	4.014,00	-	261,30	2.566,55	1.447,45	
205	Indemnité de logement	4.416,00	-	368,00	3.650,67	765,33	
	<u>TOTAL CHAPITRE II</u>	<u>19.495,00</u>	<u>2.262,76</u>	<u>720,96</u>	<u>8.306,84</u>	<u>8.925,40</u>	

Compte No.	Libellé	Crédits ouverts	Engage- ments	Dépenses		Solde non- engagé	Observations
				Total par mois	Total accumulé		
	<u>CHAPITRE III - VOYAGES EN MISSION OFFICIELLE</u>						
300	Missions officielles	3.000,00	-	113,42	3.216,07	(216,07)	
301	Missions politiques	-	-	-	-	-	
	<u>TOTAL SECTION III</u>	<u>3.000,00</u>	<u>-</u>	<u>113,42</u>	<u>3.216,07</u>	<u>(216,07)</u>	
	<u>CHAPITRE IV - LOCATION ET ENTRETIEN DU MATERIEL ET DES LOCAUX</u>						
400	Loyer des locaux	-	-	-	-	-	
401	Frais utilisation des véhicules	1.000,00	-	30,44	952,93	47,07	
402	Entretien du matériel	500,00	-	-	-	500,00	
403	Entretien des locaux	500,00	-	-	-	500,00	
404	Electricité et eau	1.500,00	1.397,04	-	102,96	-	
405	Transformateur des locaux	-	-	-	-	-	
406	Assurances des voitures et du matériel, etc.	1.000,00	-	-	-	1.000,00	Les factures pour 1978/79 n'avaient pas été reçues au 31/5/79
	<u>TOTAL SECTION IV</u>	<u>4.500,00</u>	<u>1.397,04</u>	<u>30,44</u>	<u>1.055,89</u>	<u>2.047,07</u>	
	<u>CHAPITRE V - COMMUNICATIONS</u>						
500	Télégrammes	1.000,00	-	-	663,03	336,97	
501	Téléphone	1.000,00	200,00	19,19	24,27	775,73	Les factures d'avril et de mai n'ont pas été reçues
502	Frais postaux	300,00	-	13,02	63,97	236,03	
503	Valise diplomatique	-	-	-	-	-	
504	Fret	300,00	-	-	-	300,00	
	<u>TOTAL SECTION V</u>	<u>2.600,00</u>	<u>200,00</u>	<u>32,21</u>	<u>751,27</u>	<u>1.648,73</u>	



Compte No.	Libellé	Crédits ouverts	Engage- ments	Dépenses		Solde non- engagé	Observations
				Total par mois	Total accumulé		
	CHAPITRE VI - FOURNITURES ET SERVICES DIVERS						
600	Papeterie et fournitures de bureau	1.000,00	-	75,95	951,64	48,36	
601	Frais bancaires et timbres fiscaux	1.000,00	-	-	138,08	861,92	
603	Frais de réception générale	1.200,00	-	84,05	916,36	283,64	
604	Bien-être du personnel	300,00	-	-	116,67	183,33	
605	Livres pour bibliothèque et périodiques	-	-	-	-	-	
606	Abonnement aux journaux	300,00	-	-	106,34	193,66	
607	Autres fournitures et services divers	200,00	-	27,71	179,93	20,07	
608	Impression des documents	700,00	-	-	507,57	192,43	
	TOTAL SECTION VI	4.700,00	-	187,71	2.916,59	1.783,41	
	CHAPITRE VII - IMMOBILISATIONS						
700	Terrains et bâtiments	-	-	-	-	-	
701	Aménagement des locaux	-	-	-	-	-	
702	Mobilier et matériel de bureau	2.000,00	1.500,00	-	-	500,00	Réinstallation d'un
703	Matériel de bureau	2.500,00	-	-	3.338,83	(838,83)	conditionneur d'air.
704	Matériel de reproduction (interne)	1.000,00	1.000,00	-	-	-	Une machine de repro-
705	Matériel pour télécommunications	1.000,00	1.000,00	-	-	-	duction a été com-
706	Matériel pour la presse et inform.	-	-	-	-	-	mandée à l'étranger.
707	Achat de véhicules	7.000,00	-	8.557,70	8.557,70	(1.557,70)	
708	Matériel pour l'interprétation	-	-	-	-	-	
709	Matériel divers	500,00	500,00	-	-	-	Une commande d'achat
	TOTAL SECTION VII	14.000,00	4.000,00	8.557,70	11.896,53	(1.896,53)	circusc a été faite
	CHAPITRE VIII - CONFÉRENCES ET RÉUNIONS						
810	Session ordinaire du Comité de Libération	-	-	-	-	-	
811	Autres réunions	-	-	-	-	-	
	TOTAL GÉNÉRAL	71.935,00	8.172,00	12.141,61	46.663,26	17.090,24	



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**
Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا * *
Addis Ababa

CM/1006 (XXXIV)
ANNEXES

CONSEIL DES MINISTRES
TRENTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
Addis-Abéba, 18-25 janvier 1980

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
POUR L'EXERCICE FINANCIER AYANT PRIS FIN LE 31 MAI 1979 SUR LE :

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| 1. SECRETARIAT GENERAL | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE |
| 2. BUREAU DE MAPUTO | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE II |
| 3. BUREAU DE DAR ES SALAAM | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE III |
| 4. BUREAU DE YAOUNDE | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE IV |
| 5. BUREAU DE BANGUI | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE V |
| 6. BUREAU DE NIAMEY | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE VI |
| 7. BUREAU DE LAGOS | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE VII |
| 8. BUREAU DE KAMPALA | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE IX |
| 9. BUREAU DE NAIROBI | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE X |
| 10. BUREAU DE NEW YORK | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE XI |
| 11. BUREAU DE GENEVE | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE XII |
| 12. BUREAU DE LUANDA | - CM/1006 (XXXIV) ANNEXE XIII |



CM/1006 (XXXIV)

Annexe

CONSEIL DES MINISTRES

TRENTIÈME SESSION ORDINAIRE

18-25 FEVRIER 1980.

OBSERVATIONS DU SECRETARIAT GENERAL
SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
CONCERNANT LA COMPTEBILITE DU SECRETARIAT
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1978/1979

OBSERVATIONS DU SECRETARIAT GENERAL
SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
CONCERNANT LA COMPTABILITE DU SECRETARIAT
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1978/1979

INTRODUCTION

Le Secrétariat Général, en consultation avec le Président du Conseil des Vérificateurs Externes a établi le programme de la vérification comptable et après en avoir notifié les représentants des pays faisant partie du Conseil, a fait émettre en leur faveur des billets payés à l'avance pour leur permettre de se conformer au dit programme. Bien que ces billets aient été envoyés aux intéressés, les représentants du Togo et de la Haute-Volta n'ont pu vérifier les comptes des Bureaux de l'OUA qui leur avaient été confiés. Ils n'ont pas fait savoir au Secrétariat Général qu'ils seraient dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs tâches et aucune explication n'a été fournie quant aux raisons de leur absence.

2. S'agissant du Rapport financier sur la comptabilité pour l'année 1978/1979, les comptes d'un certain nombre de bureaux régionaux ou sous-régionaux n'avaient pas encore été reçus au moment de la vérification externe et n'ont donc pas été inclus dans la comptabilité générale. Il en est résulté que le Secrétariat Général n'a pu préparer et présenter au Conseil des vérificateurs externes un rapport complet et circonstancié sur les activités et les opérations financières de l'Organisation. Cette situation est due au fait que pour permettre au Secrétariat Général et à ses bureaux régionaux et sous-régionaux de disposer d'assez de temps pour répondre de manière complète et détaillée aux questions soulevées dans les divers rapports établis par le Conseil des vérificateurs externes au terme de son travail, le Programme de vérification comptable de cette année a démarré bien plus tôt que d'habitude et quelques bureaux ont par conséquent eu besoin d'un peu plus de temps pour apurer leurs comptes après la clôture de l'exercice financier. Les états comptables ont été envoyés par voie postale au Secrétariat pour inclusion dans la comptabilité générale mais il y a eu malheureusement des retards dans leur acheminement. Certains de ces états ont donc été reçus soit pendant la vérification soit après que les vérificateurs externes aient terminé leur travail. Le Secrétariat Général aurait vivement souhaité mettre le Rapport financier à la disposition du Conseil des vérificateurs externes au début du Programme de vérification comptable mais des difficultés d'ordre technique

et pratique échappant à sa volonté, n'ont pas permis qu'il en soit ainsi. Le Secrétariat, qui présente ses excuses à ce propos, a le plaisir de déclarer que le Rapport financier a été préparé et reproduit. Nous espérons sincèrement que le Conseil des vérificateurs externes comprendra les difficultés connues par le Secrétariat Général et qu'il acceptera à titre posthume le Rapport financier.

3. La Division des Conférences a mis un interprète à la disposition du Conseil ; il avait été entendu que compte-tenu du nombre limité des effectifs et du fait que cette période était une période de calme à l'OUA et que plusieurs fonctionnaires du personnel technique étaient en congé, dans les foyers, les services d'interprétation ne seraient assurés que lorsque le Conseil en aurait besoin, étant donné que de tels services ne sont jamais nécessaires pour toute la durée de la vérification externe. Il convient de déplorer que le Conseil n'ait pas jugé un tel arrangement satisfaisant.

ACTION DE SUIVI DU RAPPORT DE L'ANNEE PRECEDENTE (para.7)

4. Opération de gestion : Le Département de l'Administration et des Conférences a mis au point un système de contrôle de gestion pendant la période sous examen et a demandé à cet effet aux fonctionnaires de soumettre (a) leur description de poste, (b) des rapports mensuels sur leur travail y compris tout projet étudié par eux ou toute conférence ou réunion auxquelles ils auraient assisté.

5. La Division du Personnel établi actuellement une liste complète du personnel qui devra être mise à jour chaque année, indiquant : (a) la date de naissance, (b) les dates de la nomination initiale et de la nomination aux divers postes occupés, (c) le poste, (d) l'état civil, (e) l'ancienneté du fonctionnaire au sein d'un grade donné, (f) le traitement annuel, (g) la date prévue pour l'augmentation de salaire. Nous espérons que la liste finale sera publiée dans les semaines à venir.

6. En règle générale, les bureaux régionaux et sous-régionaux doivent envoyer au Secrétariat Général leurs états comptables mensuels, deux semaines avant la fin du mois. Certains de ces états sont reçus régulièrement alors que d'autres subissent des retards. Le Secrétariat continuera comme par le passé à faire pression sur les bureaux régionaux et sous-régionaux pour que

ceux-ci respectent les dates limites de soumission des états comptables. Le Secrétariat, dès réception des états, les contrôle et les examine afin que les irrégularités puissent être réparées et que toute allocation ou position budgétaire erronée soient rectifiées. La faiblesse numérique des effectifs de la Division des finances n'a pas permis un examen aussi soigné et aussi efficace que nous l'aurions souhaité. De nouveaux fonctionnaires des finances ont été recrutés en vue de renforcer le Département des finances et dès que les effectifs seront renforcés, les comptes des bureaux régionaux et sous-régionaux feront l'objet d'un examen plus efficace.

SYSTEME COMPTABLE ET DE CONTROLE (para. 8-9)

7. Nous avons pris acte de la recommandation du Conseil des vérificateurs externes selon laquelle il est nécessaire de poursuivre la question de la mécanisation de la comptabilité du Secrétariat Général pour qu'une solution finale soit rapidement trouvée. A la demande du Secrétariat Général, la République Populaire du Bénin a assuré les services d'un expert dans ce domaine, pour étudier les besoins du Secrétariat Général en matière de mécanisation et faire des recommandations appropriées. Le rapport établi par l'expert au terme de sa visite au Secrétariat Général est étudié activement, afin que ses recommandations soient mises en oeuvre dans les meilleurs délais.

8. S'agissant du statut du Chef de la Section du Contrôle financier, le Secrétariat Général rappelle que cette question a retenu l'attention du Comité technique des Quatorze, chargé de la restructuration du Secrétariat de l'OUA, qui avait recommandé que cette Section soit élevée au niveau de Division au sein du Département des finances. La Section du contrôle financier, qui a été dénommée Division du Contrôle du Budget, est dirigée actuellement par un fonctionnaire au grade de P4.

9. Un fonctionnaire ayant une formation en matière de vérification comptable, a été transféré à la Division du Contrôle du Budget pour occuper le poste de contrôleur financier. Ce fonctionnaire a cependant présenté sa démission pour causes personnelles et familiales, au moment où il devait assumer ses nouvelles fonctions. Tout est mis en oeuvre pour que le poste soit pourvu.

METHODES D'APPRECIATION (para. 10)

10. Afin que les nouvelles structures du Secrétariat Général puissent fonctionner pleinement, il a été procédé à la révision des descriptions de poste ainsi qu'à celle des tâches confiées aux divers départements, pour éviter tout chevauchement ou tout double emploi de fonctions. L'Inspectorat devra entre autres exercer une surveillance rigoureuse des performances de chaque fonctionnaire.

PROGRAMME DE FORMATION (para. 11)

11. Le Secrétariat Général accorde une grande importance au programme de formation et déploie tous les efforts possibles pour recruter une personne qualifiée et expérimentée au poste du responsable de la formation au sein de la Division du personnel du Département de l'Administration et des Conférences.

12. Le Secrétariat Général a d'ores et déjà permis à quatre fonctionnaires de bénéficier d'un stage de formation de procès-verbalistes à l'UNESCO, un traducteur a reçu une formation d'interprète français et un autre suit actuellement un cours complet de technique, de traduction et d'interprétation françaises. Le Secrétariat Général a l'intention d'assurer la formation d'autres fonctionnaires, selon ses besoins.

RENFORCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA DIVISION DES FINANCES (para. 12)

13. La pénurie de fonctionnaires dont souffre le Département des finances a obligé les effectifs en place à assumer des responsabilités supplémentaires. Des fonctionnaires ont été récemment recrutés pour renforcer les effectifs et dès qu'ils entreront en fonction, le fardeau reposant sur les épaules des fonctionnaires sera allégé. La répartition des tâches au sein du Département des finances a déjà été établie.

TITRE DE PROPRIÉTÉ - RÉSIDENCE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (para. 13)

14. Le Secrétariat Général est entré en contact avec le Ministère des Affaires Étrangères du Gouvernement Militaire Provisoire de l'Éthiopie Socialiste dans le but d'accélérer le transfert de la propriété et l'obtention d'un titre de propriété en faveur de l'Organisation de l'Unité Africaine. Cette question est toujours en cours.

FILM "LIBERTE DANS L'UNITE" (para. 14)

15. Le Comité du Programme continue de s'occuper de la production du film "Liberté dans l'Unité". Son dernier rapport sur la question, rapport qui aurait été mis à la disposition du Conseil si celui-ci l'avait demandé, figure en Appendice I au présent document.

INDEMNITES DE SUBSISTANCE - CONSEIL DES
VERIFICATEURS EXTERNES (para. 15)

16. L'application rétroactive de l'augmentation des indemnités de subsistance des membres du Conseil dépend de la décision des organes directeurs appropriés. Le Secrétariat Général se conformera pour sa part à la décision prise à ce sujet.

CONTRIBUTIONS AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE
1978/79 ET ARRIERES DES CONTRIBUTIONS POUR
LES ANNEES 1974 - 1978 (para. 16-19)

17. Les contributions au titre du budget ordinaire demeurant la principale source de recettes de l'OUA, le Secrétariat n'a pu qu'être très préoccupé par les retards apportés dans leur paiement ainsi que par les arriérés importants. Le Président en exercice de l'Organisation a récemment lancé un appel à ses Pairs pour leur demander d'honorer leurs obligations, de manière à ce que le programme de travail de l'Organisation ne subisse pas d'effets négatifs. Le Secrétariat Général espère que les Etats membres paieront leurs contributions à la suite de cet appel et que ceux qui ont des arriérés mettront tout en oeuvre pour les régler.

CARTES DES CONTRIBUTIONS (para. 17)

18. La recommandation du Conseil selon laquelle il faudrait utiliser les cartes des contributions recto-verso ce qui permettrait d'économiser du papier et de s'assurer de la continuité dans l'enregistrement est acceptée et sera immédiatement appliquée.

ETAT DES LIVRES COMPTABLES AU MOMENT DE LA
VERIFICATION (para. 18)

19. Le fonctionnaire des finances chargé du livre de contrôle budgétaire a reçu des instructions pour que soit assuré l'enregistrement tant des soldes des trop-perçus que les arriérés des années précédentes. La Division du Contrôle Budgétaire a aussi reçu instructions de vérifier périodiquement le livre de contrôle budgétaire et ce une fois par semaine au moins afin de s'assurer de sa mise à jour.

CHEQUES PRESCRITS (para. 21)

20. Acte a été pris de la recommandation du Conseil qui sera appliquée.

EXCUTION DU BUDGET (para. 22)

21. Les dépassements encourus sur certains codes ont été provoqués par des circonstances indépendantes de la volonté du Secrétariat Général. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, les demandes de virement ont été soumises au Comité Consultatif sur les Questions Administratives, Budgétaires et Financières qui s'est réuni le 1er mai 1979 pour se pencher sur les codes en question.

OBLIGATIONS ET DEPENSES DE L'EXERCICE
PRECEDENT (para. 23)

22. En règle générale, les engagements se limitent aux dépenses et au passif encouru durant l'exercice pendant ou après lequel le paiement doit être effectué. Les engagements consistent aussi dans les dépenses de l'année suivante, eu égard aux conférences, réunions et colloques prévus au budget mais dont la date est fixée après l'expiration de l'exercice financier pour lequel les crédits ont été ouverts. Ces engagements sont nuls et non avenue au bout d'une année en cas de non-utilisation.

23. C'est sur cette base que le Secrétariat Général a contracté des engagements destinés à couvrir les dépenses prévues pour des réunions qui devaient se tenir pendant l'exercice financier mais qui n'ont pas eu lieu pour cause de difficultés techniques comme, par exemple, l'absence de quorum ou de réponses positives des États membres.

ASSISTANCE FINANCIERE - CONFERENCE SUR LES REFUGIES
AFRICAINS (para. 25)

24. La somme de 100.000 \$ LU payée au Secrétariat de la Conférence sur les Réfugiés africains représentait une partie des 200.000 \$ EU approuvés par le Conseil des Ministres réuni en sa trente-deuxième session à Nairobi (Kenya). Il s'agissait donc de la décision prise en bonne et due forme et non pas d'un don qu'il convient de justifier.

ETATS DE PAIE (para. 26)

25. Le Secrétariat Général est du même avis que le Conseil, les états de paie devraient faire l'objet d'un contrôle préalable et les mesures nécessaires ont été prises à cet effet.

SERVICES DES CONFERENCES (para.27)

26. Il est évident qu'il y a une certaine confusion à ce propos. Tout d'abord, le Chef des finances ne s'est pas rendu à Tunis pour la Conférence des Ministres Africains de l'Agriculture. C'est un fonctionnaire financier qui avait été chargé de payer le personnel technique. En outre, la réunion s'est tenue en mai 1979 et non pas en juin 1978 comme le prétend le Conseil. La somme de 80.000 \$ EU n'a donc pas pu être avancée en juin 1978 pour la réunion des Ministres Africains de l'Agriculture.

27. Il ressort néanmoins de nos dossiers que la somme de 80.000 \$EU concernait le Quinzième Sommet qui s'est tenu à Khartoum (République du Soudan). Ce montant a été viré à Khartoum par la Division des Opérations Internationales de la Banque Commerciale d'Ethiopie, en juin 1978 ; elle était destinée aux salaires du personnel technique et le solde de 3.301 \$ EU et non pas de 9.111 \$ EU a été reversée en caisse le 23 juillet 1979 (Borderceau d'encaissement N°0009 du 24 juillet 1978), le personnel du Secrétariat Général étant revenu de Khartoum le 22 juillet 1978. Compte tenu de ces circonstances, le remboursement du solde n'a subi aucun retard contrairement aux allégations avancées par le Conseil, allégations que n'appuie aucune preuve.

AVANCES RECOUVRABLES (para. 28)

28. La situation des effectifs qui a provoqué l'abandon de l'usage des cartes d'avances recouvrables ne s'est pas encore amélioré. Dès que les nouveaux fonctionnaires du Département des Finances entreront en fonctions, le système des cartes sera réintroduit. Elles seront numérotées par séries et indiqueront des détails tels les dates et les numéros des bordereaux de débit et de crédit pour faciliter la vérification comptable.

29. L'état mensuel des avances recouvrables actuellement utilisé est cependant contrôlé par la Division du Contrôle budgétaire dans le but de s'assurer du recouvrement des avances dans les délais prévus et conformément aux dispositions du Règlement du personnel qui les régissent.

L'octroi des avances sur salaires est régi par les dispositions pertinentes du Règlement du personnel et à condition que les fonctionnaires intéressés satisfassent aux conditions y afférentes; le Secrétariat général estime que des limitations et des restrictions ne devraient pas être indûment imposées au nom du Contrôle financier.

REMBOURSEMENTS EN RETARD

30. En règle générale, les demandes de remboursement de frais de voyage sont réglées lorsque les fonctionnaires ou les experts regagnent le siège du Secrétariat général au terme de leurs missions. S'agissant cependant des quatre experts, ces derniers n'ont pu regagner Addis-Abéba après leur mission pour plusieurs raisons indépendantes de leur volonté. Tous les efforts déployés pour que le Comité d'experts se réunisse plus tard à Addis-Abéba pour préparer et harmoniser leurs rapports ont échoué pour cause d'engagements antérieurs, et ce n'est qu'en 1978/1979 que deux experts sont arrivés à Addis-Abéba où ils ont rempli les formulaires, ce qui a permis d'effectuer le remboursement. Les deux experts ont déclaré qu'ils n'étaient pas au courant du fait que les paiements faits en leur faveur devraient être justifiés.

Le Secrétariat général a ensuite demandé aux deux autres experts de lui soumettre leurs demandes de remboursement mais n'a rien reçu à ce jour. Le Secrétariat général a l'intention de suivre cette question jusqu'à son règlement final.

PRETS POUR ACHAT DE VOITURES (para. 31)

31. Les trois conditions principales régissant les prêts pour achat de voitures sont les suivants :

- a) la voiture doit faire l'objet d'un acte de cession à l'intention de l'OUA, un titre de cession devant être signé à cet effet;
- b) la voiture doit être assurée tous risques jusqu'à ce que le prêt soit totalement remboursé;
- c) le Carnet de propriété doit être déposé auprès du Département des Finances.

Ces conditions ont été scrupuleusement respectées et les documents indiqués ont été déposés auprès du Département des Finances, conformément aux dispositions régissant les prêts pour achat de voiture. S'agissant du titre de cession, ceci est fait lorsque la voiture est enregistrée et en service, le titre de cession ne pouvant en effet être rédigé tant que l'on ne dispose pas des détails de l'enregistrement.

Le Secrétariat général fera preuve, à l'avenir, de plus de vigilance pour s'assurer du respect de ses conditions pendant toute la période de remboursement.

HONORAIRES D'UN CONSULTANT (paragraphe 32)

32. Des travaux de réfection avaient été prévus pour certains bureaux du Bâtiment "A" du Secrétariat général; un architecte a été convoqué pour préparer des spécifications et un devis pour ces travaux de réfection. La somme de 12.840 birrs éthiopiens représente ce qui devrait lui être payé pour la réfection et la rénovation au cas où ces travaux lui étaient confiés.

33. La somme de 1.449,28 payée à l'architecte en novembre 1978 représente donc ses honoraires pour avis technique, la préparation d'un devis et de plans. Sur la base de ce devis, le Secrétariat général a présenté une demande de fonds au Comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières qui s'est réuni en mai 1979.

CONTRIBUTIONS A LA CAISSE DE RETRAITE DU PERSONNEL (para. 33)

34. Acte a été pris de la recommandation du Conseil et le Secrétariat général fera en sorte qu'à l'avenir les contributions soient versées à la fin de chaque mois.

BILLETS POUR LES CONGES DANS LES FOYERS ET POUR LES VOYAGES EN MISSION.

35. Le Secrétaire général adjoint intéressé avait demandé et obtenu son congé dans les foyers. Avant de pouvoir prendre son congé, il a dû se rendre en mission à New York pour assister à la Conférence sur le droit de la Mer. Pour ce qui est du billet pour le congé dans les foyers, il a expliqué qu'il avait du retourner à Addis-Abéba après sa mission pour préparer et présenter son rapport de mission, avant de partir en congé. Il était donc inutile d'annuler le billet ou de le combiner avec celui de New York puisqu'il n'a pas pris son congé immédiatement après son voyage à New York.

36. Nous confirmons que le Secrétaire général adjoint a pris son congé après avoir mis au point son rapport à Addis-Abéba.

BIBLIOTHEQUE (para.35)

37. Il convient de regretter que l'aide-bibliothécaire techniquement responsable du maintien des dossiers et de la mise sur index et sur catalogues des matériaux de la bibliothèque de l'OUA ait été absent lorsque les membres du Conseil sont arrivés à Addis-Abéba. Il suivait à ce moment un programme de formation.

38. Depuis l'établissement du dernier rapport de vérification comptable, la bibliothèque a reçu les 152 ouvrages en question.

CLINIQUE ET INFIRMERIE

39. Il est recommandé que la Division du contrôle budgétaire du Département des finances vérifie les stocks de médicaments et ceux de l'infirmérie.

PROGRAMME DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES (para.38)

40. Le programme prévu pour l'année prochaine et préparé par le Conseil a été dûment noté par le Secrétariat général qui prendra les mesures appropriées pour assurer son exécution.

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE II

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS
EXTERNES SUR LA SITUATION FINANCIERE DU SOUS BUREAU
DE MAPUTO

(BUREAU DU COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE)

POUR L'EXERCICE FINANCIER 1978/1979

CM/1006 (XXXIV)

Annexe II

COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-REGIONAL DE MAPUTO

Réf : 223/OUA/SG/A/1.1/79

11 octobre 1979

Son Excellence Le Secrétaire général de
l'Organisation de l'Unité Africaine
Addis-Abéba

Objet : Commentaire du Rapport du Vérificateur Externe pour
l'exercice 1978 - 1979

Monsieur le Secrétaire général,

Nous accusons réception de votre lettre portant référence N° CAB/IA/7 en date du 19 septembre 1979 qui nous est parvenue le 8 octobre 1979, et nous vous en remercions.

Nous avons le regret de vous annoncer que le rapport du Conseil des vérificateurs externes sur la situation financière du bureau sous-régional de Maputo pour l'exercice financier 1978/79 ne nous a pas été soumis immédiatement comme vous en avez été informé. En fait, le projet du rapport nous a été envoyé de Lusaka, mais nous l'avons reçu vers la fin du mois de septembre.

En dépit de ce qui précède, vous trouverez ci-joints nos commentaires basés sur le projet de rapport que nous avons reçu.

Point 6 : A plusieurs reprises nous avons contacté par telex et lettres le Secrétariat général sur la question du retard accusé dans l'envoi de fonds de subvention à notre bureau. La pratique d'emprunter le Fonds au "Fonds Spécial" a entraîné les problèmes suivants :

a) la confusion s'introduit dans le budget à la rubrique compte "Fonds Spéciaux", ce qui fausse totalement notre programme ainsi que la réalisation des objectifs fixés; cela pousse inutilement notre bureau à acheter à crédit.

NB : Certaines dépenses, telles que les factures de téléx, de téléphone, d'électricité et d'eau ne peuvent être réglées sans que les répercussions ne se fassent sentir.

b) Confusion dans les comptes : la pratique de prêts temporaires d'une rubrique à l'autre nous met dans une situation embarrassante. En fait, les vérificateurs internes et externes ont été prudents de dire qu'il faut gérer les finances du bureau selon la méthode de gestion de l'OUA, mais que les choses se passent réellement de façon convenable.

Point 12 : Compte tenu des difficultés que nous avons déjà rencontrées, la pratique de paiement en espèce a été changée. L'agent-comptable délivre toujours un chèque contre reçu plutôt que de garder de l'argent en espèce.

Point 13 : Nous acclamons l'idée des carnets de route. Nous connaissons bien le format réglementaire d'un carnet de route, mais pour éviter des irrégularités nous attendions le format de l'OUA. Pour éviter d'émettre des hypothèses gratuites nous avons pensé qu'il est très important d'assurer les maisons de l'OUA ici, ce que nous avons fait; mais nous avons reçu une note disant que c'est une idée nouvelle et que ce n'est pas les pratiques de l'OUA d'assurer ses maisons.

Point 14 : Nous avons contacté les autorités de la Banque sur cette question, mais elles ont déclaré qu'il n'est pas de leur habitude de retourner aux clients les chèques déjà payés. La situation ne changera donc pas.

Point 15 : Cela résulte encore une fois du fait que le Secrétariat général a manqué de nous envoyer le Fonds de subvention à temps.

Point 16 : Nous avons informé le Secrétariat général de l'OUA que nous avons déjà installé le telex et les numéros de téléphone dans nos bureaux. Quelquefois les documents ou les informations sont envoyés par l'intermédiaire de Dar-es-Salaam. Cela prend beaucoup de temps et dans la plupart des cas nous ne pouvons pas agir dans le délai fixé. Nous pensons à cet effet qu'il serait bon de rappeler ici les numéros de téléphone et de telex :

Téléphones : Bureau - Général : 74.33.99
Bureau du Directeur, ligne directe :
74.38.77
Résidences : Directeur :
74.17.70
Agent-comptable : 74.15.49

Télex : 6557 GSCLI MO

Adresse de Bureau : Avenida Kwame Nkrumah N° 97
B.P. 289, Maputo
République Populaire de Mozambique.

Il serait bon que les mesures qui s'imposent soient prises le plutôt possible.

Point 17 : Comme je l'ai dit au point n°6, cette observation résulte du fait que les transferts se font inutilement d'un compte à l'autre. Bien que nous acceptons l'idée d'une meilleure présentation des finances de l'OUA, nous suggérons qu'à chaque exercice financier tous les agents-comptables ainsi que le personnel de vérification suivent un séminaire de trois semaines ou plus pendant lequel ils peuvent discuter des solutions aux problèmes des finances. Ce séminaire doit se tenir de préférence à Addis-Abéba (le siège) puisque là ils pourront avoir tous les documents et le personnel concerné.

Personnellement j'objecte contre l'idée d'installer un agent-comptable car je pense que cela est inutile et constitue un gaspillage de fonds.

CM/1006 (XXXIV)

Annexe II

page 4

Nous apprécions toutes les autres recommandations et nous en tiendrons compte à l'avenir dans l'exercice de nos fonctions.

Pour terminer, nous adressons notre sincère gratitude au vérificateur externe qui a procédé à la vérification de nos registres, pour sa coopération et le sérieux avec lequel il a assumé sa tâche dans notre bureau.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

Le Directeur

J.A. Sebastiao

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE III

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT EXECUTIF SUR LE
RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES POUR
L'EXERCICE FINANCIER AYANT PRIS FIN LE 31 MAI 1979
SUR LE BUREAU DE DAR ES SALAAM

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT EXECUTIF SUR LE RAPPORT DU
CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES POUR L'EXERCICE FINANCIER
AYANT PRIS FIN LE 31 MAI 1979

Obligations de l'exercice précédent

1. Les obligations ont été encourues à partir des crédits budgétaires 1977/78 au titre : du voyage du personnel pour le congé dans les foyers, de l'indemnité de scolarité, des missions officielles, des réceptions officielles et de l'impression des documents en plus d'autres coûts de services élevés. Un fonctionnaire du bureau M. Amoah-Kusi, se trouvait en congé d'études et de la sorte n'avait pas droit à un congé dans les foyers. De même, M. L. Oyaka n'a pas présenté de demande de remboursement des frais de scolarité de ses enfants au cours de l'exercice. Les dépenses pour les missions officielles ont été inférieures aux crédits ouverts parce que certaines missions n'ont pas été entreprises. Les dépenses pour la Journée de l'OUA ont elles aussi été inférieures aux estimations. Des crédits avaient été ouverts pour l'impression des documents officiels, mais ces documents ont été imprimés à l'imprimerie offerte en don par la SIDA.

Avances recouvrables des Etats membres de l'OUA

2. Le Secrétariat a déployé et continue à déployer de sérieux efforts pour recouvrer les sommes que lui doivent les gouvernements de Tanzanie, de Libye et du Sénégal, mais ces efforts sont restés vains jusqu'ici. Ces avances ont été toutes faites par le Secrétariat au nom des gouvernements concernés pour couvrir des achats de billets et d'autres dépenses occasionnées par la tenue de conférences dans les trois pays en question. Elles datent toutes de 1972 et même d'avant. Des mesures de sauvegarde supplémentaires qui ont été prises par le Secrétariat depuis 1973 consistent à ne pas engager des dépenses au nom d'un Etat membre qui accueille une réunion du Comité de Libération. Le Secrétariat négocie maintenant les modalités de l'organisation d'une réunion dans un Etat membre sur la base du principe consistant à ne pas se déplacer tant que des billets ne lui sont pas envoyés ou tant qu'un vol charter spécial n'est pas organisé.

3. Pour ce qui est des dépenses engagées pour la 18ème session tenue à Moshi, il faut rappeler que le Gouvernement zambien qui s'était, à l'origine, proposé pour accueillir cette session ordinaire du Comité de Libération, a demandé à la dernière minute au Gouvernement tanzanien d'accueillir la réunion au nom de la Zambie. Le Secrétariat exécutif est entré en communication à la fois avec le Gouvernement tanzanien et avec le Gouvernement zambien pour leur demander de rembourser les dépenses qu'il a faites en leur nom. Mais jusqu'ici aucun des deux gouvernements n'a répondu favorablement aux adjurations du Secrétariat exécutif.

4. Pour ce qui est des dettes du Congrès Panafricain des Femmes, le Gouvernement tanzanien n'est responsable qu'au second degré, en ce sens que l'Organisation des Femmes tanzaniennes (UWT) est l'organisatrice de la conférence du Congrès Panafricain des Femmes. Il a été demandé au Secrétariat exécutif d'aider à l'organisation de la conférence. C'est le ministère tanzanien des affaires étrangères qui a demandé cela au Secrétariat exécutif d'aider à l'organisation de la conférence et c'est lui qui s'est porté garant. Le Secrétariat s'est mis depuis lors constamment en contact avec le ministère tanzanien des affaires étrangères comme avec le siège du Congrès Panafricain des Femmes à Alger dans le but de recouvrer cette somme. Le Comité consultatif peut, par conséquent, envisager la possibilité de recouvrer la somme en question sur la subvention annuelle accordée par l'OUA au Congrès Panafricain des Femmes.

Avances recouvrables des autres bureaux de l'OUA et de leur personnel

5. La section des Finances d'Addis-Abéba a besoin de mettre au point un système qui lui permettrait de déduire automatiquement à la source au profit du bureau créateur, les sommes dues par un bureau régional. Un système de ce genre permettrait d'éviter une situation comme celle de l'avance de près de \$EU. 800 due par le Directeur de bureau sous-régional de Lusaka depuis 1975. Il est à regretter que certains fonctionnaires qui prennent des avances dans des bureaux de l'OUA autres que les leurs ne fassent pas preuve de l'intégrité nécessaire pour qu'une fois leur mission achevée ils prennent immédiatement des dispositions personnelles pour rembourser ces avances aux bureaux concernés.

Avances recouvrables des fonctionnaires du Secrétariat exécutif :

6. La plupart des avances recouvrables des fonctionnaires du Secrétariat exécutif entrent dans la catégorie des avances pour achat de véhicule ou des avances de salaire pour lesquelles il y a un mécanisme automatique de recouvrement par paiements échelonnés, comme le stipule le règlement financier de l'OUA. Il y a toutefois des avances qui peuvent représenter des trop perçus où des remboursements de frais de mission pour lesquels la section comptable prend d'habitude des dispositions pour déduire la somme en paiements échelonnés appropriés, du salaire du fonctionnaire concerné. Il est souvent rappelé aux fonctionnaires, par des circulaires de la section comptable, qu'ils doivent se conformer strictement au règlement financier de l'OUA qui impose le remboursement des excédents de frais de mission, immédiatement après la mission.

Trop perçu pour le salaire d'un fonctionnaire se trouvant en congé d'étude

7. Rien n'avait pu être fait pour la période sans solde de son congé d'études que M. Kusi a passée hors du bureau pour continuer son congé d'études au-delà des 18 mois de congé avec solde que lui a accordé l'OUA. Mais, maintenant que M. Kusi est de retour, des dispositions ont déjà été prises pour déduire le trop perçu de son salaire par des paiements échelonnés appropriés.

Mise en oeuvre de la décision du Comité consultatif :

8. La section comptable a fait remarquer à juste titre qu'elle ne peut pas mettre en oeuvre les décisions du Comité consultatif si elle ne reçoit pas d'instructions administratives précises du siège de l'OUA sous le couvert du Secrétariat exécutif. Il y a donc la nécessité d'instituer une procédure stricte permettant de communiquer régulièrement les décisions du Comité consultatif aux bureaux régionaux et sous-régionaux de l'OUA en y adjoignant des instructions précises aux Secrétaires Exécutifs et aux Directeurs des bureaux sous-régionaux pour les inviter à les mettre en oeuvre de la manière la plus appropriée.

Classification du compte des dons

9. Le Secrétariat exécutif a accepté en principe la nécessité de cette classification et la section comptable est actuellement en train d'étudier un moyen pour mettre en oeuvre cette recommandation.

Présentation des états de paie

10. Le volume croissant du travail de supervision de la comptabilité des bureaux sous-régionaux du Comité de Libération et de celle du projet OUA/ONU a été donné comme explication de l'absence de supervision effective de la préparation des états de paie. Nous espérons que la proposition de recrutement d'un assistant comptable supplémentaire sur un poste qui serait créé dans le budget 1980/81 si elle était acceptée, permettrait d'améliorer la situation. Il sera demandé aux fonctionnaires de la section comptable de redoubler d'efforts entre-temps pour faire un travail plus poussé dans ce sens même si cela voudrait dire qu'ils y consacrent une partie de leur temps libre, après les heures de bureaux ou au cours des week-ends.

Registres et Carnet de route pour les véhicules

11. La perspective de la nomination d'un fonctionnaire chargé des conférences et des services généraux qui sera aidé d'un commis-dactylographe (comme recommandé dans les nouvelles structures), le Secrétariat espère disposer davantage de mains et de temps pour s'attaquer de manière adéquate à des problèmes de ce genre tout en gérant et en utilisant de manière appropriée les voitures officielles. Entre-temps, la section comptable a reçu des instructions pour qu'elle mette tout en oeuvre afin d'appliquer ces recommandations qui visent à améliorer la tenue des registres et la conservation des papiers importants de toutes les voitures officielles.

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE IV

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
SUR LA SITUATION FINANCIERE DU BUREAU DE YACOUNDE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1978/79

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS
EXTERNNES SUR LA SITUATION FINANCIERE DU BUREAU DE YAOUNDE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1978/79

Le Secrétariat Exécutif a signalé que la vérification des comptes du Bureau de Yaoundé a été faite à Addis Abéba et non à Yaoundé ni à Lagos à cause de l'absence du Représentant de la Haute-Volta. Bien que les livres de comptes ne soient pas disponibles, l'on a constaté, à l'issue du contrôle par les vérificateurs externes du registre, des souches des relevés bancaires et des apurements, que le solde bancaire correspond à la solde dans les registres.

2. Gestion financière (paragraphe 2)

La question de paiement, des salaires et des indemnités du personnel statutaire exprimés en dollars EU se pose dans les zones Francs CFA et demande d'être examinée sérieusement afin de s'assurer que le personnel concerné ne soit pas victime de diminution des émoluments.

3. Gestion du Budget (paragraphe 3)

Le virement demandé pour couvrir le dépassement sur les codes indiqués dans le paragraphe a été approuvé par le Comité Consultatif sur les questions budgétaires en sa réunion tenue en Mai 1979.

4. Administration financière

Les bureaux régionaux situés dans la Zone Franc, appliquent le taux de 255 Frs CFA pour 1 dollar EU. C'est le taux d'échange réglementaire approuvé par le Secrétariat Général. Cela a entraîné une lourde perte en matière de change, perte causée par la fluctuation actuelle du taux du dollar. Il a été demandé au Secrétariat Général de réviser le taux de change fixé pour les bureaux de la CSTR. Le Comité Consultatif en a discuté dans son Rapport CM/841 (XXX) de Février 1978 et il a été décidé au paragraphe 36 que "Le Comité chargé de l'investigation sur les questions des loyers des maisons de l'OUA à Lagos devra également se rendre à Yaoundé pour étudier les questions de perte en matière de change dont souffre ce Bureau. Ce Rapport attend encore d'être soumis. On attend donc qu'une décision soit prise concernant le taux de change.

5. Pour ce qui est d'ouvrir un compte en dollars EU qui servira à couvrir les indemnités de voyage, le règlement local dans la plupart des pays de la Zone Franc CFA ne le permet pas. Une permission a été obtenu d'ouvrir un compte Etranger qui soit convertible et transférable en monnaie locale.

6. Nous avons pris note des conclusions et des recommandations du Conseil des Vérificateurs Externes.

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE V

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE
SUR LA SITUATION FINANCIERE DU BIS - BANGUI
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1978-79

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE
SUR LA SITUATION FINANCIERE DU BIS, BANGUI
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1978-79

Remarque Générale (paragraphe 1)

Le Secrétariat Exécutif a signalé que le représentant du Togo qui devait vérifier les comptes du Bureau Interafricain des SOIS à Bangui ne s'est pas présenté et que par conséquent les comptes ont été vérifiés au Siège avec les copies des pièces comptables déposés au Département des Finances.

2. Gestion Financière (paragraphe 2)

Il a été noté avec satisfaction que même à défaut d'un relevé complet au moment de la vérification, le Conseil des Vérificateurs Externes a pu établir une concordance entre le solde qui apparaît sur le relevé bancaire et celle qui apparaît sur les comptes.

Nous avons pris note des observations du Conseil des Vérificateurs Externes concernant l'opération de deux comptes - l'un en Dollar BEU et l'autre en CFA - mais cette pratique est difficile à exécuter et va contre le règlement bancaire local. Le bureau est uniquement autorisé à ouvrir un compte Etranger ou un compte convertible en monnaie locale (c'est-à-dire en Franc CFA). Le problème qui se pose reste celui de la fluctuation du taux du dollar et de l'écart entre le taux de change standard de l'OUA et le taux normal (flottant) de la banque. Compte tenu des circonstances actuelles, il serait bon que l'OUA envisage de fixer un nouveau taux.

3. Une révision périodique du taux de change serait très utile pour les zones n'utilisant pas le dollar Américain afin d'éviter les lourdes pertes accusées lors de l'envoi de fonds.

4. Administration financière (paragraphe 3)

Nous avons pris note des observations du vérificateur externe, mais le problème reste de savoir si oui ou non le règlement bancaire local autorise un compte en Dollar tel qu'indiqué au paragraphe 2. Le BIS attend de recevoir des directives à ce sujet.

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT GENERAL
SUR LE BUREAU DE NIAMEY

Paiement d'une partie des salaires en francs CFA

Le Secrétariat a pris bonne note de la recommandation des Membres du Conseil des Vérificateurs Externes et les instructions appropriées seront données pour que les salaires de ceux des membres du personnel de la catégorie professionnelle soient payés intégralement en dollars américains conformément à la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les pertes subies par l'OUA du fait de l'ancienne pratique, elles devront être recouvrées.

En outre, le Secrétaire Général a déjà adressé un blâme aux fonctionnaires ayant bénéficié de cette pratique irrégulière.

Remboursement des billets d'avion

Le Secrétariat a déjà mis fin à cette pratique en adressant une lettre à AIR AFRIQUE pour lui demander de ne plus jamais rembourser les prix des billets d'avions émis sur la base des lettres de commande de l'OUA aux fonctionnaires.

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE VI

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT GENERAL SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES
VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA SITUATION FINANCIERE DU BUREAU DE
NIAMEY

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE VII

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS
EXTERNES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA C.S.T.R. LAGOS
POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1978 AU 31 MAI 1979

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES
VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA SITUATION
FINANCIERE DE LA CSTR - LAGOS POUR LA
PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1978 AU 31 MAI 1979

Situation Comptable

Le Secrétariat Exécutif a pris note des observations des Vérificateurs sur la situation comptable de la CSTR, Lagos. Tout est mis en oeuvre pour que les bureaux sous-régionaux envoient leurs recettes à temps afin de les incorporer dans les finances du Bureau de Lagos. Le retard accusé dans la réception des recettes est dû à la défaillance des services postaux.

2. Solde bancaire, numéraire en caisse et apurement (paragraphes 5 et 6)

La différence de 760 dollars EU apparue aux comptes en Dollar de la Cooperative Bank et celle de 576.74 dollars EU du Journal de Caisse ont été rectifiées.

3. Obligations (paragraphe 9)

Nous avons pris note des observations et nous en tiendrons compte dans nos prochaines opérations. A l'avenir, les obligations se limiteront aux cas très particuliers.

4. Inventaires et stock des Publications (paragraphe 10)

Un registre est maintenant ouvert pour les achats et les matériaux; il existe également une liste des publications. Le Vérificateur externe n'a pas pu les inspecter d'une part à cause du volume de travail qui l'attendait et du très peu de temps dont il dispose d'autre part.

5. Les Maisons de l'OUL (paragraphe 11)

Nous avons pris note des observations des Vérificateurs externes. Le Rapport du Comité qui a été mis sur pied attend d'être discuté par le Comité Consultatif. La CSTR quant à elle suivra les directives mentionnées dans le Rapport. Tout est mis en oeuvre pour recouvrer les loyers demeurés impayés par les Ambassades de l'Egypte, du Cameroun et du Libéria.

6. Terrain et Bâtiments (paragraphe 12)

Nous attendons la réaction du Gouvernement Fédéral du Nigéria à la demande de libérer le terrain destiné à l'OUL. L'Accord de Siège soumis au Gouvernement Nigérian n'est pas encore signé.

7. Projets Conjointes (paragraphe 13)

Nous avons pris note des observations du Vérificateur Externe et en tiendrons compte à l'avenir.

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE IX

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS
EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU LINGUISTIQUE
INTERAFRICAIN DE KAMPALA, OUGANDA, POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 31/5/79

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS
EXTERNÉS SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU LINGUISTIQUE
INTERAFRICAIN DE KAMPALA, OUGANDA, POUR L'EXERCICE AYANT
PRIS FIN LE 31 MAI 1979

Budget et dépenses (paragraphe 4)

Le Bureau de Kampala n'a pas pu présenter des demandes de virement pour les quatre codes à la Trente-et-unième Session du Comité consultatif sur les Questions budgétaires et financières tenue en mai 1979 en raison de la situation prévalant à l'époque en Ouganda.

2. Le Bureau mettra tout en oeuvre pour fonctionner dans la limite du budget qui lui aura été alloué.

Sources des finances (paragraphe 5 et 6)

3. Nos registres font ressortir que lorsque le Directeur du Bureau de Kampala se trouvait à Nairobi, où il a dû se rendre pour des "raisons de sécurité", compte tenu de la situation qui prévalait à Kampala, une subvention d'un montant total de \$EU 20.000 lui a été envoyée par le canal du bureau de Nairobi pour son salaire et ses indemnités et pour lui permettre d'effectuer les missions officielles programmées et qu'il aurait normalement effectuées s'il se trouvait à Kampala. Une autre somme de \$EU 40.000 a été envoyée directement cette fois-ci à Kampala après la cessation des hostilités et le retour du Directeur à Kampala.

4. Alors que le Directeur a accusé réception de la somme de \$EU 20.000, la somme de \$EU 40.000 n'a pas été reçue par le Bureau de Kampala et elle n'a par conséquent pas été enregistrée dans ses livres comptables.

La Division des opérations internationales de la Commercial Bank of Ethiopia a été informée officiellement de la non réception de la somme par le bureau de Kampala et elle a entrepris les investigations nécessaires.

5. Le Chef de la Division du Contrôle budgétaire suit la question.

Frais de téléphone - Code 500 (paragraphe 9)

6. Les factures de téléphone ont été reçues après la clôture de l'exercice financier 1977/78 et au cours de l'exercice 1978/79 ; elles ont donc été réglées au cours de ce dernier exercice.

7. Pour ce qui est de la somme de \$EU 10.406,10 payée à la Ugandan Telecommunications, des instructions ont été données au Directeur du Bureau de Kampala pour qu'il suive la question et faire rapport au Secrétariat général. La Division du contrôle budgétaire tout comme l'Inspectorat, suivront la question.

Caisse d'assurance sociale du personnel (paragraphe 10)

8. En application de la décision du Comité consultatif, le Secrétariat général a envoyé de nombreuses lettres de rappel à la Liquidator of the International Monetary Bank de Cayman. Il n'a jusqu'ici reçu aucune réponse et bien que le Secrétariat Général soit décidé à poursuivre ses efforts pour se conformer à la décision du Comité consultatif, il est peu probable, compte tenu du temps écoulé, que d'autres tentatives puissent amener la Liquidator à répondre.

Observations générales (paragraphe 11)

9. Après la restructuration du Département des Finances et la création de sections s'occupant de la comptabilité et du contrôle budgétaire des bureaux régionaux, les comptabilités des bureaux régionaux feront l'objet d'un examen plus efficace.

10. Des pressions continueront à être exercées sur les Bureaux régionaux et sous-régionaux afin que leurs rapports financiers arrivent au Secrétariat Général à temps. Le Secrétariat Général fera également en sorte que tous les documents comptables pertinents soient soumis en même temps que les bordereaux de dépenses.

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE X

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS
EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU DE L'IBAR
NAIROBI
POUR L'EXERCICE FINANCIER AYANT PRIS FIN
LE 31/5/1979

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU GROUPE DES
VERIFICATEURS EXTERNES DES FINANCES DE L'IBAR, NAIROBI
POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 31 MAI 1979

Situation comptable (paragraphe 4)

1. Le Secrétariat Exécutif a pris note des remarques du Vérificateur externe. Les dispositions nécessaires seront prises pour donner une formation plus complète à l'agent-comptable. Le Chef-comptable de la CSTR, Lagos, se rendra également à Nairobi pour ouvrir tous les livres de comptes nécessaires et donner des instructions immédiates dans les domaines où le besoin se fait sentir.

Compte des recettes (paragraphe 6)

2. Les paiements versés directement aux bureaux de l'OUA dans le cadre des contributions sont signalés au Siège de l'OUA. Les bureaux régionaux et sous-régionaux sont informés de la cotisation des Etats membres.

Contrôle des fonds

3. Le bureau de la CSTR, Lagos, a sérieusement souffert du manque de fonds au cours de l'exercice financier écoulé. La situation s'est améliorée vers la fin de l'année lorsque le Bureau a reçu des subventions d'Addis Abéba et que le Gouvernement kenyan a versé sa contribution directement au bureau de l'IBAR. Le Directeur de l'IBAR a reçu l'instruction d'aviser par telex le Secrétariat exécutif de la CSTR dès que le Gouvernement kenyan lui verse sa contribution afin d'éviter l'excédent de liquidité.

4. Les recommandations suivantes du Vérificateur externe sont notées et feront l'objet d'une mise en oeuvre.

- (i) Le Bureau de la CSTR, Lagos, doit faire les subventions au moment opportun et à des intervalles réguliers afin d'éviter autant que possible que le Bureau de l'IBAR ait des découverts;

- (ii) Les contributions que reçoit directement l'IBAR doivent être immédiatement signalées au Bureau de la CSTR, Lagos, pour permettre les ajustements de comptes nécessaires;
- (iii) Tout paiement fait par l'IBAR au nom du Bureau de la CSTR, Lagos, devra être pris en considération lorsque les subventions sont envoyées à l'IBAR, Nairobi.

Rapport du Vérificateur interne (paragraphe 8)

5. Les mesures qui s'imposent seront prises pour la mise en oeuvre des recommandations.

Vente des publications (paragraphe 9)

6. Des mesures nécessaires ont été déjà prises.

Avances (paragraphe 10)

7. Des mesures ont été déjà prises.

Accident avec la voiture officielle (paragraphe 11)

8. Le Directeur a reçu l'instruction de se conformer au règlement financier.

Obligations (paragraphe 12)

9. Le Comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières a été saisi de la demande de virement au titre des dépenses excédentaires sur les codes qui a été approuvée.

Caisse de retraite des fonctionnaires (paragraphe 13)

10. Les contributions de retraite sont versées par trimestre à l'American Life Insurance. Le Directeur de l'IBAR a reçu l'instruction de veiller à ce que les contributions de retraite soient versées tous les mois.

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE XI

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES
VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU DE NEW YORK POUR
L'EXERCICE FINANCIER 1978/1979

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES
VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DU
BUREAU DE NEW YORK POUR L'EXERCICE FINANCIER 1978/79

Gestion financière (para.3)

La somme de 65.000 \$EU virée au bureau de New York faisait partie des 400.000 \$EU prévus au titre du code 700 pour l'acquisition de locaux pour la représentation permanente à New York. Le virement a été effectué afin de permettre au Secrétariat exécutif de verser un acompte lorsque des locaux appropriés seront disponibles.

2. Le département des finances du Secrétariat général est en train d'étudier la possibilité de transférer le reliquat au compte de dépôt ouvert par le Secrétariat Exécutif aux fins d'acquisition des locaux.

Gestion du budget et mise en application (para. 4)

3. En ce qui concerne le dépassement évoqué dans le rapport des vérificateurs externes qui s'élève à 12.672,24 \$EU, le Comité consultatif avait déjà autorisé un virement se chiffrant en tout à 8.387,80 \$EU, au titre des codes suivants :

	\$EU
a) code 201 - voyage à l'occasion des congés dans le foyer	1.187,80
b) code 401 - entretien des véhicules	3.000,00
c) code 402 - entretien du matériel	100,00
d) code 406 - Assurance des véhicules	1.500,00
e) code 500 - Télégrammes	2.600,00
Total	<u>8.387,80</u>
	=====

4. Le Secrétariat Exécutif s'appliquera à l'avenir à ne pas dépasser les crédits qui lui seront alloués.

CM/1006 (XXXIV)

ANNEXE XII

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE SUR LA
SITUATION FINANCIERE DE LA DELEGATION PERMANENTE DE L'O.U.A. A GENEVE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 1978/1979

Mémorandum

Objet : Commentaires du Rapport du Vérificateur Externe sur la situation financière de la délégation Permanente de l'Organisation de l'Unité Africaine à Genève pour l'exercice financier 1978/79.

Solde bancaire et numéraire en caisse au 1er juin 1978

Banque - (compte n°-264-719-00R) - au Union Bank of Switzeland) -	
Débit de 169.719,76 Frs suisses, soit	\$ 87.035,77
Liquidité	-
Découvert	\$ 87.035,77
	=====

Solde bancaire et numéraire en caisse au 31 mai 1979 :

Compte n° 264-719-60P (100) en Banque	\$ 19.227,89
Compte n° 264-719-00R en Banque	
(248.151,79 Frs. suisses), soit	\$ 127.257,33
Petite caisse	-

	\$ 108.029,44
	=====

Je suis arrivé à Genève le 26 février 1979 pour succéder à l'ancien fonctionnaire des finances. Les relevés bancaires qui me sont parvenus après ma prise de fonction étaient ceux du mois de février 1979 avec les soldes suivants :

Compte n° 264-719-60P (100) en Banque	\$ 85.011,83
Compte n° 264-719-00R en Frs.suisses	
231.503,07 Frs suisses	\$ 113.719,69
Découvert	\$ 33.707,69
	=====

Les Banquiers du Bureau de Genève lui ont accordé une facilité de découvert de 200.000 Frs suisses sur son compte en Francs suisses. Chaque fois que cette limite est franchie, il faut combler par un transfert du compte en dollars américains. En faisant ce transfert, on tient toujours compte des dettes impayées qui doivent être réglées en monnaie locale.

2. La Petite caisse : Aucune avance de fonds n'a été faite au cours de l'exercice 1978/79. Celle qu'a signalé le vérificateur Externe a été faite en juin 1979.

3. Recettes encaissées au cours de l'exercice financier 1978/79

a) subventions reçues d'Addis-Abéba	\$ 615.000,00
b) intérêt sur prêt voiture	77,08
c) recettes diverses	69.110,68
	<hr/>
	\$ 684.187,76
	=====

4. Crédit budgétaire et dépenses :

Le budget approuvé par le Conseil des Ministres au titre du Bureau de Genève pour l'exercice financier 1978/79 s'élevait à 545.729,00 dollars américains. Les dépenses totales pour la même période comme il apparaît dans la situation de crédit au mois de mai 1979, s'élevait à 614.945,28 dollars américains. Les obligations impayées se chiffraient à 68.012,68 dollars américains à la fin de l'exercice, cela comprenait les salaires du personnel statutaire pour le mois de mai 1979.

5. Pertes subies lors de la conversion du fonds de subventions

Le Secrétariat Exécutif, bureau de Genève a subi une perte de 81.493,55 dollars américains lors de la conversion du fonds de subvention obtenu du Secrétariat général au cours de l'exercice financier 1978/79. Les détails de cette perte figurent en annexe. Cette perte a empêché le bureau de Genève de faire face à ses engagements suspens à la clôture de l'exercice financier. Le Secrétariat général à Addis-Abéba, a déjà remboursé au bureau de Genève la somme de 51.000 \$EU au cours du présent exercice financier; il reste un solde de 30.493,55 \$EU.

e) code 400 - Loyer des locaux (5.192,28 \$EU.)

La somme initiale de 22.500 \$EU. prévue au budget était basée sur l'ancien taux d'échange du dollar américain de 2,40 Frs suisses. Cette différence provient du changement de taux opéré par l'Organisation de 2,40 à 1,95 Frs suisses. Le loyer mensuel payé pendant l'exercice financier s'élevait, en Francs suisses à 4.500 ce qui équivaut, au taux de 1,95 à 2.307,69 \$EU soit 27.692,28 \$EU par an.

f) code 401 - Entretien des véhicules - (1.153,46 \$EU)

Il y a deux raisons qui expliquent ce dépassement:

i) Augmentation des coûts d'entretien, spécialement pour la Mercedes-Benz;

ii) Augmentation récente des prix du carburant et des autres lubrifiants.

g) Code 500 - 504 - Communications - 4.285,44\$EU.

Ce dépassement est dû à l'accroissement important des activités du Secrétariat Exécutif.

h) Code 601 - Commissions bancaires et timbres fiscaux - 2.279,42\$EU

La plus grande partie de ce dépassement représente les intérêts sur découvert imposés par la Union Bank de Suisse. Les caractéristiques des procédures adoptées par cette banque ont déjà été exposées au paragraphe 1 ci-dessus. Au cas où le Secrétariat voudrait rester à ladite banque, il serait nécessaire d'élever la somme de 350 \$EU prévue sous ce code à un chiffre plus réaliste.

i) Code 603 (i) - Réceptions Ordinaires - 352,49 \$EU.

Le fonctionnaire responsable de ce dépassement l'a reconnu et a accepté que cette somme soit déduite de son salaire au mois de septembre 1979.

PERTES DUES AUX CONVERSIONS AU COURS DE L'EXERCICE
FINANCIER 1978/79

Date de transfert	Montant du transfert en \$EU	Montant en Frs. suisses au taux de 1,95	Somme créditée par la Banque au taux du jour	Taux du jour	Perte
6/5/78	83.166,23	162.174,15	157.600,00	1,8950	4.574,15
7/5/78	54.958,45	107.168,98	102.085,27	1,8575	5.083,71
3/9/78	61.800,00	120.510,00	99.343,50	1,6075	21.166,50
2/11/78	165.000,00	321.750,00	263.010,00	1,5940	58.740,00
1/1/79	105.000,00	204.750,00	173.250,00	1,65	31.500,00
2/3/79	35.000,00	68.250,00	58.450,00	1,67	9.800,00
1/5/79	15.000,00	29.250,00	25.650,00	1,71	3.600,00
Total	519.924,68	1.013.853,13	879.388,77		134.464,36

134.464,36 Francs suisses à 1,65 = 81.493,55\$EU



COMMENTAIRES DU SECRETARIAT GENERAL SUR LE
RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
SUR LA COMPTABILITE POUR L'EXERCICE FINANCIER
1978/79

BUREAU SOUS-REGIONAL DE LUANDA

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT GENERAL SUR LE
RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES
SUR LA COMPTABILITE POUR L'EXERCICE FINANCIER
1978/79

Bureau sous-régional de Luanda

Planton/Réceptionniste et chauffeur - Paragraphe 6

Le Secrétariat Général sera plus vigilant à l'avenir en vue de veiller au remboursement des trop perçus. Le Directeur du Bureau recevra l'instruction de suivre strictement le Règlement Financier de l'OUA et ne pas dépasser le budget voté.

Nomination du Directeur - Paragraphe 7

Le Secrétariat Général prendra, en consultation avec le Gouvernement de la République Populaire d'Angola, les mesures administratives nécessaires pour régulariser la nomination du Directeur du Bureau de Luanda.

Système de Contrôle Interne - Paragraphe 8

Les recommandations du Groupe des Vérificateurs Externes seront appliquées et une lettre sera envoyée au Directeur du Bureau de Luanda à ce sujet.

Livre de la Petite Caisse - Paragraphe 9

Le Secrétariat Général a pris note de la recommandation du Groupe des Vérificateurs Externes et veillera à ce qu'un livre soit ouvert pour la petite caisse.

Usage irrégulier du Carburant - Paragraphe 10

Les recommandations du Conseil des Vérificateurs Externes à ce sujet seront appliquées à la lettre en vue d'éviter le gaspillage de carburant au bureau de Luanda.

Dépense supplémentaire - Paragraphe 11

Lorsque le Secrétariat Général a présenté en Mai 1979 la demande de virement au Comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières, celle du bureau sous-régional de Luanda ne lui était pas parvenue pour que l'on puisse prendre les mesures qui s'imposaient.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1980-02

Report of the Board of External Auditors on:

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10051>

Downloaded from African Union Common Repository